Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



29 novembre 2016

SESSION ORDINAIRE 2016-2017

PROJET DE DÉCRET

ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016

PROJET DE RÈGLEMENT

ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017

PROJET DE RÈGLEMENT

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

TABLE DES MATIÈRES

Rapport fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires, par M. Sevket Temiz	3
 Rapport fait au nom de la commission de l'Enseigne- ment, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, par M. Eric Bott 	23
Rapport fait au nom de la commission des Affaires sociales par M. Fabian Maingain	69
Rapport fait au nom de la commission de la Santé par M. Zahoor Ellahi Manzoor	95

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

par M. Sevket TEMIZ

SOMMAIRE

1.	Désignation du rapporteur	4
2.	Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement	4
3.	Discussion et examen des tableaux partim	4
4.	Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement	4
5.	Discussion et examen des tableaux partim	4
6.	Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales	4
7.	Discussion et examen des tableaux partim	6
8.	Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique et de l'Administration	g
9.	Discussion et examen des tableaux partim	11
10.	Avis	15
11.	Approbation du rapport	15
12.	Annexes	16

Membres présents: M. Jacques Brotchi, M. Ridouane Chahid, M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock, M. Olivier de Clippele, Mme Julie de Groote (présidente), Mme Caroline Désir, M. Boris Dilliès, Mme Véronique Jamoulle, M. Hasan Koyuncu, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux, M. Sevket Temiz et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Ont également participé aux travaux : M. Hamza Fassi-Fihri et Mme Evelyne Huytebroeck (députés), Mme Fadila Laanan (ministre-présidente), Mme Cécile Jodogne et Mme Céline Fremault (ministres).

> Mesdames, Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires a examiné, en ses réunions des 16 et 22 novembre 2016, les projets de décrets et de règlements ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017, pour ce qui concerne ses compétences propres.

La commission a décidé d'examiner conjointement l'ajustement du budget 2016 et le budget initial 2017.

1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 11 membres présents, M. Sevket Temiz a été désigné en qualité de rapporteur.

2. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement (division 21 – Administration *partim*)

En ce qui concerne la division 21, le respect des accords du non-marchand est garanti. Le montant de l'embauche compensatoire résultant de la réduction collective du temps de travail en fin de carrière est indexé. Le nombre d'heures générées dans ce cadre est estimé de la manière la plus réaliste et proche des besoins.

3. Discussion et examen des tableaux partim

Les tableaux ne suscitent aucun commentaire.

4. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement (division 30 – activités 1 et 2)

En ce qui concerne la Politique générale, le budget 2017 pour les activités et secteurs relevant de la ministre-présidente est pérennisé et garanti. Paral-lèlement à la poursuite de la participation au plan Magellan, les moyens destinés à mettre en œuvre la politique d'égalité des chances sont au rendez-vous. Il en va de même pour ce qui concerne le soutien aux actions visant à promouvoir l'image de l'institution.

Enfin, des moyens sont encore ici bel et bien prévus afin de soutenir des initiatives visant à mieux

informer l'ensemble des acteurs bruxellois sur les enjeux bruxellois, mais aussi soutenir les débats et réflexions citoyennes. Il en va de même pour ce qui permettra de faciliter et amplifier les relations avec le secteur associatif et l'administration.

5. Discussion et examen des tableaux partim

Les tableaux ne suscitent aucun commentaire.

6. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales

Le budget 2017 de la division 30 « Relations internationales » poursuivra le développement des relations internationales de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, des projets menés dans ce cadre, de leur visibilité et de leurs performances.

Pour rappel, la Commission communautaire française représente, sur le plan international, européen et de la Francophonie, environ un million de Bruxellois francophones. Il importe donc de renforcer et de défendre la présence de ces derniers sur la scène internationale.

Certains débats récents, comme celui du CETA, ont prouvé que la Commission communautaire française avait aussi son mot à dire en matière de relations internationales et de diplomatie, et ce en concertation avec les autres entités francophones. Cette concertation et cette collaboration continueront donc à se développer en 2017 avec Wallonie-Bruxelles International (WBI), dont la Commission communautaire française fait partie, au même titre que ses homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne.

En ce qui concerne les relations bilatérales, la Commission communautaire française possède des accords internationaux avec treize pays ou régions autonomes et développe ainsi, via WBI, des relations continues avec douze pays différents.

L'objectif est de consolider les relations avec les pays partenaires et d'améliorer la qualité des collaborations en tenant compte de l'émergence des nouveaux besoins des populations concernées et de nouvelles problématiques sociétales, en lien avec les compétences de la Commission communautaire française. Ces coopérations internationales mettent également en avant le savoir-faire des Bruxellois franco-

phones à l'étranger, la plupart des projets étant portés par le monde associatif bruxellois francophone.

Le Gouvernement francophone bruxellois poursuivra les trois grands objectifs qu'il s'était fixé en début de législature.

Premièrement, il a davantage recentré les subventions de WBI sur les projets qui ont directement un lien avec la coopération internationale, plutôt que sur des événements situés sur le territoire bruxellois. Aujourd'hui, la totalité des projets que la Commission communautaire française subventionne sont dans ce cas.

C'est désormais aussi le cas de 65 % des subsides en initiatives repris dans les différentes allocations de base. Auparavant, 90 % de ces subsides étaient consacrés à l'organisation de colloques.

Le second objectif a lui été réalisé : il s'agissait d'un ciblage plus précis des projets sur les thématiques de la Commission communautaire française. C'est chose faite puisqu'à ce jour, on dénombre parmi les projets de la Commission communautaire française menés au sein de WBI neuf projets en lien avec la Santé, neuf en lien avec la Politique de l'aide aux personnes handicapées, cinq concernant la Formation professionnelle et l'Enseignement, quatre relatifs à l'Action et la Cohésion sociales, un projet à caractère culturel et un projet transversal. Le Gouvernement francophone bruxellois a donc l'ambition de continuer dans cette voie.

La Commission communautaire française participe également, via WBI, au travail et au financement d'institutions mettant en avant la Francophonie et la Culture. Et de citer, à titre d'exemple, l'Institut pour la Coopération audiovisuelle francophone, la Commission belge francophone et germanophone de l'UNESCO, le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale et le Centre culturel Wallonie-Bruxelles de Paris.

Enfin, l'accent a été mis prioritairement sur des projets menés dans les pays avec lesquels la Commission communautaire française a conclu des accords ou ceux avec lesquels elle possède une commission mixte permanente. Alors que l'on constatait une trop grande dispersion des subsides auparavant, désormais 95 % des subventions sont affectés à de tels accords.

La somme allouée à WBI en 2017 par la Commission communautaire française sera identique à celles des années précédentes, à savoir 232.000 €. En ce qui concerne les CMP (Commissions mixtes dans lesquelles sont déterminées les modalités des projets

de coopération), deux d'entre elles se sont tenues en 2016 (Tunisie et Pologne).

En 2017, de nouvelles CMP auront lieu concernant le Sénégal et le Québec.

En l'absence de Commissions mixtes avec la Roumanie et la Bulgarie, les services administratifs de la Commission communautaire française, en lien avec Wallonie-Bruxelles International, ont prévu d'établir des accords sectoriels avec des institutions partenaires dans certains domaines. À titre d'exemple, la Commission communautaire française et la mairie de Sofia sont actuellement en discussion concernant un futur accord sectoriel portant sur la compétence de l'Aide aux personnes.

Depuis l'année dernière, les subsides annuels de la Commission communautaire française au secteur associatif bruxellois francophone ont été répartis en deux allocations de base; la première servant aux projets directs de coopération internationale, la seconde étant dévolue aux frais exposés dans le cadre de colloques.

En 2017, les frais liés à l'immeuble de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles de Paris passeront de 35.000 € à 40.000 €, et ce afin de pallier à des demandes croissantes de travaux d'entretien de la Délégation.

Pour rappel, ses missions sont de trois ordres :

- 1. elle s'occupe des relations bilatérales entre les entités belges francophones;
- 2. elle participe aussi aux travaux de grandes organisations internationales, telles que l'OCDE et l'UNESCO, en lien avec le niveau fédéral;
- 3. elle représente également WBI aux travaux de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Depuis l'année dernière également, une personne membre du Service des Relations internationales de la Commission communautaire française a été détachée à la Délégation à temps partiel, afin de participer aux tâches de celle-ci, tant au niveau organisationnel qu'au point de vue du suivi du travail des grandes organisations internationales (OIF, UNESCO, ...). Ceci renforce la visibilité de la Commission communautaire française au sein de la Délégation de Paris et également au sein de WBI.

Enfin, les actions annuelles pour la Francophonie sont bien maintenues au travers d'une subvention de 50.000 € au Centre Européen de Langue Française (Alliance Française de Bruxelles-Europe). Ce centre, cofinancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pro-

meut la langue et la culture françaises dans la capitale auprès d'un public immigré, dont de nombreux ressortissants européens.

Depuis 2016, de nouveaux liens ont été créés entre le Centre et des acteurs locaux, tels que CFC-Éditions ou l'Espace Formation PME, notamment dans les projets d'apprentissage de la langue française à destination d'étudiants éprouvant encore des difficultés à ce sujet.

7. Discussion et examen des tableaux partim

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) constate que la première remarque qu'elle entend formuler l'a déjà été l'année passée par son groupe. Il s'agit du site internet de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Elle estime que la visibilité de la Commission communautaire française y est insuffisante par rapport à la Wallonie, alors qu'elle participe à son financement à concurrence de 232.000 €.

Le logo du site est celui de la Wallonie, avec les cinq boules auxquelles sont rajoutées trois boules blanches bruxelloises. Par ailleurs, le slogan du site est celui de la Wallonie à l'international : « Feel inspired ».

La ministre a-t-elle formulé des remarques depuis l'année passée ? Un changement est-il envisagé ?

L'année passée également, la ministre avait signalé qu'elle souhaitait mieux valoriser l'action de la Commission communautaire française en créant de nouveaux partenariats entre le Centre européen de langue française (CELF) et Alliance française avec certaines institutions, dont l'Espace Formation PME et CFC-Editions. En ce qui concerne cette dernière, elle a été citée par la ministre.

Mme Céline Fremault (ministre) souligne que les deux institutions ont été citées dans son exposé introductif.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) demande si ont été organisés des modules de cours de français adressés à des apprentis d'origine étrangère, par exemple.

M. Jacques Brotchi (MR) souligne qu'il remplace M. Boris Dilliès au sein de la commission et qu'il a le plaisir de présider la commission des Relations internationales du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il évoque le problème du renforcement de l'image de la Commission communautaire française à l'international. Pour ce qui concerne les Relations internationales, force est de constater qu'il y a peu d'évolutions.

Certes, est prévue une faible augmentation des moyens budgétaires, de l'ordre de 15.000 €, mais il n'y a aucun bouleversement majeur. Il convient de le regretter compte tenu de ce que l'exposé général indique la volonté de contribuer à renforcer l'image de Bruxelles sur la scène internationale.

Comment cela peut-il se concrétiser sans réel moyen et politique en la matière ?

Le député en vient ensuite à des questions plus précises :

- Quelles sont les réalisations concrètes menées par le Gouvernement pour améliorer la visibilité de la Commission communautaire française au sein de WBI ?
- Quel est le nombre de missions à l'étranger menées par les agents ou les experts extérieurs de la Commission communautaire française en 2016 ?
- Une liste détaillée peut-elle être jointe au rapport, ainsi que le type de missions remplies ?
- Qu'en est-il des missions d'ores et déjà planifiées pour l'année à venir dans le cadre du budget de 40.000 € prévu à l'initial 2017 ? Quels pays ou régions sont concernés ? Quels projets y seront développés ?

En ce qui concerne les relations bilatérales, le député rappelle que, dans le dossier CETA, le Gouvernement bruxellois et celui de la Commission communautaire française se sont contentés d'une attitude attentiste jusqu'au oui final wallon. Ceci ne laisse rien présager de bon quant aux ambitions du Gouvernement de la Commission communautaire française en matière de Relations internationales. À propos du TTIP, il est à parier qu'il n'en sera plus question compte tenu des résultats du scrutin présidentiel aux États-Unis.

D'ailleurs, l'exposé général ne contredit pas cette impression globale. Cette année encore, il y est écrit que la Commission communautaire française identifiera les partenaires prioritaires et les possibilités de nouveaux partenariats.

Cette orientation est présentée chaque année quasi de la même manière. Se posent dès lors deux questions :

- Faut-il comprendre qu'à ce stade il n'y a pas encore d'idées claires au sein de cette majorité sur les relations bilatérales à initier ou à approfondir ?
- Qu'en est-il de l'état d'avancement des coopérations existantes ? Des évaluations sont-elles régulièrement réalisées ?

Mme Véronique Jamoulle (PS) déclare que toutes les entités ont évoqué un certain recentrage, compte tenu des budgets limités et de la rigueur nécessaire dont elles doivent faire preuve. Il s'agit d'un recentrage soit des thématiques, soit des pays concernés par les collaborations.

La ministre envisage-t-elle dès lors de fournir à la commission une note d'orientation ?

Par ailleurs, les crédits consacrés aux missions, études et colloques visant à faire rayonner l'image des Francophones de Bruxelles sur la scène internationale ont été augmentés à l'initial 2017. Les financements facultatifs aux associations actives dans ce secteur ont été maintenus au même niveau que l'année 2016.

La ministre pourrait-elle exposer brièvement les projets en ces matières ?

Comment a-t-il été répondu au niveau de la Commission communautaire française au besoin de restaurer l'image de Bruxelles à la suite des attentats dramatiques du 22 mars 2016 ?

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) salue le choix de la ministre et de sa majorité de miser sur la visibilité des Bruxellois francophones sur la scène internationale. Il s'agit d'un choix stratégique pour lequel la ministre se donne des moyens en augmentation.

Même si elle est légère, il s'agit d'une tendance à la hausse systématique, d'année en année.

Vu l'étroitesse des moyens et de l'institution par rapport aux enjeux de l'international, il est d'autant plus important de travailler main dans la main avec les partenaires francophones du pays, dont WBI.

Comment la ministre parviendra-t-elle encore à augmenter la visibilité de Bruxelles et des Bruxellois francophones, pas uniquement sur le site internet mais aussi dans les actions et les stratégies menées par WBI ?

Le député souhaite attirer l'attention de la ministre sur la Délégation parisienne à laquelle la Commission communautaire française apporte sa petite contribution, par rapport à celles des autres partenaires. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un lieu de visibilité très important. Des colloques et expositions s'y sont tenus et permettent d'extérioriser le travail réalisé à Bruxelles par des Francophones.

Cet outil peut être valorisé davantage que la contribution qui y est consacrée.

À propos du CETA, le député félicite la ministre d'avoir participé, avec ses collègues, à ce travail de fond qui a été mené. Il faut en tirer une leçon pour l'avenir.

La raison pour laquelle la position francophone a été fixée est avant tout liée au travail mené par les différents Parlements. Il est vrai que, dans les médias, le Parlement wallon a retiré la plus grande partie de la visibilité, à juste titre compte tenu des auditions et des analyses de fond qui y ont été réalisées.

Les trois entités francophones se sont concertées et il conviendra d'agir de la sorte pour les prochains traités mixtes. Que pense la ministre de cette concertation avec les autres entités fédérées francophones afin d'améliorer leur force de frappe et augmenter l'écho de leur voix ?

Mme Céline Fremault (ministre) souligne que la question de la valorisation de la Commission communautaire française au sein de WBI revient de façon récurrente. Plusieurs initiatives ont été mises en place :

La brochure intitulée « La Commission communautaire française, un outil au service des citoyens » est destinée à faire connaître l'institution à l'étranger, via les délégations y présentes. Elle a été rééditée en 2014 pour un montant de 15.000 €.

Depuis l'année dernière, le WBI y évoque des thématiques et projets estampillés « Commission communautaire française ». Les lettres émanant des délégations WBI dans le monde traitent davantage des projets de la Commission communautaire française, notamment à l'occasion des missions réalisées.

- Il sera également veillé à ce que la Commission communautaire française soit visible au sein des institutions, par le biais de brochures, drapeaux, ...
- Dans plusieurs de ses parties, le site internet met désormais la Commission communautaire française sur un même pied d'égalité que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Il faut reconnaître que la Wallonie a une place prépondé-

> rante pour des raisons historiques et des partenariats entre WBI et l'AWEX.

> La ministre souligne que le budget de la Commission communautaire française à WBI ne représente qu'environ 0,5 % de son budget et que la totalité de la somme versée par la Commission communautaire française est affectée aux projets de coopération soutenus par celle-ci. Aucun frais de salaire ou de fonctionnement n'est pris en charge par la Commission communautaire française.

Enfin, comme l'a souligné M. Fassi-Fihri, un colloque est organisé chaque année par la Commission communautaire française à Paris. L'année passée, c'est la thématique des identités plurielles qui a été abordée et a constitué une belle vitrine pour l'institution. Étalé sur deux jours, ce colloque a reçu un accueil chaleureux de la part des partenaires parisiens. L'expérience sera renouvelée le 9 décembre prochain sur la thématique de l'émancipation féminine, avec toute une série d'ateliers et de partenariats entre la Délégation parisienne et le secteur associatif francophone.

Par ailleurs, un fonctionnaire se rend à la Délégation parisienne chaque semaine.

La ministre précise que la liste des missions menées sera annexée au rapport.

Par ailleurs, une série d'actions visant à la promotion de la Francophonie sont menées :

- La subvention au Centre européen de la langue française (CELF) visant à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel.
- L'organisation de l'accueil de groupes étrangers travaillant en lien et au sein des institutions afin de développer leurs connaissances du français et les réalités de la Francophonie.
- L'organisation d'activités de promotion de la dimension francophone. Une convention-cadre a été signée en 2003 entre WBI, la Commission communautaire française et l'Alliance française, chargeant le CELF de mieux faire connaître la Commission communautaire française auprès d'un public international et valoriser son action. Depuis cette année, de nouveaux partenariats ont été conclus avec certaines institutions, l'Espace Formation PME et CFC-Editions, par exemple. Il s'agit de mettre en place des projets innovants dirigés vers un public jeune et bruxellois.

À propos du partenariat avec Espace Formation PME, il consiste en l'organisation de modules de cours de français et de langues étrangères qui répond à un besoin par rapport à des apprentis étrangers.

Avec CFC-Editions, il s'agit d'activités conjointes de valorisation de la langue française par rapport à des supports édités (livres, expositions, photographies et autres performances artistiques).

La ministre n'entend pas recommencer le débat relatif au CETA. Cet épisode a cependant été l'occasion de rappeler la nécessité d'associer la Commission communautaire française à la ratification des traités internationaux.

Les longs mois de négociations n'auront pas été vains et il convient d'être fier des résultats obtenus. Une série des craintes portant sur des points importants ont été apaisées.

La ministre insiste sur le fait qu'on a prouvé l'importance du processus démocratique dans le fonctionnement de l'Union européenne. Les entités francophones ont été le fer de lance d'un combat démocratique mené dans l'intérêt des citoyens. Il s'agit aussi d'une victoire du secteur associatif qui a été le premier à s'interroger sur le sujet en lançant des signaux d'alertes importants.

Si, à l'avenir, de tels traités sont mis à l'ordre du jour, des contacts seront nécessaires et auront un intérêt véritable par rapport aux différents acteurs de l'espace francophone.

La Commission communautaire française a été associée aux négociations puisqu'elle était présente à la table du Comité de concertation et des autres conciliations qui se sont déroulées.

Quant à l'évaluation des projets au sein de WBI, des commissions mixtes permanentes (CMP), réunissant WBI et le pays tiers concerné, se tiennent régulièrement. Des notes d'orientation existent et les projets sélectionnés doivent y souscrire.

De façon générale, des appels à projets sont lancés par l'administration auxquels les associations peuvent répondre. Pour être éligible, le projet doit être en lien avec les thématiques reprises dans la note d'orientation et disposer d'un relais sur le terrain. Il faut donc une association ou une structure publique.

Lors de la tenue des commissions mixtes, WBI et les autorités concernées discutent et sélectionnent ensemble les projets qui vont être menés. Lorsqu'un projet est accepté, un cahier des charges est rédigé pour les actions à mener dans les trois années à venir.

L'évaluation finale examine la réalisation effective des actions et juge de l'apport. Un rapport d'activités et une évaluation à mi-parcours sont établis. Ceci permet de constater si le projet va dans la bonne direction ou pas et examiner comment la coopération peut se poursuivre.

Parfois, il est nécessaire de recadrer certains projets.

Sur place, les délégations ont un rôle important puisqu'elles peuvent constater les réalisations, récolter les avis des acteurs, évaluer les projets et, au besoin, les ajuster ou les développer.

En ce qui concerne les subsides hors commissions mixtes permanentes, les mêmes rapports sont rédigés sur base annuelle et les évaluations sont menées de la même manière.

Les projets doivent être portés par des asbl reconnues, centrés sur une thématique propre en lien avec les compétences de la Commission communautaire française. Il existe des projets en Santé, en Politique d'aide aux personnes handicapées, en Formation professionnelle, en Action sociale, ...

La ministre entend qu'il y ait systématiquement une vue d'autonomisation du projet.

Elle s'est rendue, cette année, au Bénin et au Sénégal pour y suivre les projets qui y sont menés. Ce déplacement permet d'examiner, avec des acteurs bruxellois, comment des coopérations peuvent être mises en place. Ces acteurs bruxellois sont par ailleurs subsidiés par la Commission communautaire française; il y a donc une certaine expertise et une générosité à apporter par rapport à des partenariats développés à l'étranger.

Les moyens, et donc les actions, sont limités par rapport à ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Fort heureusement, il n'y a pas de doublon. WBI est l'acteur de l'ensemble des Francophones et pas seulement des Wallons. La Commission communautaire française intervient de façon complémentaire pour soutenir, au sein de WBI, des projets concernant ses thématiques propres.

Certes, les budgets déployés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont plus importants. Mais il est de bonne gestion de ne pas augmenter déraisonnablement le budget des Relations internationales de la Commission communautaire française.

Il importe davantage que les projets qui sont soutenus s'inscrivent dans les compétences de la Commission communautaire française, leur suivi sur place doit être serré. À titre d'exemple, la ministre mentionne un projet qu'elle a suivi en début de législature et qui présentait une lacune de taille : une école pour enfants aveugles ne pouvait pas compter sur les services d'un ophtalmologue désigné par le pays accueillant. La présence de la ministre et le suivi des projets permettent de les faire avancer, de les recadrer, parfois sous peine d'y mettre fin.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) évoque la liste des pays avec lesquels existent des accordscadres de coopération.

Qu'en est-il de ces pays pour lesquels il est légitime de se poser la question du respect des valeurs démocratiques ou des Droits de l'homme ? À titre d'exemple, elle cite la Turquie, la Hongrie, le Congo et même la Pologne.

Par rapport à ces projets, une réflexion est-elle menée quant aux suites à y donner ?

Mme Céline Fremault (ministre) souligne qu'un accord de coopération a bien été signé par le passé avec la Hongrie. Depuis l'arrivée de M. Viktor Orban au pouvoir, les garanties de non-discrimination prévues dans l'accord ne sont plus suffisantes et il est donc exclu d'aller plus loin pour l'heure dans les relations bilatérales avec ce pays. Les procédures sont donc à l'arrêt. La prochaine CMP n'est pas encore fixée.

De manière générale, il est évident qu'une attention spécifique est apportée à la situation politique de certains pays et au respect des droits humains et de la démocratie dans ceux-ci.

8. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique et de l'Administration

Les travaux budgétaires, tant pour l'élaboration du budget ajusté 2016 que pour la confection du budget initial 2017, ont été guidés par la nécessité de concilier

- les engagements pris en début de législature par le Collège et
- la conjoncture économique et financière particulièrement difficile.

l'objectif étant de rester dans la trajectoire définie par le Conseil supérieur des Finances. La ministreprésidente en charge du Budget a eu l'occasion d'exposer le contexte global de la confection du budget.

Le travail a été réalisé de manière minutieuse pour obtenir des montants aussi proches que possible des besoins prioritaires et des besoins réels de financement des politiques à mener.

Pour ce qui concerne la Fonction publique, les travaux entamés depuis le début de la législature se poursuivent. La voie de la modernisation est lente mais réelle.

La ministre rappelle les grandes étapes du processus voulu tant par elle-même que par le Conseil de direction :

- 2014 : Adoption du Règlement de travail,
- 2015 : Mise en œuvre du règlement de travail et instauration de la Commission des Horaires et du Règlement de Travail (la Cohort),
- 2016 : Plan de formations et descriptions de fonctions,
- 2017 sera l'année de l'Évaluation.

Cet objectif-phare particulier pour 2017 constitue un levier important de changements pour l'institution. Il doit aboutir à ce que les fonctionnaires aient une vision globale de leur carrière et de leurs missions et soient orientés « clients », pour utiliser un vocabulaire emprunté au secteur privé. Les clients sont les associations et, *de facto*, la population francophone bruxelloise.

Cet objectif ne pourra toutefois être atteint qu'en travaillant simultanément les descriptions de fonctions et l'évaluation proprement dite. Cette simultanéité est la garantie du succès.

Des séances de sensibilisation au nouveau modèle de description de fonctions sont en cours depuis le mois d'octobre 2016 sur différents sites de la Commission communautaire française (rue de Palais, site du CERIA ...).

Afin d'accompagner les agents dans la compréhension de ce nouveau processus, le service des Ressources humaines a mis en place une foire aux questions (FAQ) consultable sur l'intranet. Des documents complémentaires et/ou explicatifs s'y trouvent également.

En outre, pour obtenir de bons résultats, il conviendra d'impliquer davantage les conseillers chefs de service pour un passage de relais de l'autorité vers le « middle management ».

Par ailleurs, l'évaluation sera un élément structurant entre deux pôles distincts que sont les « Ressources humaines » et la « Fonction publique ».

Pour la ministre, comme pour le Conseil de direction, il convient de distinguer « l'administration du personnel » de « la gestion des ressources humaines ».

En effet, la Commission communautaire française a, d'un côté, un mode de gestion du personnel basé sur un important corpus juridique. Il répond aux strictes contraintes réglementaires et légales en la matière. De l'autre côté, elle a une pratique de gestion des Ressources humaines caractérisée par la mise en œuvre de méthodes plus « relationnelles » pouvant conduire à une meilleure prise en considération des aspirations des fonctionnaires dans une perspective d'amélioration du service public.

Si des modifications statutaires ou de nouvelles modalités de fonctionnement s'avéraient nécessaires, elles seront étudiées et, le cas échéant, proposées aux organisations syndicales.

Sont également tout aussi importants pour l'institution les points suivants sur lesquels des efforts seront portés en 2017 :

- Les différents aspects du plan stratégique de la Commission communautaire française et sa traduction dans un plan opérationnel annuel intégré seront soutenus et contribueront à réaliser la vision d'avenir de la Commission communautaire française.
- La ministre rappelle que ce plan stratégique a été présenté devant la présente commission par Mme Bernadette Lambrechts.
- L'accompagnement de la mise en œuvre du plan stratégique sera toujours assuré par Delta I, dans le cadre d'un marché-cadre avec la SMALS dont la Commission communautaire française est membre depuis 2014. Il s'agit donc d'encadrer et de soutenir le Conseil de direction dans son rôle de « Comité de pilotage ».
- La mobilité interne devra être améliorée. Le cadastre du personnel réalisé a certes permis de concrétiser le premier plan de recrutement, de rencontrer les demandes, de réaffecter du personnel, de procéder au remplacement d'agents admis à la pension. Il faut toutefois reconnaître qu'à cette occasion les procédures de mobilité interne ont montré leurs limites.
- La communication interne est un élément important pour accompagner tout processus de changement et sensibiliser un maximum d'agents.

- Le déploiement des projets informatiques pour accompagner la modernisation, induire des simplifications et mettre en place des procédures est essentiel. Le nouveau schéma directeur informatique, couvrant la période 2016-2019, permettra de réaliser différents projets liés au plan stratégique.
- Les conventions de premier emploi sont mises en place dans le cadre de la Garantie Jeunes, en partenariat avec Actiris et le ministre Didier Gosuin.
- Le Registre des faits de tiers est institué. Il permet à l'employeur de prendre connaissance des situations difficiles vécues par des travailleurs qui sont en contact avec des personnes extérieures à la Commission communautaire française dans le cadre de leur travail.
- À l'aide de ce registre, il est possible d'analyser ces situations pour ensuite proposer et mettre en place des mesures de prévention. Ce sont les déclarations faites par les travailleurs victimes qui constituent le registre de faits de tiers.
- Le genre et la lutte contre les discriminations restent l'objet de toutes les attentions. À cet égard, la ministre soutient le projet que les services du Collège développent avec UNIA (anciennement le Centre pour l'Égalité des Chances) pour réaliser une campagne d'informations et de témoignages concernant les différents types de discriminations.

Cette initiative prendra la forme d'un DVD qui sera réalisé par le Centre Vidéo de Bruxelles et qui aura pour objectif d'être diffusé largement auprès des agents de l'administration, des associations et audelà (communes, fédérations, public, ...).

Il a été relevé que la stratégie de la lutte contre la discrimination (médiation, poursuites, ...) était ignorée par la plupart des agents, bien que des rencontres avec UNIA et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes aient été régulièrement programmées. Il est donc important de continuer à sensibiliser à cet effet.

- La Commission des Horaires et du Règlement de Travail (la Cohort) dont les réunions régulières permettent de régler certaines situations spécifiques non prévues par le Règlement de travail ou nécessitant des explications, voire des aménagements, de ce dernier.
- La mise en œuvre de l'accord sectoriel dans ses différents volets.

La ministre tient à préciser qu'il n'y a pas de priorité entre les différents points qu'elle vient d'énoncer pour ce qui concerne la Fonction publique. Pour ce qui concerne les crédits destinés aux infrastructures, en 2016, il y avait un article budgétaire spécifique (Dotation au SGS Bâtiments) alimenté à hauteur de 1.019.000 € en crédits d'engagement et de 989.000 € en crédits de liquidation.

Pour l'année 2017, ce crédit est partagé entre l'article intitulé « Frais de fonctionnement des bâtiments administratifs » et des crédits inscrits dans une nouvelle mission 31 qui regroupe l'ensemble des infrastructures, qu'il s'agisse des crèches, des infrastructures pour les secteurs du Social, de la Santé ou de l'Administration.

9. Discussion et examen des tableaux partim

Mme Julie de Groote (présidente) rappelle que la présentation du plan stratégique pour l'administration a fait l'objet d'un rapport portant le n° 51 (2015-2016) n° 1 et pour lequel Mme Catherine Moureaux avait été désignée en qualité de rapporteuse.

Mme Véronique Jamoulle (PS) rappelle que Mme Catherine Moureaux s'est déjà réjouie au nom de son groupe, dans le cadre de la discussion générale du budget, de plusieurs points mis en évidence par la ministre.

Elle se réjouit de ce que les budgets sont là pour mettre en œuvre le plan de recrutement 2015-2016 qui avait été reporté.

Elle se félicite de la participation de l'administration de la Commission communautaire française à la Garantie Jeunes dans sa mise en œuvre.

Par ailleurs, l'application du *Gender Budgeting* qui a déjà fait l'objet de quelques interpellations en séances plénières est à présent généralisé dans toutes les politiques de la Commission communautaire française. Cependant, certaines divisions pourraient jouir de davantage de commentaires, notamment la division 21 (taux de pourcentage en commentaires genrés de 24 %). Quelles sont les raisons de cette faiblesse et quelles les solutions envisagées pour remédier à cette situation ?

La priorité est mise sur la politique d'égalité des chances, en particulier à l'accès à la fonction publique. Un montant de 21.000 € est fixé à l'initial 2017. Est-il prévu pour le DVD évoqué par la ministre ou s'agit-il d'un autre projet ?

En ce qui concerne la note de politique générale relative au personnel, il était précisé que les moyens ont été garantis en vue de renforcer la politique de réduction du temps de travail et d'embauche compen-

satoire, ainsi que l'amélioration du bien-être au travail. La ministre peut-elle s'étendre sur ses ambitions à cet égard ?

Quant à la suppression de la dotation SGS Bâtiments liée à la création de la mission 31 consacrée aux infrastructures, la députée se demande pourquoi les frais de fonctionnement restent séparés et tout n'a pas été regroupé dans cette nouvelle mission.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) déclare intervenir au nom de M. Maron retenu en commission des Affaires sociales.

À l'ajustement 2016, elle pointe l'AB 21.000.00.27.1211 dans laquelle réapparaît un montant de 21.000 € aussi bien en engagement qu'en liquidation dans le cadre de la politique d'égalité des chances pour l'accès à la Fonction publique.

En fait, il s'agit là de la réservation de places de crèches pour les agents de la Commission communautaire française, alors que cette AB avait été entièrement vidée à l'initial sous prétexte qu'il avait été mis fin à la convention avec la crèche concernée, « faute d'enfant de membres du personnel à y inscrire ».

Qu'est-ce qui a changé ? Une nouvelle convention a-t-elle été conclue ? Des enfants inattendus sontils soudainement apparus ? Pourquoi ne pas avoir conservé, par précaution, un montant à l'initial ?

En ce qui concerne l'initial 2017, la députée ajoute que l'exposé général annonce l'aboutissement d'une « réflexion déjà largement entamée dans le courant de l'année concernant la réalisation du service de l'inspection ».

Quels sont les liens avec la sixième réforme de l'État (basculement des MR/MRS à la Commission communautaire commune) et avec la future refonte du décret ambulatoire ?

Par ailleurs, qu'en est-il de la réaffectation des moyens pour l'ex-prime à la vie chère ? L'an dernier, avait été annoncé le versement de ces moyens au Service social, mais le rapport de la Cour des comptes indique que « l'arrêté du 10 décembre 2015 octroyant cette subvention précisait que son utilisation serait formalisée dans une convention avec cette asbl. Toutefois, son Conseil d'administration a fait part, début 2016, de sa volonté de restituer cette subvention, à charge pour le Collège de décider d'une autre mesure au bénéfice pécuniaire du personnel. ».

La députée aborde ensuite l'AB 10.000.00.01.1110 et constate que la rémunération du personnel contractuel « réglementaire » augmente de plus de 25 %

alors qu'elle avait été réduite de 53.000 € à l'ajusté 2016. Qu'en est-il ?

Évoquant le dépôt récent par Ecolo d'une demande d'audition en commission des Affaires sociales, la députée souhaite connaître le pourcentage de personnes porteuses d'un handicap dans l'administration de la Commission communautaire française.

Au nom de son groupe, **M. Michel Colson (DéFI)** salue les efforts accomplis par le Gouvernement et la ministre Jodogne dans le contexte budgétaire connu de tous, en maintenant le cap des engagements contenus dans la Déclaration de politique générale et en poursuivant le processus volontaire de dynamisation de l'administration.

L'adoption du Règlement de travail applicable aux fonctionnaires de la Commission communautaire française est en soi une performance, compte tenu de ce que ce projet existait depuis bien longtemps.

Ensuite, il faut se réjouir du plan stratégique pour l'administration établi en concertation avec le Conseil de direction. Il s'agit d'une première, exposée brillamment par Mme Lambrechts, administratrice générale.

Le député retient que la ministre entend qu'il soit mis l'accent sur l'évaluation dans le courant de l'année 2017, en distinguant la description de fonction du processus d'évaluation proprement dit.

Le député aborde ensuite la nouvelle présentation du budget et demande si les modifications intervenues entre l'initial 2016 et la présentation de l'ajusté ont entraîné des problèmes d'exécution pour les fonctionnaires. Cette question pourrait s'adresser également à la ministre-présidente en charge du Budget.

En ce qui concerne la Fonction publique plus particulièrement, le député s'interroge également sur les points suivants :

- Quelle est l'exécution prévue pour l'accord sectoriel 2016-2019 qui a été conclu en juillet dernier ?
 Il est commun à l'administration de la Commission communautaire française et à Bruxelles Formation.
 Comment va se passer sa mise en œuvre ?
- Les allocations de base pour provisions ont été mises à zéro en 2017. La ministre a-t-elle obtenu toutes les garanties de bénéficier des moyens suffisants pour couvrir tous les frais de rémunération et liés au personnel ?
- Dans le même ordre d'idées, des moyens ne devraient-ils pas être prévus pour garantir un financement suffisant des fonds de pension ? Ne faut-il pas faire preuve de prudence dès lors qu'un cer-

tain flou règne par rapport à la problématique de la réforme des pensions ?

- La ministre s'est montrée sensible à la politique du bien-être au travail et à la lutte contre le burn out.
 Quels accents seront mis en 2017 dans le cadre de cette politique ?
- À l'ajusté 2016, a été constatée une diminution importante de la dotation au service social. Qu'est-ce qui justifie cette diminution ?

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) entend également saluer le travail continu de l'administration et celui de la ministre dans le but de réformer et moderniser l'organisation des services. Depuis le début de cette législature, cette volonté a été affichée par la préparation et la mise en œuvre du plan stratégique déjà examiné au sein de la présente commission.

La ministre a présenté un certain nombre d'éléments soit déjà mis en œuvre en 2016, soit à mettre en place en 2017. Parmi les plus importants, il faut d'abord citer l'accord sectoriel. Serait-il possible de disposer, en annexe du rapport, d'une ventilation, par mesure, de l'augmentation du budget pour la mise en œuvre de cet accord ?

Le député évoque également le télétravail qui sera encouragé et la statutarisation qui ne manquera pas d'avoir un impact budgétaire. À propos de cette dernière, quels sont les objectifs poursuivis ? Y a-t-il des quotas fixés par année ?

Enfin, le député pointe une augmentation des montants budgétaires affectés à la rémunération du personnel liée à une harmonisation barémique sur le niveau régional. Cependant les montants en engagement et en liquidation ne sont pas identiques. Quelle est l'explication à cette différence ?

La ministre a évoqué les CPE auxquels aura ou a recours l'administration. Sera-t-il également fait appel au contrat d'insertion qui est l'autre type de contrat public financé par la Région, via Actiris ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) déclare que l'accord sectoriel, conclu en juillet 2016, est étalé sur la période allant de 2016 à 2019 et est commun, comme cela a été souligné, à l'administration et à Bruxelles Formation. C'est ce qui le rend complexe et qui implique des calculs complexes pour que l'épure budgétaire soit respectée. Il n'est donc pas certain que puisse être jointe immédiatement au rapport la ventilation demandée par M. Fassi-Fihri.

Les calculs sont d'autant plus complexes que l'accord prévoit une rétroactivité au 1^{er} janvier 2016 pour une série des mesures qu'il comprend. De nom-

breuses projections ont été réalisées par les deux administrations concernées en reprenant tous les paramètres qui ont permis d'aboutir aux propositions qui ont été jugées acceptables pour l'ensemble des parties. La ministre entend remercier les services pour tous les efforts fournis dans des délais parfois fort courts.

À propos de l'année 2016, les calculs sont terminés. Les majorations de traitement octroyées au travers de l'accord sectoriel seront payées ce mois-ci, en même temps que les rémunérations de novembre ou de décembre (pour ceux qui sont payés anticipativement).

En quoi ont consisté ces différents calculs ? Il s'agissait de remplacer les échelles de recrutement de la Commission communautaire française par celles plus avantageuses de la Région de Bruxelles-Capitale et d'allonger les échelles barémiques dans lesquelles certains agents stagnent. La priorité a été donnée aux échelles des bas salaires.

En ce qui concerne l'année 2017, il faut savoir qu'est en phase de préparation la création du rang 29, en ce compris les conditions d'accès et une échelle barémique correspondante. Les échelles qui n'auront pas été allongées en 2016 le seront en 2017.

Enfin, les négociations relatives au télétravail et au financement de celui-ci (équipement, par exemple) seront finalisées. Une première discussion a déjà eu lieu au sein du Gouvernement.

Pour les années 2018-2019, les allongements d'échelles seront poursuivis et le télétravail sera mis en œuvre.

Toujours dans le cadre de l'accord sectoriel, la ministre ajoute que, en 2015, une subvention exceptionnelle d'un montant de 666.000 € a été octroyée à l'asbl Service social pour le financement d'une mesure au bénéfice de tous les agents, ceci en remplacement de la prime à la vie chère. Le service social a souhaité rétrocéder ce montant, estimant qu'il n'entrait pas dans ses missions de prendre la mesure demandée par le Collège. En conséquence, le montant de 666.000 € a été considéré comme une avance sur la dotation 2016 au service social. C'est ce qui explique la diminution de la dotation du service social en 2016.

En ce qui concerne la Garantie Jeunes et les contrats d'insertion, il faut noter que les CPE sont déjà mis en place. Trois personnes en ont bénéficié en 2016.

À propos du contrat d'insertion, un groupe de travail rassemblant des membres des cabinets ministériels et des administrations pour les compétences

de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune, de la Région bruxelloise et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, se réunit pour explorer les différentes pistes à l'étude.

Quant à la politique des genres, s'il y en avait une à mener au sein de l'administration de la Commission communautaire française, il s'agirait d'essayer d'avoir plus d'hommes que de femmes. Il n'y a pas dans la fonction publique de statistiques mais, par définition, il y a égalité au niveau des politiques d'engagement et de traitement. À titre d'exemple, il y a au sein du Conseil de direction trois hommes sur sept postes occupés.

Il faut donc considérer que c'est plutôt un bon signe qu'il ne faille pas davantage porter une certaine attention sur certains rééquilibrages de genres.

À propos de la crèche du personnel, il y a eu une réévaluation qui a conclu à la nécessité de prévoir des moyens budgétaires pour cette allocation de base.

En ce qui concerne le bien-être au travail qui inclut la problématique du *burn out*, une politique active est menée ces dernières années dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle visant à améliorer ce bien-être et à prévenir les risques psycho-sociaux pour l'ensemble du personnel de la Commission communautaire française. C'est la loi du 28 février 2014 qui complète celle de 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail quant à la prévention des risques psycho-sociaux. Elle inclut notamment la violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail. Elle est entrée en vigueur le 1er septembre 2014 et impose à l'employeur de mettre en place une stratégie préventive.

Les nouvelles procédures liées à la mise en œuvre des protections prévues par la loi ont été intégrées dans le Règlement de travail d'application depuis un peu plus d'un an.

Les acteurs spécifiques du bien-être au travail sont, d'une part, le Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP) dans le cadre de sa mission générale de surveillance de la santé et du bien-être des travailleurs et, d'autre part, le Service externe pour la prévention et la protection (SEPP) au travail.

À la Commission communautaire française, il s'agit de l'organisme ARISTA qui a emporté le marché public en qualité d'opérateur externe. Sur la base d'une convention, c'est lui qui assure le rôle de conseiller en prévention pour les risques psycho-sociaux. À cela s'ajoutent deux personnes de confiance désignées au sein de l'administration.

Par ailleurs, une série de formations ont été dispensées depuis 2014. Elles concernent notamment la prévention et la gestion du stress, le *burn out* (le surmenage) et le *bore out* (l'ennui au travail).

Des journées de formations ont également concerné la sensibilisation des membres de la ligne hiérarchique à leurs responsabilités dans le domaine de la prévention.

En 2016, une des deux personnes de confiance susmentionnées a dispensé les formations. L'attention des participants a été attirée sur les risques psycho-sociaux en tant que tels, la procédure interne, le rôle de l'employeur et de la ligne hiérarchique, ...

En 2017, des séances de formations seront poursuivies notamment à destination des conseillers chefs de service, des accompagnateurs scolaires, des membres du Comité de concertation de base pour le Bien-être (COCOBABET), des secouristes, les directeurs des établissements, ...

Par ailleurs, il convient de souligner la mise en place d'un groupe spécifique pour le bien-être psychosocial, en collaboration avec la cellule « Développement des compétences », qui étudie actuellement le thème déjà évoqué de la sensibilisation de la ligne hiérarchique notamment à l'égard du *middle management*.

En ce qui concerne le service de l'inspection, la ministre précise qu'il s'agit d'un enjeu important qui ne concerne pas exclusivement les inspecteurs impactés par le basculement des MR et MRS vers la Commission communautaire commune. Le Collège a abordé cette problématique liée aussi à l'évaluation et aux profils de fonction. Des inter-cabinets ont eu lieu et étudient des propositions déjà formulées.

À propos de la mission 31, la ministre confirme qu'elle ne concerne que les investissements en infrastructures et, en aucun cas, les aspects de fonctionnement. Ces derniers, ainsi que les frais de gestion, sont restés dans la mission 21.

En ce qui concerne les fonds de pension, l'origine administrative du personnel de la Commission communautaire française est multiple. Les pensions de retraite sont tantôt gérées par des fonds spécifiques, tantôt par le Trésor public. Les besoins réels de financement doivent effectivement être évalués de manière sérieuse afin d'éviter des sous-financements de certains d'entre eux le cas échéant et inversement d'en sur-financer d'autres. C'est pourquoi la ministre a demandé à l'administration de réaliser une évaluation des différentes sources de financement des pensions et de fournir des informations chiffrées.

Il s'agit d'un enjeu important et, si cela s'avère nécessaire, il sera fait appel à un actuaire. Il s'agit d'un expert dans l'analyse et l'estimation des montants dus pour les pensions et assurances, notamment sur base de statistiques. L'administration n'en dispose pas en interne.

Quant au pourcentage de personnes handicapées présentes au sein de l'administration, la ministre rappelle qu'elle a répondu à une question de M. Serge de Patoul sur le sujet. Les informations dont dispose l'administration tendent à prouver que les 5 % sont bien atteints. Cependant, il ne s'agit pas d'une estimation précise, compte tenu de ce que les personnes concernées ne souhaitent pas qu'il soit fait état, dans leur dossier, de ce qu'elles bénéficient d'une reconnaissance du statut de personne handicapée.

À propos du télétravail, la ministre souligne qu'elle en a fait état lorsqu'elle a abordé l'accord sectoriel. Les règles en seront fixées dans le courant de l'année 2017 tandis que la mise en œuvre pourrait intervenir en 2018. Le télétravail constitue un élément susceptible de contribuer au bien-être des travailleurs, d'une part, et participer à l'amélioration de la mobilité, d'autre part.

Enfin, la ministre dépose une correction technique portant sur le tableau du Doc. 64 (2016-2017) n° 2, aux pages 22 et 23. Il s'agit d'une erreur d'encodage

dans le nouveau logiciel comptable, qui n'affecte pas les totaux des allocations de base, ni de la mission.

Il en est pris acte.

10. Avis

La commission a émis un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre-présidente Fadila Laanan, des ministres Cécile Jodogne et Céline Fremault, au sein de la présente commission, dans les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2016, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

11. Approbation du rapport

La commission a accordé sa confiance à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

La Présidente,

Sevket TEMIZ

Julie de GROOTE

12. Annexes

Annexe 1 Correction technique déposée par Mme Cécile Jodogne, ministre

Un arrêté de redistribution entre allocations de base (2016/138) a été adopté en février 2016.

Il s'agissait de transférer des crédits disponibles en frais de fonctionnement vers des dépenses patrimoniales, selon le schéma suivant :

Frais de fonctionnement	Crédit	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
AB 21.000.00.1211	CE	1.400.000	- 4.000	1.396.000
	CL	1.400.000	- 70.000	1.330.000
Dépenses patrimoniales				
AB 21.000.31.7422	CE	86.000	+ 4.000	90.000
	CL	86.000	+ 70.000	156.000

Outre cette redistribution de crédit, un ajustement a été opéré à l'article AB 21.000.00.1211.

En effet, les frais de fonctionnement ont été majoré de 200.000 en CE et diminué de 20.000 en CL.

Pour donner un total final à l'ajustement 2016 de :

Frais de fonctionnement		
AB 21.000.00.1211	CE CL	1.596.000 1.310.000
Dépenses patrimoniales		
AB 21.000.31.7422	CE CL	90.000 156.000

Les chiffres totaux sont donc corrects et ne changent pas l'équilibre général de l'ajustement 2016.

Il y a cependant lieu de modifier les chiffres des colonnes intitulées « redistribution » et « 1^{er} ajust 2016 » afin que le budget puisse être <u>administrativement exécuté correctement</u>.

Les corrections suivantes sont à apporter au tableau des pages 22 et 23 du document n° 64 (2016-2017) n° 2.

	Code Fonctionnel	Genre	Type de crédit	Initial 2016	Redistribution	1 ^{er} ajust 2016	Ajusté 2016
Frais de fonctionnement 21.000.00.24.1211	0133	1	E L	1.400 1.400	-4 -70	200 -20	1.596 1.310
Dépenses patrimoniales 21.000.00.31.7422	0133	1	E L	86 86	4 70		90 156

JUSTIFICATION:

Correction d'une erreur d'encodage dans le nouveau logiciel comptable, pour la confection du budget de la Commission communautaire française, empêchant l'exécution correcte du budget ajusté 2016.

Annexe 2 Question écrite n° 134 de M. Serge de Patoul du 6 avril 2016 :

Les personnes handicapées dans la fonction publique à la Commission communautaire française

L'intégration des personnes handicapées dans la fonction publique est essentielle dans une société inclusive. Au niveau national, la Belgique s'est engagée depuis longtemps dans des actions visant à lutter contre les différentes formes de discriminations et plus particulièrement dans les domaines de l'accès et du maintien à l'emploi. Toutefois, en matière d'emploi des personnes handicapées, la Belgique est à la traîne. Récemment encore, le rapport du Conseil de l'Europe pointait à nouveau les défaillances belges à ce niveau. Il importe donc d'objectiver la situation de l'administration de la Commission communautaire française en la matière afin de correctement adapter nos politiques.

Par conséquent, je souhaite obtenir les informations suivantes :

- Pour l'administration de la Commission communautaire française, l'effectif d'équivalents temps plein souffrant d'un handicap reconnu appartenant au personnel pour les années 2014, 2015 et 2016.
- La répartition de l'effectif ci-dessus en personnel nommé et personnel contractuel.
- La répartition de l'effectif ci-dessus suivant le niveau administratif de chaque agent.

Réponse de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique :

Il m'est difficile de connaître le nombre exact de personnes en situation de handicap engagées dans la fonction publique de la Commission communautaire française.

En effet, de telles données relatives aux personnes en situation de handicap relèvent de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et sont donc confidentielles.

N'ayant pas accès à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS), seules nous sont donc

accessibles les données chiffrées relatives aux personnes handicapées reconnues par le service Phare (Personne handicapée autonomie recherchée), c'està-dire les données qui concernent des francophones domiciliés en Région bruxelloise.

Pour rappel, l'objectif d'un taux d'occupation de 5 % de personnes handicapées parmi le personnel du service public francophone bruxellois concerne uniquement les agents statutaires. En effet, l'article 279/1 du statut indique notamment que « le service des ressources humaines établit une liste des agents statutaires et des stagiaires qui souhaitent se déclarer comme personne handicapée au sens de l'article 272/2, pour pouvoir bénéficier des dispositions de la présente partie ».

Depuis l'entrée en vigueur de cette disposition réglementaire, aucune déclaration en ce sens n'a été introduite auprès du service des ressources humaines. Aucune liste n'a donc pu être établie.

Nous avons toutefois pu établir un recensement partiel permettant de répondre partiellement à vos questions.

À la date du 31 décembre 2015, le nombre d'agents statutaires des services du Collège s'élevait, tous niveaux confondus, à 491. Ce nombre est quasi immuable depuis plusieurs années.

Le service Phare nous a confirmé que, selon ses critères, 12 agents ont été reconnus comme personnes en situation de handicap depuis juin 2013.

Sur les 491 agents statutaires, 234 habitent la Région de Bruxelles-Capitale. L'objectif de 5 % est donc atteint en ce qui concerne la Région bruxelloise.

Le nombre d'agents en situation de handicap pour l'ensemble du personnel est, bien évidemment plus élevé, puisque 256 agents statutaires sont domiciliés dans l'une des deux autres Régions et peuvent être reconnus comme handicapés par d'autres institutions telles que l'AWIPH et le VDAB, par exemple.

Enfin, parmi le personnel contractuel, nous n'avons reçu aucune demande de reconnaissance permettant bénéficier de quelconques facilités pour faire partie d'une sélection organisée par le Selor.

Annexe 3 Frais de missions des membres du Collège et des membres de cabinets

État de consommation de la comptabilité extraordinaire

N° Dossier	Bénéficiaire	Type de dépense	Type de mission	Lieu	Matière	Montant réservé	Montant engagé	
MIS16-FL-001	Fadila LAANAN		Action en francophonie	Paris		1.561,98 €	1.561,98 €	
MIS16-FL-002	Jean-Pierre BOUBLAL		Action en francophonie	Paris		271,48 €	271,48 €	
MIS16-FL-003	Nadia YAHIAOUI		Action en francophonie	Paris		161,00€	161,00€	
MIS16-CF-001	Céline FREMAULT	billet avion avance de fonds délégation WB dakar frais bancaires DC frais dél bénin frais bancaires	СРМ	Bénin – Sénégal		4.781,23 € 2.519,08 € 5,56 € 2.562,50 € 9,67 €	4.781,23 € 2.519,08 € 5,56 € 2.562,50 € 9,67 €	
MIS16-CF-002	Julien Milquet	billet avion avance de fonds Avance de fonds del Dakar logement bénin	СМР	Bénin – Sénégal		2.108,08 € 210,08 € 213,74 € 280,51 €	2.108,08 € 210,08 € 213,74 € 280,51 €	
MIS16-CF-003	Laurent Hacken	billet avion Avance de fonds del Dakar avance de fonds logement bénin	СМР	Bénin – Sénégal		2.108,18 € 122,14 € 210,08 € 280,51 €	2.108,18 € 122,14 € 210,08 € 280,51 €	
MIS16-CF-004	Morgane DELFOSSE	billet avion Avance de fonds del Dakar avance de fonds logement bénin	СМР	Bénin – Sénégal		2.107,54 € 122,14 € 210,08 € 280,51 €	2.107,54 € 122,14 € 210,08 € 280,51 €	
MIS16-CF-005	Julien Milquet	avance de fonds billet avion hébergement et train DC	СМР	Québec		462,00 € 1.496,93 € 1.083,00 € 115,50 €	462,00 € 1.496,93 € 1.083,00 € 115,50 €	
TOTAL						23.283,52 €	23.283,52 €	

MONTANT TOTAL DE L'AVANCE DE FONDS VERSÉE SUR LA COMPTABILITÉ EXTRAORDINAIRE

SOLDE APRÈS PRÉVISION OU ENGAGEMENT

SOLDE APRÈS LIQUIDATION DES AVANCES DE FONDS

SOLDE APRÈS RÉCUPÉRATION DES TROP PERÇU

SOLDE APRÈS LIQUIDATION

État de consommation du crédit

MONTANT PRÉVU						
COMPTABILITÉ EXTRAORDINAIRE						
AUTRES DÉPENSES						
N° Dossier	Bénéficiaire	N° compte	Montant engagé	N° visa	Date engagement	
TOTAL			0,00€			
MONTANT TOTAL ENGAGÉ						
SOLDE APRÈS ENGAGEMENT						
MONTANT TOTAL LIQUIDÉ						
SOLDE APRÈS LIQUIDATION						

Date engagement	Avance d	e fonds	Montant liquidé»	Date exécution	Trop perçu	Date d'exécution	Remarques	Date des remarques
	Montant	Date						
07-03-2016			1.561,98 €	03-05-2016				
07-03-2016			271,48 €	03-05-2016				
07-03-2016			161,00€	03-05-2016				
09-05-2016			4.781,23 €	17-05-2016				
			2.519,08 € 5,56 € 2.562,50 € 9,67 €	23-05-2016 23-05-2016 24-06-2016 24-06-2016				
09-05-2016	210,08 €	20-05-2016	2.108,08 € 210,08 € 213,74 € 280,51 €	20-05-2016 20-05-2016 24-06-2016				
09-05-2016	210,08 €	20-05-2016	2.108,18 € 122,14 € 210,08 € 280,51 €	20-05-2016 23/5/20160 24-06-2016				
20-05-2016	210,08 €	20-05-2016	2.107,54 € 122,14 € 210,08 € 280,51 €	20-05-2016 23/5/20160 20-05-2016 24-06-2016				
07-06-2016	462,00 €	10-06-2016	462,00 € 1.496,93 € 1.083,00 € 115,50 €	10-06-2016 11-07-2016 11-07-2016 26-07-2016				
	1.092,24 €		23.283,52 €		0,00€			
				30.000,00 €				
				6.716,48 €				
				28.907,76 €				
				28.907,76 €				
				6.716,48 €				

				30.000,00€		
	Montant Avance de fonds n° 1	Date d'exécution	Montant Avance de fonds n° 2	Date d'exécution	Montant Avance de fonds n° 3	Date d'exécution
	15.000,00€	4-02-2016	15.000,00€	25-08-2016		
Date ordonnancement	Montant liquidé»	Date exécution				
	0,00€					
				23.283,52 €		
				716,48€		
				23.283,52€		
				716,48 €		

Annexe 4 Frais de missions des fonctionnaires 2016

Bénéficiaire	Objet	Lieu	Montants proposés
Mylène LAURANT	Détachement fonctionnaire Paris	Paris	10.000,00€
Marie-Pierre DURT	Commission immigration et asile	Amsterdam	680,75€
Mylène LAURANT	Mission ministérielle	Bénin – Sénégal	3.398,43 €
Sébastien NOËL	CMP Pologne	Varsovie	1.300,00€
Véronique GAILLY	12e Journées Nationales SESSAD 2016	Montpellier	237,50 €
Sophie DONNAY	12e Journées Nationales SESSAD 2016	Montpellier	237,50 €
Sébastien NOËL	Coopération Mairie de Sofia	Sofia	656,11 €

Annexe 5 La signature d'accords-cadres avec des États tiers

Aujourd'hui, grâce au rapprochement qui s'est opéré entre les entités fédérées francophones, cellesci signent des accords de coopération associant un État-tiers, la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette étroite concertation avec la Communauté française et la Région wallonne a permis d'établir une liste de pays prioritaires avec lesquels la Commission communautaire française met en œuvre des coopérations dans le domaine de ses compétences.

L'objectif est de soutenir et de défendre les intérêts des acteurs et des institutions francophones de Bruxelles en leur permettant de valoriser à l'étranger leur savoir-faire.

Ont ainsi été successivement signés les accords suivants :

- le 28 janvier 1999 avec la République du Bénin,
- le 22 mars 1999 avec le Québec,
- le 26 septembre 2000 avec la République libanaise,
- le 28 mars 2002 avec le Royaume des Pays-Bas,

- le 16 juillet 2002 avec le Royaume du Maroc,
- le 26 septembre 2002 avec la République socialiste du Vietnam,
- le 7 décembre 2002 avec la République de Bulgarie.
- le 9 décembre 2002 avec la République démocratique du Congo,
- le 14 avril 2003 avec la République algérienne démocratique et populaire,
- le 17 juin 2003 avec la République du Sénégal,
- le 29 avril 2004 avec la République de Pologne,
- le 25 mai 2005 avec la République de Roumanie,
- le 17 septembre 2010 avec la République de Hongrie,
- le 21 décembre 2010 avec la République de Croatie.
- le 7 juin 2011 avec la République de Turquie.

Par ailleurs, la Commission communautaire française participe également aux CMP avec Haïti et la Tunisie.

RAPPORT

fait au nom de commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par M. Eric BOTT

SOMMAIRE

l.	Discussion conjointe	25
II.	Désignation du rapporteur	25
III.	Mission 29 – Programme 3 : Enseignement Mission 31 – Programme 2 : Dépenses : bâtiments Enseignement	
	 Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement Discussion Examen des tableaux budgétaires 	25 25 29
IV.	Mission 25 : Transport scolaire	
	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire Discussion	30 30
V.	Mission 28 : Infrastructures sportives privées Mission 29 – Programme 2 : Complexe sportif et hall sportif Mission 31 – Programme 2 : Dépenses, bâtiments Centre sportif de la Woluwe Complexe sportif d'Anderlecht Mission 11 – Programme 2 : Sports et jeunesse, activités 1, 2 et 4	
	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport Discussion	31 32

Membres présents : M. Mohamed Azzouzi (président), M. Eric Bott, M. Serge de Patoul, M. Christos Doulkeridis, Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Ahmed El Ktibi, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Zoé Genot, Mme Véronique Jamoulle, Mme Jacqueline Rousseaux, M. Julien Uyttendaele.

VI.	Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audiovisuel et enseignement Programme 1 : Culture - Activités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 Programme 4 : Éducation permanente, activités socioculturelles Programme 6 : Activités parascolaires à caractère pédagogique		
	1. 2. 3.	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture	33 35 39
VII.	Mission 24 : Tourisme Mission 31 : Infrastructures		
	1. 2. 3.	Exposé général de M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme	39 39 40
VIII.	Mission 26 : Formation professionnelle		
	1. 2. 3. 4.	Exposé général de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle Discussion	40 43 48 49
IX.	Confiance au rapporteur		
Y	Anneyes		50

Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du 23 novembre 2016, les projets de décrets et de règlements ajustant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2016, d'une part, et contenant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2017, d'autre part.

I. Discussion conjointe

La commission décide d'examiner conjointement les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2016 et les projets de décret et de règlement contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2017 de la Commission communautaire française.

II. Désignation du rapporteur

Sur proposition de Mme Véronique Jamoulle (PS), M. Eric Bott (DéFI) est désigné en qualité de rapporteur.

III. Mission 29 –
Programme 3 : Enseignement
Mission 31 –
Programme 2 : Dépenses : bâtiments
Enseignement

1. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement

En matière d'infrastructures, **Mme Fadila Laanan**, **ministre-présidente en charge de l'Enseignement**, rappelle que la priorité reste le suivi des projets de constructions de nouvelles places tant sur le site de l'Institut Herlin, par une augmentation de la capacité d'accueil de 300 places dans l'enseignement spécialisé, que sur le site du CERIA, par la création d'une nouvelle école secondaire à pédagogie active.

Les deux marchés d'études qui avaient été lancés pour ces deux projets en 2015 se sont achevés en 2016.

Pour l'Institut Herlin, le Master Plan est en cours de validation et permettra le lancement en 2017 d'un marché de conception et d'exécution architecturale.

Et, pour la nouvelle école du CERIA, la procédure en est au stade de la finalisation de la sélection des 5 bureaux d'architecture appelés à remettre un projet début 2017.

Par ailleurs, les investissements nécessaires en bâtiments et équipements seront poursuivis. La ministre-présidente mentionne la finalisation de la rénovation de l'Institut Charles Gheude, la poursuite des travaux de construction en vue du déménagement de l'ESAC, le réaménagement de l'entrée principale de l'Institut Redouté Peiffer et la rénovation de diverses installations techniques vieillissantes et/ou inadaptées.

Concernant l'accessibilité des écoles, le budget 2017 permettra d'offrir un « pack de rentrée » gratuit contenant le matériel scolaire de base (journal de classe, cahiers, fournitures) aux élèves du premier degré de l'enseignement secondaire, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans l'enseignement spécialisé.

En matière pédagogique, les projets de remédiation et de lutte contre le décrochage scolaire sont renforcés par l'arrivée de personnel financé par le Fonds social européen (FSE). D'autres projets, tels que le mentorat, se poursuivent.

Enfin, le 1^{er} janvier 2017, la Commission communautaire française deviendra le pouvoir organisateur de l'Institut Saint-Gillois Pierre Paulus. Toutefois, le transfert effectif des élèves et des enseignants, ainsi que l'absorption de l'école par les Instituts Gryzon et Redouté Peiffer, aura lieu à la rentrée de septembre 2017.

En outre, pour répondre à l'augmentation croissante du nombre d'élèves, un cinquième centre psycho-médicosocial (PMS) a été créé en septembre 2016. Les moyens nécessaires ont été prévus sur l'AB « rémunération du personnel hors Haute École ».

Enfin, les crédits du complexe sportif du CERIA sont adaptés pour couvrir les dépenses liées à aux travaux de sécurisation et d'entretien de l'infrastructure. Ils ont toutefois été établis avant le drame de la noyade à la piscine. Ce drame a engendré un avis du SIPP (service interne de prévention et de protection au travail) allant dans le sens de l'installation d'un système de vidéosurveillance aquatique. Ces crédits devront donc peut-être faire l'objet d'un ajustement.

2. Discussion

Mme Véronique Jamoulle (PS) se réjouit au nom du groupe PS de la politique menée en matière d'augmentation des places dans l'enseignement de la

Commission communautaire française, et, en particulier, dans l'enseignement spécialisé.

La commissaire souhaiterait savoir où en est le travail de la Task Force Enseignement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et ce qui en ressort.

Mme Jamoulle félicite également la ministre-présidente pour les efforts qui sont prodigués pour soutenir les élèves en difficulté et qui se voient renforcés, entre autre avec le « pack scolaire » qui garantit la fourniture de matériel à tous les élèves de première secondaire.

Pour conclure, la commissaire soulève le fait que le budget est en phase avec la reconnaissance des statuts du personnel enseignant.

M. Serge de Patoul (DéFI) constate que le budget est en prolongation du budget précédent et que les projets avancent.

Concernant la lutte contre le décrochage scolaire, le commissaire soulève l'opportunité de recruter du personnel grâce au Fonds social européen (FSE). À ce sujet, M. de Patoul demande la liste des initiatives prises, si possible par sites. (Annexe 1)

Dans cette perspective, le commissaire rappelle la nécessité d'évaluer les initiatives qui sont prises, que leurs résultats soient positifs ou négatifs et de diffuser ces informations.

- M. de Patoul demande également d'obtenir les statistiques concernant l'évolution de la population scolaire par site sur les trois dernières années. (Annexe 2)
- M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) se réjouit également de l'augmentation du nombre de places dans l'enseignement de la Commission communautaire française. Il souligne l'importance des mesures qui sont prises concernant la qualité de l'enseignement.

Plus spécifiquement, le commissaire demande quels montants sont consacrés au mentorat destiné à soutenir les enseignants au début de leur carrière, et quels résultats ont été tirés de cette mesure.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime que la lutte contre le décrochage scolaire est une mission prioritaire et demande à la ministre-présidente comment elle compte obtenir concrètement des résultats dans ce domaine.

Mme Rousseaux regrette l'effet pervers qui consiste pour l'école de ne pas signaler l'absence des élèves de peur de perdre certains subsides calculés en fonction du nombre d'élèves et demande à

la ministre-présidente comment elle compte remédier à cette situation.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) se réjouit de l'avancement de plusieurs travaux de rénovation ainsi que de la construction de nouveaux bâtiments sur le site du CERIA.

Pour le commissaire, cette dynamique doit s'inscrire dans une politique intégrée d'aménagement du site afin d'en tirer le plus d'avantages possibles, notamment au niveau de son intégration dans le quartier et, plus globalement, dans la ville.

M. Doulkeridis demande si cet aménagement et cette réflexion ont été budgétés.

Concernant l'absorption des sections de l'Institut Pierre Paulus par la Commission communautaire française, le commissaire demande de faire le point sur l'état d'avancement du dossier, notamment en ce qui concerne le personnel, le calendrier qui a été fixé pour la construction des bâtiments définitifs mais aussi sur la période intermédiaire.

Pour conclure, M. Doulkeridis demande ce qu'il en est de la nouvelle affectation du CEFA qui était attaché à l'Institut Pierre Paulus. Est-ce que ce dernier sera transféré sur le campus du CERIA comme cela était initialement prévu ?

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, rappelle effectivement que la création de places était une des priorités contenues dans la déclaration de politique générale (DPG). Les moyens qui y sont consacrés sont donc très importants.

Concernant le site du CERIA, la ministre-présidente répond que la réflexion se fait effectivement sur l'ensemble du site. Des modifications vont donc être apportées aux bâtiments existants. Le hall omnisport sera ainsi démoli et reconstruit autrement et le terrain de football va être déplacé.

La vision sera donc la plus large possible, également en concertation avec la Haute École, les étudiants et même les autres sections, comme la section horticole de l'Institut Redouté Peiffer.

Les aménagements seront développés dans le but d'amener de l'animation sur le campus. La piscine, le hall omnisport ou la Maison des Cultures urbaines, qui sera installée sur le site, auront pour effet d'amener des gens et d'animer le site.

Concernant la Task Force Enseignement, la ministre-présidente rappelle que la Région y est associée, ainsi que la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le but de créer des places supplémentaires, en concertation avec les pouvoirs organisateurs.

Le « pack scolaire de rentrée » concerne les étudiants du premier degré de secondaire et a pour but d'alléger les familles pour lesquelles le mois de septembre est lourd financièrement.

Concernant le rôle des enseignants, Mme Laanan précise que 50 % des enseignants quittent la profession dans les cinq premières années, notamment parce qu'ils ne sont pas suffisamment préparés.

La Commission communautaire française a toujours été avant-gardiste concernant le soutien aux enseignants, notamment par des enseignants plus âgés, au travers du mentorat. Les budgets de ce dispositif proviennent en partie du FSE, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'AB relative aux « rémunérations hors hautes écoles ».

Répondant à Mme Rousseaux, la ministre-présidente précise qu'un listing de présence doit être transmis par chaque école à la Fédération Wallonie-Bruxelles qui, elle, actionnera les procédures en matière de décrochage scolaire.

Un élève est réputé en décrochage scolaire dès qu'il dépasse les 20 demi-jours d'absence par an. L'établissement doit alors enclencher une procédure vers les parents qui doivent en être informés. Une dérogation peut ensuite être demandée à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour que l'élève ne soit plus considéré comme élève libre et qu'il puisse réintégrer son parcours scolaire.

La ministre-présidente précise que, même si cette politique dépend majoritairement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française mène de nombreux projets, notamment afin de comprendre le phénomène du décrochage scolaire et de favoriser les mesures pour raccrocher ces élèves d'une façon ou d'une autre.

À M. de Patoul, Mme Laanan répond que les projets sont effectivement évalués et ne sont pas poursuivis s'ils ont une évaluation négative. Un document reprenant le bilan de ces initiatives pourra être transmis par l'administration dans les prochains mois.

Concernant l'Institut Pierre Paulus, la ministre-présidente rappelle que la Commission communautaire française a repris les sections de cette école suite à une décision de la commune de Saint-Gilles qui souhaitait créer une nouvelle école secondaire sur son territoire. La Commission communautaire française a donc été intéressée de reprendre les sections de la Haute École qui correspondaient aux sections déjà existantes dans son enseignement ainsi que les élèves et les enseignants qui n'auraient pas d'affectation dans la nouvelle école de Saint-Gilles.

Cette situation a mené à de nombreuses difficultés structurelles et un équilibre a dû être trouvé pour faire avancer le projet tout en ne mettant pas en danger l'ordre de classement des enseignants de la Commission communautaire française ou leurs acquis.

Une convention a été finalisée sous la forme d'un accord-cadre et doit être présentée en Commission paritaire locale (Copaloc) – Commission communautaire française.

Dans les sections qui seront reprises par la Commission communautaire française, des solutions seront trouvées pour chaque enseignant.

Pour terminer la première salve de réponses, Mme Laanan précise que le CEFA sera, dans un premier temps, situé au sein de l'EFP sur la commune d'Uccle. À terme, la volonté de la ministre-présidente est que le CEFA soit situé sur le site du CERIA.

- M. Serge de Patoul (DéFI) précise que sa remarque concernant les évaluations avait pour but que ces dernières soient utiles à tous en étant diffusées.
- **M.** Christos Doulkeridis (Ecolo) demande combien de professeurs participent au mentorat. (Annexes 3)

Concernant l'aménagement du site du CERIA, le député répète la nécessité de valoriser les ressources déjà présentes sur le site, il pense notamment au canal et aux possibilités qu'il pourrait offrir en termes de mobilité douce et de logements.

Au sujet de l'Institut Pierre Paulus, M. Doulkeridis comprend la difficulté de la situation et le temps que le processus d'absorption prend mais il insiste sur le fait que, ni les enseignants, ni les étudiants ne doivent payer le coût de cette complexité.

Il rappelle sa question concernant le calendrier et la durée pendant laquelle les étudiants devront rester dans des modules.

Pour M. Doulkeridis, la communication doit être forte entre les différents acteurs.

Le commissaire demande ensuite où en est le projet de fusion de la Haute École Lucia de Brouckère avec le pouvoir organisateur de la Ville de Bruxelles.

Enfin, il souhaite savoir où se trouve précisément le budget correspondant au « pack de rentrée » dans le budget.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande à la ministre-présidente son avis quant à un rapprochement des différents réseaux de formation, entre l'EFP et Bruxelles Formation.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) aimerait connaître le budget qui est consacré au mentorat ainsi que le fonctionnement de ce budget. (Annexes 3)

Le commissaire aimerait également connaître l'impact financier de l'absorption de l'Institut Pierre Paulus, par rapport aux rémunérations du personnel et, plus globalement, de toute l'opération.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, répond que trente professeurs sont concernés par le mentorat. Les autres éléments demandés sont annexés au présent rapport. (Annexes 3)

Concernant l'Institut Pierre Paulus, Mme Laanan estime légitime le fait que la commune de Saint-Gilles se demande si ce qu'elle offre comme enseignement correspond aux demandes et aux besoins de sa population et peut offrir une continuité dans ses enseignements, et d'en tirer les conclusions.

La commune de Saint-Gilles a, par ailleurs, cherché une solution de reprise pour cette école et a entamé la discussion avec la Commission communautaire française pour l'absorption de celle-ci.

À M. Fassi-Fihri, Mme Laanan répond qu'une estimation budgétaire de l'impact de cette absorption est impossible à faire, par manque de certaines informations (notamment sur le nombre d'enseignants, d'élèves, ...). Une projection en bon père de famille a été faite mais celle-ci ne peut pas être détaillée, faute d'éléments concrets.

Concernant la fusion entre la Haute École Lucia De Brouckère et l'Institut Francisco Ferrer, la ministre-présidente rappelle le travail d'assainissement de la Haute École qui est en train d'être réalisé. Elle répond que, actuellement, une négociation sur une fusion entre ces deux hautes écoles ne serait pas équilibrée et n'est donc pas opportune, pour le moment.

À M. Doulkeridis, la ministre-présidente répond que le budget du « pack de rentrée » se trouve au sein de l'AB 29.003.00.12.1211 relative aux « Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Hautes Écoles ».

Concernant l'implantation du CEFA sur le site de l'EFP, deux conventions vont être signées; une d'occupation et une de partenariat pédagogique, Mme Laanan précise que des complémentarités vont être menées mais il n'y aura pas de fusion entre les deux institutions.

Répondant à Mme Rousseaux sur la ligne politique relative à une fusion entre l'EFP et Bruxelles Formation, Mme Laanan renvoie au ministre Didier Gosuin dont la formation professionnelle est la compétence.

Au sujet de la disparation du service à gestion séparée, la ministre-présidente précise que le service a été intégré directement dans le budget, il n'a pas disparu.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) ne conteste pas le choix qui a été fait par la commune de Saint-Gilles pour l'Institut Pierre Paulus mais regrette la manière qui a été suivie, spécifiquement face au public plus fragilisé de cette école.

Concernant la fusion entre Lucia de Brouckère et Francisco Ferrer, le commissaire estime que celleci pourrait amener certaines solutions au problème. Il demande par ailleurs si des changements ont été opérés en termes de direction à Lucia de Brouckère.

Il demande enfin la confirmation qu'un nouveau PMS sera créé en raison de l'arrivée de Pierre Paulus et demande où se trouve le budget y afférent.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, répond concernant le calendrier de la fusion de Pierre Paulus, que la convention prend effet à partir du 1er janvier 2017 et que le déménagement aura lieu en septembre 2017. Le temps passé dans les modulaires sur les sites du CERIA et de Redouté Peiffer ne peut pas être estimé actuellement. Un travail d'accompagnement et de suivi permanent est mené afin de pouvoir accueillir les élèves et les enseignants.

Mme Laanan espère que la nouvelle école pourra ouvrir pour la rentrée 2019-2020 mais ne peut pas être plus précise.

Le CEFA déménagera également en septembre 2017 sur le site de l'EFP.

Lucia de Brouckère a effectivement une nouvelle direction et un nouveau Collège de direction qui va encore être renforcé et qui permettent de travailler sur l'avancement et l'assainissement de cette école.

Concernant le nouveau PMS sur le site du CE-RIA, la ministre-présidente précise qu'il se situe à l'AB 29.003.00.12.1211 « Dépenses de fonctionne-

ment des écoles de la Commission communautaire française, hors Hautes Écoles ».

3. Examen des tableaux budgétaires

Mission 29 : Enseignement

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) demande des précisions quant à l'AB 29.003.00.00.1211 « Dépenses de toute nature relatives à la valorisation de l'enseignement », qui concerne le conseiller en environnement et qui connaît une baisse de la moitié de son crédit ainsi que sur l'AB 29.003.00.21.0101 « Provisions pour la gestion des risques pour des dépenses de toute nature » qui est supprimée.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, répond, concernant le conseiller en environnement, que le crédit de 2016 était consacré à la rémunération de deux conseillers, un des deux est parti et il n'est pas nécessaire de le remplacer.

Concernant l'AB relative à la gestion des risques, la ministre-présidente répond qu'une provision supplémentaire avait été constituée en 2016 par prudence à cause du passage des crédits non dissociés vers les crédits dissociés. L'élaboration du budget actuel s'est faite au plus près des réalités et il a donc été estimé que le crédit était suffisant.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) demande des précisions sur les AB 29.003.00.06.11.11 « Rémunération du personnel non enseignant hors Haute École » qui augmente de un million d'euros, 29.003.00.15.12.11 « Subventions de fonctionnement à la H.E Lucia de Brouckère » qui diminue alors qu'on connait les problèmes de cette Haute École et 29.003.00.27.33.00 « Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement » dont il aimerait connaître le détail.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) aimerait connaître le détail et la ventilation de l'AB 29.003.00.06.11.11 « Rémunération du personnel non enseignant hors Haute École ».

L'AB 29.002.00.00.11 relative à la « Rémunération du personnel » augmente de 120.000 €, la commissaire aimerait connaître le détail de cette AB ainsi que de son augmentation.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement répond, concernant l'AB 29.002.00.00.11 que celle-ci vise aux rémunérations du personnel et vise à couvrir les rémunérations affectées au complexe sportif et tient compte de la réglementation, des indexations de salaires, des

promotions par accession ou par carrière plane, des pécules de vacance, des primes de fin d'année, ...

Mme Laanan estime qu'une trentaine de personnes travaille au sein du complexe sportif et de la piscine. Les départs ou les personnes absentes de longue durée sont remplacées parce que le service qu'elles rendent au public est nécessaire.

L'AB 29.003.00.06.11.11 « Rémunération du personnel non enseignant hors Haute École » qui augmente et qui est destinée au personnel non enseignant sur les sites d'enseignement de la Commission communautaire française qui ne relève pas des hautes écoles. L'augmentation tient compte de la barémisation d'1 %, des promotions des carrières planes, de la promotion par accession au niveau 1, du plan de recrutement 15-16 et de l'accord sectoriel 2016.

Il en va de même pour l'AB 29.003.00.07.11.11 « Rémunération du personnel enseignant de la Haute École ».

Concernant l'AB 29.003.00.15.12.11 « Subventions de fonctionnement à la H.E. Lucia de Brouckère », la ministre-présidente explique qu'en 2016, le déficit du budget de la Haute École a été comblé, ce qui n'est plus nécessaire. La subvention exceptionnelle ne se trouve donc plus dans le budget 2017.

La nouvelle AB 29.003.00.27.33.00 « Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement » est issue de l'AB 29.003.00.00.12.11 « Dépenses de fonctionnement » et est destinée à subventionner des asbl développant des projets en lien avec l'enseignement comme Promofor qui aide à l'orientation et à l'inscription, des projets d'aide à la recherche ou à l'emploi ou de suivis sociaux ou administratifs des élèves, ...

Mission 31: Infrastructures

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement rappelle que les AB concernées relèvent des travaux d'aménagement et de rénovation des complexes sportifs. C'est, par exemple, dans l'AB 31.002.08.05.72.00 « Complexe sportif d'Anderlecht » que sera intégrée la dépense concernant l'installation du dispositif anti-noyade. Ce projet-là sera prioritaire par rapport à d'autres.

C'est également dans cette mission qu'a été intégré le transfert du service à gestion séparée des bâtiments, concernant notamment la nouvelle école, l'école du cirque, les rénovations ou les créations de places supplémentaires dans les écoles.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) demande une ventilation des dépenses en fonction des affectations qui ont été citées.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement précise qu'elle peut communiquer cette ventilation mais elle ne peut pas four-nir de montants précis, puisque, au sein du budget, ce sont des estimations. (Annexe 4)

IV. Mission 25: Transport scolaire

1. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire

Cette année 2016, la Commission communautaire française assure le transport de près de 3.000 élèves et dessert presque 50 sites scolaires.

Les efforts ont été poursuivis afin de faire face à l'augmentation de la population.

Certains petits ajustements négatifs ont néanmoins été opérés pour adapter les crédits aux besoins réels, notamment en matière de frais de transport et de dépenses diverses.

En ce qui concerne les budgets 2017, ceux-ci se situent dans la continuité des précédents, tout en intégrant, en année pleine, les 10 nouveaux accompagnateurs scolaires, les 5 nouveaux circuits, l'indexation des salaires, les salaires de deux superviseurs (des accompagnateurs) ainsi que les avantages issus de l'accord sectoriel.

Une attention permanente continue à être accordée non seulement au rappel des règles et procédures, mais également au programme de formation des accompagnateurs qui s'est progressivement étoffé, offrant l'année scolaire passée 11 thèmes de formation. Il s'agit de formations sur le dialogue interculturel, l'agression verbale de base, agression verbale et le self défense, l'autisme, la déficience auditive, la déficience mentale, le métier d'accompagnateur de base ainsi que des ateliers de suivi, la gestion des comportements agressifs, le secourisme d'entreprise de base et le recyclage.

Cet effort doit toutefois être maintenu car des difficultés subsistent dans la gestion des circuits et le transport des enfants.

2. Discussion

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) s'étonne de la diminution de 300.000 €, à l'ajustement 2016 de

l'AB 25.000.00.01.1211 « Frais de transport » et de 227.000 € au budget initial 2017 alors que la ministreprésidente précise que les budgets correspondent le plus aux besoins identifiés.

Comment explique-t-elle la non utilisation des moyens de 2016 et la diminution au budget 2017 alors qu'on renforce les circuits ?

Dans la déclaration de politique générale, la ministre-présidente a mentionné le recrutement de deux superviseurs supplémentaires alors que l'AB 25.000.00.07.1111 « Rémunération Superviseurs » ne connaît aucune modification à l'ajustement 2016. Mme Rousseaux souhaiterait en connaître les raisons.

M. Éric Bott (DéFI) félicite et remercie la ministreprésidente concernant l'augmentation des nouveaux circuits.

Mme Véronique Jamoulle (PS) se réjouit quant à elle que cette compétence reste une des priorités du Gouvernement.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire, répond à Mme Rousseaux que l'AB 25.000.00.01.1211 « Frais de transport » permet le paiement des transporteurs qui effectuent les circuits et le remboursement des abonnements. Celui-ci colle le plus possible à la réalité. L'initial 2017, en termes de montants de liquidation, correspond au même montant que l'initial 2016.

Les montants prévus à l'ajustement ont quant à eux été diminués pour correspondre à la réalité.

Pour l'AB 25.000.00.07.1111 « Rémunération Superviseurs », Mme Laanan précise que l'engagement des deux superviseurs a été annoncé en 2015, effectué en 2016 et poursuivi en 2017. Il n'y a donc aucune augmentation de budget en 2017 pour ces deux postes. La ministre-présidente précise également que, actuellement, ce crédit n'est pas consommé à 100 %.

Par contre, dix accompagnateurs supplémentaires vont être engagés pour assurer les nouveaux circuits. Les budgets correspondant à ces engagements se trouvent dans l'AB 25.000.00.00.1111 « Rémunération du personnel d'accompagnement » qui augmente de 355.000 € à l'initial 2017.

V. Mission 28 : Infrastructures
sportives privées
Mission 29 – Programme 2 : Complexe
sportif et hall sportif
Mission 31 – Programme 2 : Dépenses,
bâtiments
Centre sportif de la Woluwe
Complexe sportif d'Anderlecht
Mission 11 – Programme 2 : Sports et
jeunesse, activités 1, 2 et 4

1. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport

L'année 2016 a été caractérisée par la mise en œuvre d'une politique sportive concertée, ambitieuse et balayant un large spectre d'actions, ce qui a permis d'intensifier et d'appuyer la pratique sportive à une large échelle.

À l'image de cette année 2016, le Gouvernement francophone bruxellois a l'ambition de repousser les limites encore plus loin. En 2017, cela se fera en déployant une politique sportive toujours plus moderne, toujours plus accessible et toujours plus proche des gens.

Avec des budgets toujours plus importants, force est de constater que le Gouvernement se donne les moyens de nos objectifs et de ses ambitions.

D'aucuns considèrent que le sport n'est pas toujours une politique prioritaire, mais sachez que pour le Gouvernement francophone bruxellois, c'est tout le contraire!

En effet, pour la ministre-présidente, il est perçu comme une matière très importante, bénéfique et essentielle pour le bien-être de nos citoyens.

Le sport, sa pratique et son accessibilité sont d'autant plus importants qu'ils se situent à la croisée de nombreuses autres politiques communautaires (voire même régionale).

Sans un minimum d'activité physique, les citoyens ne peuvent s'épanouir entièrement. Sans un minimum d'activité physique, les bruxellois ne pourraient prétendre à une qualité de vie optimale.

De nos jours, il est impensable de concevoir une société qui ne donne pas une place de choix aux pratiques sportives dans son fonctionnement, dans son équilibre.

En Région bruxelloise, le tissu associatif est extrêmement actif et fourmille d'initiatives et de projets en tout genre. Le tissu associatif est vaste certes, mais il est aussi interdépendant. Les acteurs sportifs côtoient par exemple, ceux de l'enseignement, de la cohésion sociale, de la santé ou de la culture.

À ce propos, Mme Laanan tient à rappeler que le maillage et les liens que la Commission communautaire française a noués avec les autres institutions, avec le tissu associatif bruxellois, sont des richesses sans commune mesure.

Forts de ce constat, le Gouvernement francophone bruxellois entend continuer d'une part, à resserrer encore plus avant ces liens. Et d'autre part, à implémenter une politique de décloisonnement et de collaboration intersectorielle toujours plus affûtée.

Afin de rentrer concrètement dans le vif du sujet, la ministre-présidente rappelle les priorités en matière sportive seront les suivantes :

- favoriser la promotion de l'activité sportive au sens large ouverte à tout public;
- stimuler les projets sportifs à destination de publics fragilisés;
- soutenir l'offre sportive accessible et non cadrée;
- faciliter financièrement l'accès au sport;
- promouvoir le rôle éducatif du sport;
- et enfin, mettre en avant ses valeurs éthiques intrinsèques.

Toujours dans une optique volontariste, le Gouvernement souhaite continuer à faciliter la tâche des responsables de clubs et d'associations sportives. Cela passera par un soutien principalement administratif mais aussi dans la conception de projets.

La plate-forme « Educasport » continuera à fédérer clubs et associations sportives qui choisissent de s'engager dans une politique sportive plus participative. Le projet a pour vocation de faire se rencontrer des acteurs motivés et désireux d'en apprendre toujours plus sur l'encadrement des jeunes, l'accompagnement scolaire, la dynamique pédagogique. Cet espace d'échange insuffle un vent nouveau de collaboration dans le milieu sportif.

La promotion du sport dès le plus jeune âge est absolument nécessaire. Le travail avec les fédérations sportives scolaires va dans ce sens et des journées multisports de sensibilisation et d'initiation sont déjà programmées.

Une attention particulière aux sports de rue (« street-sports »), sera consacrée via, d'une part,

l'organisation d'une journée qui y sera dédiée, et d'autre part, via les soutiens que le Gouvernement pourra apporter à toutes ces nouvelles disciplines qui voient le jour et se développent.

La ministre-présidente envisage également de soutenir des projets visant des publics spécifiques « seniors », des personnes à mobilité réduite avec « handisport », et aussi des publics « défavorisés ». Par ailleurs, elle entend pérenniser le projet « Sport au féminin ». Pour rappel, il s'agit essentiellement d'un appel à projet annuel qui vise à encourager la pratique sportive des femmes en Région bruxelloise.

La promotion de projets sportifs qui comportent des aspects pédagogique et des éléments de socialisation figure aussi dans les objectifs de 2017. Les initiatives prônant le vivre-ensemble, l'intégration, l'émancipation et la tolérance au travers du sport seront mises en avant. Ceci constituera un axe fort de la politique sportive.

Des moyens seront donc à nouveau injectés dans la lutte contre la violence et le racisme, et la promotion du fair-play. Les projets auront pour but de sensibiliser le monde du sport au danger du racisme cela à travers diverses activités ludiques et sportives.

La promotion des comportements éthiques, la transmission des valeurs du sport et le fair-play guideront donc l'action du Gouvernement.

2. Discussion

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) rappelle l'importance d'effectuer une analyse genrée de la compétence sportive. À ce sujet, il souhaiterait connaître les montants qui ont été octroyés au travers de l'appel à projets « Sport au féminin ».

Le député n'est pas convaincu que les femmes se retrouveront dans la thématique du « street sport » qui a été choisie pour l'année 2017 et estime que la réflexion genrée doit être systématiquement menée, spécifiquement dans le choix d'années thématiques.

Pour **M. Ahmed El Ktibi (PS)**, le sport est vecteur d'inclusion et de cohésion sociale. Le soutien à la pratique régulière d'un sport est donc une nécessité, notamment de santé publique, d'éducation et du vivre ensemble.

Il félicite donc Mme Laanan de mener une politique qui vise la pratique sportive par le plus grand nombre.

M. El Ktibi demande à la ministre-présidente des détails quant aux bilans des actions menées lors de l'année 2016. Il souhaiterait plus précisément connaitre le détail des appels à projets qui ont été menés, ainsi que le nombre de clubs qui y ont participé.

Au sujet du « Sport au féminin », M. El Ktibi demande la confirmation qu'un nouvel appel à projets sera lancé en 2017 et demande des exemples de projets soutenus en 2016.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) se réjouit de l'augmentation du budget ainsi que de la mise en œuvre d'un Plan sport.

Il demande quelle transversalité existe entre la compétence du sport et les autres compétences comme le logement, l'emploi, la politique des personnes handicapées ou la santé et souhaiterait connaître la ventilation du budget consacré à ces politiques transversales.

M. Eric Bott (DéFI) remercie à son tour la politique menée par la ministre-présidente en matière de Sport et se félicite des contacts qui sont pris au bénéfice des communes et des clubs sportifs.

Le commissaire évoque également la nécessité de revoir le système du bénévolat dans les clubs sportifs. Ce système est un pilier du fonctionnement des clubs mais les volontaires sont de moins en moins nombreux.

M. Bott salue les initiatives qui sont prises dans le cadre des projets « Sport au féminin » et « Plan fair-play » et rappelle leur nécessité. Il salue encore l'existence des projets dans des quartiers spécifiques qui créent une cohésion sociale tout en développant le sport de rue.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport, répond à M. Doulkeridis qu'une lecture genrée est effectuée dans toutes les compétences dont elle a la charge.

Mme Laanan rappelle que l'appel à projets « Sport au féminin » avait été lancé par le ministre Emir Kir et a été pérennisé depuis lors.

Concernant le « street sport », la ministre-présidente précise que sa volonté est de lancer une initiative en 2017 pour créer une journée du sport de rue, notamment en concertation avec la Région.

Il a, de plus, été constaté que de nombreuses femmes utilisaient les dispositifs qui étaient placés pour pratiquer du sport de rue.

Plus spécifiquement, 2016 a connu la dixième édition de l'appel à projets « Sport au féminin ». Dans cet appel à projets, les associations doivent organiser des activités sportives régulières et encadrées à des-

tination d'un public féminin adulte peu enclin à faire du sport.

L'objectif est de participer à l'émancipation des femmes via l'exercice physique et la pratique sportive régulière mais aussi en mettant à l'honneur des associations de quartier qui, par leurs actions, touchent, tant à l'égalité des chances que la santé publique ou la cohésion sociale.

Le budget qui est consacré au « Sport au féminin » est de 180.000 €, attribué à 31 asbl réparties sur 11 communes bruxelloises, principalement des asbl d'éducation permanente ou de cohésion sociale.

Le type de projets soutenus est, par exemple, des cours de zumba, de l'aérobic, de la gym douce, du jogging, de la relaxation, des cours de self-défense, d'aqua-gym ...

Les objectifs des appels à projets sont de développer le sport pour tous en décloisonnant la politique et en créant une nouvelle dynamique entre les secteurs, en privilégiant les publics délaissés et en promouvant les activités sportives.

En 2016, 152 projets ont été introduits, 58 ont été soutenus pour le « sport pour tous », 31 en « sport au féminin », 12 en « handisport ». 111 projets ont donc reçu un soutien financier pour un montant total de 530.000 €.

Répondant à la question de M. Fassi-Fihri relative à la transversalité avec les autres politiques, Mme Laanan précise que l'appel à projet « Sport pour tous » est décliné en plusieurs axes où on retrouve ces transversalités :

Axe 1: promotion du sport;

Axe 2 : sport et seniors et sport santé;

Axe 3: sport et lutte contre l'exclusion sociale;

Axe 4 : sport et éducation Axe 5 : sport et fair-play.

Tous ces axes ont été définis suite à une concertation avec les milieux sportifs et associatifs et les projets sont analysés sur base de critères objectifs (qualité et pertinence, nombre de personnes ciblées, activités selon l'axe, lieu d'activité du projet, qualité du partenariat, motivation et expérience des porteurs du projet, budget précis et réaliste).

Ces appels à projets seront reconduits pour 2017.

Plus spécifiquement sur le « handisport », l'appel à projets était destiné aux clubs et aux associations sportives, aux écoles spécialisées et aux institutions pour personnes handicapées et à toute association œuvrant pour l'inclusion des personnes handicapées.

Il visait à stimuler la création et le développement d'activités d'handisport.

Douze projets ont été soutenus pour un budget de 50.000 € comme des cours de taekwondo en inclusion pour jeunes déficients mentaux légers et jeunes trisomiques, des stages multisports pour jeunes handicapés durant les congés scolaires, la création d'une section handitennis pour personnes à mobilité réduite, le développement de la section handisportnatation au sein des groupes de personnes valides enfants et adultes, le développement du céci-foot, ...

Mme Laanan partage le constat de M. Bott concernant le bénévolat qui se réduit dans tous les secteurs et regrette le nouvel élan plus individualiste que prend la société.

Elle suggère à cet égard qu'un jeudi de l'hémicycle soit organisé sur cette question du bénévolat, dans tous les secteurs afin d'en retirer des pistes d'action pour relancer cet élan solidaire, notamment auprès des jeunes.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) revient sur le choix du sport de rue comme choix pour l'année thématique sportive en regrettant qu'une lecture genrée n'ait pas été spécifiquement faite dans la détermination de ce choix.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport, répond que les appels à projets « Sport au féminin » sont spécifiquement destinés à un public féminin alors que la thématique du sport de rue qui a été choisie concerne tous les publics.

Elle précise par ailleurs que, lors de toutes ses rencontres avec les fédérations sportives, elle insiste sur l'importance à accorder spécifiquement au public féminin.

VI. Division 11 – Jeunesse, sports,
éducation permanente,
audiovisuel et enseignement
Programme 1 : Culture –
Activités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
Programme 4 : Éducation permanente,
activités socioculturelles
Programme 6 : Activités parascolaires
à caractère pédagogique

1. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, présente un budget culturel

étayé, généreux et qui permet de déployer une politique culturelle ambitieuse.

La ministre-présidente insiste sur l'importance de défendre une vision de la culture et par-là de la société. Une société avec comme pilier, comme colonne, une culture riche, multiple, profonde, plurielle, accessible et ouverte à tous.

L'actualité des dernières semaines était faite de slogans simplistes, de propos obscurs et misogynes mais aussi de violences verbales et de relents racistes. Cette actualité appelle tous les esprits éclairés, quels qu'ils soient à resserrer les rangs et à s'unir.

En effet, force est de constater que la folie des extrêmes s'autoalimente telle une machine qui aujourd'hui semble s'emballer. La violence des uns fait écho à celle des autres.

Plus que jamais, l'heure est à la culture. Et plus que jamais, la ministre-présidente entend faire de celle-ci une arme puissante d'éducation et d'émancipation, qu'elle résume en un seul slogan : « la Culture pour tous, et par tous ».

Bien sûr, la culture est aujourd'hui reconnue comme facteur de développement urbain, et c'est sans aucun doute une évolution très positive en soi; mais il est aussi évident que ces politiques culturelles d'attractivité s'adressent généralement à certains groupes sociaux, plus favorisés.

Or, la Région bruxelloise est aussi composée de groupes plus fragiles, voire franchement précarisés. Ces citoyens connaissent une triple forme d'exclusion spatiale, sociale et culturelle. Et cette exclusion entraîne un fort sentiment d'indignité et d'infériorité, qui n'est pas tolérable dans une société démocratique.

La dualisation de la population bruxelloise représente aux yeux de la ministre-présidente un défi culturel essentiel.

Elle défend à cet égard depuis deux ans une politique culturelle de proximité et de soutien aux initiatives émergentes qui privilégient cohésion sociale et diversité culturelle.

Une culture inclusive, qui réunit, en s'enracinant avec force dans l'espace public et social, auquel elle donne une nouvelle vie.

L'objectif absolu, c'est de mettre en œuvre les droits culturels, sur l'ensemble du territoire régional.

C'est la raison pour laquelle la ministre-présidente affecte l'immense majorité des moyens culturels existants aux projets qui œuvrent activement à la participation culturelle du plus grand nombre.

Il s'agit concrètement de faire de chaque citoyen, non pas simplement un spectateur, mais un acteur culturel à part entière, capable de défendre ses propres codes culturels.

Cette mobilisation culturelle marque l'ensemble de l'action politique de la ministre-présidente; elle implique de s'adresser à chaque catégorie de la population, indépendamment de l'âge, du sexe, de la nationalité, de l'état de fortune, de l'orientation sexuelle, ou encore des convictions philosophiques ou religieuses.

Une attention particulière est portée aux personnes qui n'ont pas ou plus la faculté de se déplacer vers l'offre culturelle qui leur est destinée. Mme Laanan continue dans cette mesure, à introduire massivement la culture dans les crèches, les écoles, les hôpitaux, les homes, ou encore les prisons.

Proximité, participation, partage, émancipation, promotion d'un véritable dialogue interculturel sont les mots-clés de la politique culturelle bruxelloise.

C'est ainsi que concrètement la ministre-présidente a décidé de redonner au secteur des cafés théâtres ses lettres de noblesse, car il forge l'âme et l'identité culturelle de Bruxelles.

Dans ce contexte, une nouvelle allocation budgétaire dédiée à ce secteur et créditée de 150.000 € a été pérennisée.

Mme Laanan a aussi voulu faire de la promotion du dialogue interculturel, un enjeu concret et indispensable.

Les violents attentats terroristes qui ont touché Bruxelles font malheureusement la part belle aux préjugés et aux amalgames en tous genres. Or, la méconnaissance de l'autre et de sa culture engendrent la peur, le repli identitaire et le rejet parfois violent de la différence, ce qui se répercute sensiblement sur la vie des quartiers bruxellois.

C'est pourquoi, un appel à projets pour promouvoir avec force le dialogue interculturel et le vivre ensemble a été lancé au début de l'année 2016. Les associations et opérateurs bruxellois ont été invités à introduire différents projets de coopération portés conjointement par des communautés qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. C'est en construisant des projets ensemble, main dans la main, que les préjugés réciproques finissent par être vaincus et qu'un monde meilleur peut être bâti.

C'est d'ailleurs dans cette optique qu'il avait été décidé d'accorder récemment un « label d'utilité publique » à quatre spectacles théâtraux, en raison de leur pertinence, de leur qualité artistique, de leur rapport aux enjeux de société, et surtout, de leur qualité éducative et pédagogique.

Le théâtre est un outil particulièrement approprié et très actuel, pour susciter la réflexion critique des jeunes par rapport au monde qui les entoure.

La culture et les moyens qui y sont alloués font parties des priorités du Gouvernement. Déjà renforcés en 2016, les moyens affectés aux politiques culturelles de proximité et d'inclusion ont encore été renforcés en 2017.

Ces moyens se répartissent essentiellement entre les Maisons des Cultures dont les budgets ont été multipliés par cinq mais aussi la mise en œuvre effective du Plan culturel pour Bruxelles et le soutien renforcé à BX1 pour la transition numérique.

Les secteurs danse-musique-théâtre, littérature et audiovisuel font également l'objet d'un soutien amplifié.

Dans l'optique d'une simplification administrative, la création de nouvelles allocations budgétaires nominatives se poursuit, en vue de renforcer la lisibilité des politiques mises en œuvre.

Une nouvelle AB est ainsi créée en faveur du Théâtre des Martyrs.

Les règlements Théâtre, Ateliers Créatifs et Ludothèques sont réactualisés à compter de l'année 2017.

Par ailleurs, des moyens nouveaux sont prévus pour la mise en œuvre des Règlements Théâtre, et pour le secteur des Ludothèques. Ce, en vue de tenir compte de l'actualisation des montants.

Parallèlement au budget et après les conventions en faveur des Maisons des Cultures et du BAMP, de nouvelles conventions seront adoptées en 2017 en faveur de la Maison de la Francité, de CFC Editions, du CIFAS, de CinémaMed, de l'Espace Magh et de l'asbl Article 27.

2. Discussion

M. Ahmed El Ktibi (PS) remercie la ministre-présidente de présenter une telle politique culturelle ambitieuse. La culture permet aux citoyens d'être spectateur et acteur du changement. La politique culturelle doit être de proximité, comme le dit le slogan « la Culture pour tous et par tous ». L'enjeu est d'amener

la culture dans les lieux où sa pratique est difficile, notamment à cause de la précarisation de la population. Le commissaire pense notamment aux CPAS, aux prisons, aux homes et aux crèches.

Il salue la création de nouvelles AB qui répondent à un souci de transparence ainsi que le soutien et la promotion aux jeunes artistes. À ce sujet, plusieurs AB sont augmentées pour soutenir différentes actions spécifiques.

M. El Ktibi se réjouit encore du développement des Maisons des Cultures, de l'augmentation de 150.000 € du budget consacré au Plan culturel, de la création du label d'utilité publique pour certains spectacles ainsi que de l'élaboration d'une cartographie subjective.

Des moyens supplémentaires sont également prévus pour la promotion de l'art-thérapie.

À cet égard, le commissaire demande des précisions quant aux acteurs et aux lieux concernés.

Pour conclure, M. El Ktibi salue la revalorisation de la langue française qui va continuer à être menée.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) rejoint la ministre-présidente sur le rôle primordial de la culture et insiste sur l'importance de favoriser la formation à la culture dès le plus jeune âge.

La commissaire évoque la situation de certains lieux culturels qui sont subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui reçoivent, en plus, des subventions de la Commission communautaire française. Elle pense que ces doubles subventionnements se font au détriment d'autres institutions culturelles qui ne sont pas soutenues par la Fédération.

La ministre-présidente a évoqué le fait que le budget des Maisons des Cultures est multiplié par cinq. Or, Mme Rousseaux ne constate pas cette multiplication dans les chiffres et demande des précisions, notamment sur les projets qui seront défavorisés suite à cette augmentation.

Concernant la thématique de la diversité, la commissaire soutient l'importance de soutenir celle-ci mais précise que la diversité doit être considérée dans son ensemble, en incluant, également, les populations issues de l'Union européenne.

Mme Rousseaux demande des précisions quant au soutien de la littérature de langue française et demande quel montant est attribué spécifiquement à la Foire du livre de Bruxelles.

Elle demande également pourquoi aucune dépense n'est prévue pour le CIVA dans le budget 2017 et quel avenir est prévu pour cette asbl.

La subvention de BX1 est augmentée et les budgets consacrés à l'éducation permanente diminuent de 50.000 €, Mme Rousseaux souhaite en connaître les raisons.

Concernant les activités parascolaires à caractère pédagogique, Mme Rousseaux pense primordial de développer des programmes d'encouragement au déplacement des enfants vers les lieux culturels. Trop d'adultes n'ont pas le réflexe de fréquenter ces lieux culturels. Les enfants doivent avoir cette envie de se cultiver davantage.

La commissaire salue le soutien qui est apporté aux cafés théâtres mais rappelle que les artistes méconnus se produisent également dans d'autres lieux que ceux-ci pour essayer de se faire connaître.

Au sujet de la hausse du budget du soutien à la création des Maisons des Cultures secteur privé (+ 828.000 €), la députée souhaiterait savoir pourquoi ce budget n'est pas inclus dans l'AB 11.001.01a.09.4320 « soutien à la création des maisons locales des cultures ».

Est-il déjà possible d'estimer le nombre de bénéficiaires des trois nouvelles institutions; l'asbl les Nouveaux disparus, la Maison des Cultures de Forest et la Maison des Cultures dédiées aux cultures urbaines.

Concernant les AB 11.001.01a.18.1211 et 11.001.01a.19.7200 relatives aux frais de fonctionnement pour les bâtiments administratifs, aucun budget n'est inscrit pour l'année 2016 alors que pour l'année 2017, 155.000 € sont prévus pour la première AB et 210.000 € pour la deuxième. La commissaire demande le détail de ces dépenses à la ministre-présidente.

Mme Rousseaux souhaite encore avoir des précisions quant à l'affectation des budgets dédiés au festival CinémaMed qui sont répartis entre l'AB 11.001.06.00.1211 « Dépenses de promotion, diffusion, publication » et l'AB 11.001.06.05.3300 « Subventions à l'asbl CINEMAMED ».

Pour conclure sur les frais de fonctionnement du service de prêt de matériel, la commissaire lit dans la justification de l'AB correspondante qu'une diminution des crédits a été opérée afin de financer l'achat de biens audiovisuels durables à travers une autre AB. Elle en demande les détails tout en rappelant la nécessité d'un service de prêt de matériel.

M. Serge de Patoul (DéFI) rejoint la ministre-présidente sur le fait que la culture participe à la construction de la société et contribue au vivre-ensemble.

Il rappelle par ailleurs que Bruxelles est francophone et, malgré le fait qu'elle soit la capitale de l'Europe, regrette que, par ce fait, une certaine anglicisation des termes s'installe dans notre région.

- M. de Patoul insiste donc sur l'importance de la défense de la langue française afin d'éviter une standardisation de l'anglais.
- M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) salue la politique complémentaire qui est menée par la ministre-présidente et qui met l'accent sur l'offre, plutôt que sur la création qui relève plus, selon lui, de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les lieux culturels bruxellois ont subi une forte baisse de fréquentation depuis les attentats. Qu'en est-il des centres culturels qui sont plus des lieux culturels de proximité qui touchent un public plus local ? Est-ce que ceux-ci ont demandé un soutien financier ponctuel ?

Le commissaire demande où se trouve le mécanisme de médiation culturelle dans le budget et si une évaluation plus précise est possible, en terme de personnel, de projets soutenus, ...

La subvention de BX1 est en hausse de 100.000 € pour la transition numérique. Le commissaire aimerait avoir des précisions quant à cette augmentation et aux projets qui seront spécifiquement bénéficiaires de celle-ci. Est-ce que la création, l'achat et la diffusion de contenus sont visés par cette augmentation ?

M. Fassi-Fihri demande également des explications quant à la création de la nouvelle AB relative à des investissements mais qui n'est pas dotée de budget.

Le commissaire revient ensuite sur le projet de rapprochement entre la Montagne magique, gérée par la Ville de Bruxelles et cofinancée par la Commission communautaire française et destinée à un jeune public, et Pierre de Lune qui est plutôt une compagnie sans lieu. Il demande où en est ce projet.

Il évoque ensuite le projet de rapprochement entre le CIFAS, axé sur les formations en arts de la scène et la Bellone, maison du spectacle.

Dans l'exposé général, l'Institut des comptes nationaux demandait que le CIFAS, CFC-Éditions et la Maison de la francité soient consolidés dans le budget global de la Commission communautaire française avec la Haute École Lucia de Brouckère. Le

commissaire demande pourquoi les trois institutions culturelles n'ont pas subi le même sort que la Haute école. Il demande également si un impact financier est à prévoir en cas de consolidation.

Pour conclure, M. Fassi-Fihri demande ce qu'il en est du projet de la Maison de l'Afrique.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) rejoint la ministre-présidente sur la contextualisation qui a été faite, notamment en parlant de Culture comme lutte contre les obscurantismes. Il a d'ailleurs souvent évoqué l'utilité d'investir autant de budget dans la Culture que dans la sécurité afin de réaffirmer les valeurs d'ouverture et de tolérance.

La Commission communautaire française est très faible dans les moyens budgétaires qui peuvent être dégagés dans la Culture. Une politique transversale ambitieuse peut donc difficilement être mise en œuvre. Le commissaire soutient la direction générale qui est priée d'augmenter les moyens dédiés à la culture.

Il rappelle également que les cafés théâtres ont été soutenus historiquement par la Commission communautaire française parce qu'ils n'étaient pas soutenus par les autres niveaux de pouvoir.

Par rapport à l'ajustement, le commissaire soulève les variations importantes dans les budgets accordés aux associations du secteur privé et demande la liste des subsides octroyés. (Annexe 5)

Il demande également des explications quant aux diminutions des crédits relatifs au Plan culturel et aux soutiens aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS.

Par rapport au budget initial, il constate des augmentations, notamment sur l'AB relative au Plan culturel et imagine donc que des transferts se font d'une année à l'autre. Il demande que la liste des projets soutenus soit fournie en annexe du rapport. (Annexe 6)

Pour conclure concernant les Maisons des Cultures, le commissaire constate que celles-ci jouent un rôle important et qu'il faut les soutenir, notamment parce qu'elles diffusent une offre culturelle diversifiée. Une nouvelle Maison des Cultures urbaines est créée. M. Doulkeridis aimerait en savoir plus, notamment quant à sa localisation sur le campus du CERIA.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, rappelle que, dans la mission 30 du budget « relations internationales et politique générale », un budget de 1,6 million d'euros en provenance de la Région est destiné, notamment, aux mesures post-attentats mais aussi à des mesures

culturelles pour favoriser le vive-ensemble et la cohésion sociale.

Ce budget est compris dans une enveloppe globale de 3 millions d'euros; 2 millions d'euros sont affectés aux budgets des ministres-présidents, respectivement 1,6 millions d'euros pour la Commission communautaire française (dans la mission 30) et 400.000 € pour la Vlaamse Gemeenschapscommissie et, du million restant, 800.000 € sont destinés à la Commission communautaire française et 200.000 € pour la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Ces budgets participent également au renforcement des moyens budgétaires culturels.

Les 800.000 € inscrits dans les budgets culturels ont ainsi permis de quintupler les budgets destinés aux Maisons des Cultures. La ministre-présidente insiste sur la nécessité de soutenir ces opérateurs de proximité culturelle.

La Maison des Cultures de Molenbeek a ainsi reçu un budget supplémentaire de 239.000 € pour atteindre un montant total de 439.000 € et le budget de celle de Saint-Gilles a augmenté de 133.000 € pour atteindre un budget de 183.000 €.

L'AB relative aux Maisons des Cultures privées concerne des projets qui ne sont pas des émanations directes des communes, comme la Maison des Cultures de Forest (+ 133.000 €), la Maison des Cultures à Anderlecht (600.000 €) ou la Maison des Cultures urbaines, qui sont des projets à vocation privée, associative.

Une partie des moyens affectés à la Maison des Cultures d'Anderlecht devra être affectée directement aux élèves qui fréquentent les écoles de la commune.

Mme Laanan précise encore que, entre 2014 et 2016, les budgets culturels ont augmenté de 18 %, sans compter l'enveloppe supplémentaire de la Région.

La ministre-présidente rejoint Mme Rousseaux quant à la nécessité de proposer une offre culturelle dès le plus jeune âge. Elle rappelle à cet égard les 490.000 € qui sont destinés au projet « la Culture a de la classe ».

Par contre, elle ne partage pas la considération selon laquelle les opérateurs qui ne sont pas soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles devraient l'être davantage par la Commission communautaire française.

Mme Laanan rappelle que, pour être soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les opérateurs

doivent respecter un contrat-programme, des obligations et des missions de service public qui peuvent être contraignants.

La Commission communautaire française est souvent un partenaire complémentaire à la Fédération Wallonie-Bruxelles et assure un financement supplémentaire pour ces opérateurs, notamment les centres culturels ou les bibliothèques.

La Commission communautaire française soutient également des opérateurs privés qui développent des projets de proximité, de cohésion sociale ou de vivre ensemble, qui répondent à des missions de service public culturelles, malgré le fait qu'ils ne soient pas tenus par un contrat-programme ou soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La ministre-présidente partage la considération de M. de Patoul concernant l'anglicisation de nombreux termes et évoque les équilibres à trouver entre les secteurs économiques, touristiques et culturels.

Malgré ces considérations, Mme Laanan rappelle la nécessité de défendre la langue française comme vecteur de solidarité et rappelle à cet égard le projet « Ville des mots » qui avait été mené il y a quelques années. Le financement de la Maison de la Francité est également renforcé.

Une réflexion a été menée sur l'accessibilité et la proximité de la Foire du Livre de Bruxelles, suite à laquelle il a été décidé la gratuité de l'entrée à la Foire.

Concernant le CIVA, Mme Laanan rappelle à Mme Rousseaux que cette institution ainsi que le budget y afférent, ont été transférés à la Région.

Le paiement de la subvention de BX1 pour l'année 2017 a déjà été effectué en 2016, les montants diminués à l'initial 2017 ne correspondent donc pas à une diminution de celle-ci.

Les 100.000 € supplémentaires ont pour vocation le soutien du développement de la politique de transition numérique (mise en place d'un nouveau site internet, développement d'applications mobiles, amélioration du web de BX1, développement d'une cellule web, …).

Concernant la diminution des crédits relatifs à l'éducation permanente, celle-ci s'explique par la création d'une AB spécifique aux ateliers créatifs pour laquelle un transfert de moyens a été opéré.

Les cafés théâtres sont des opérateurs qui ne sont pas soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Commission communautaire française considère ce secteur comme riche et dynamique. La ministreprésidente a donc décidé de renforcer leur soutien financier, notamment au travers de la création d'un « week-end du café-théâtre ».

Le budget du festival CinémaMed est divisé en deux AB, une première qui permet son fonctionnement et un deuxième relative particulièrement à son organisation.

Mme Laannan partage l'idée de M. Fassi-Fihri selon laquelle la Commission communautaire française renforce, au travers de sa politique, les droits culturels des citoyens. Ce renforcement se fait en complément ou en articulation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il n'y a pas de budgets spécifiques consacré à la médiation culturelle, souvent, ces budgets sont transversaux au travers des différents projets soutenus.

Concernant le CIFAS et La Bellone, la ministre-présidente renvoie la question à la ministre Greoli, compétente en Fédération Wallonie-Bruxelles. La Commission communautaire française soutient les deux opérateurs sans en être le financier principal.

La ministre-présidente rappelle que les services à gestion séparée, CIFAS, CFC-Éditions et Maison de la Francité, ont dû être consolidés dans le budget principal suite à des contraintes techniques et juridiques. Ces opérateurs sont en équilibre, cette consolidation n'a donc aucune influence sur le budget.

La Maison de l'Afrique est pensée pour être une institution qui permettrait d'augmenter la visibilité sur les productions et les projets créatifs de l'Afrique de manière générale. Cette demande provient de nombreuses associations sub-sahariennes. Le CBAI a entamé une étude de pertinence et soutient cette démarche.

La liste des budgets relative aux subventions aux associations privées est annexée au présent rapport. (Annexe 5)

Répondant à M. Doulkeridis, la ministre-présidente regrette qu'aucun projet n'ait été rentré par les CPAS en 2016. La communication sur ce projet n'a sans doute pas été assez proactive, il en sera différemment pour 2017.

Pour conclure, Mme Laanan précise que la Maison des Cultures urbaines sera basée sur le campus du CERIA parce que la salle Jacques Brel est sous-exploitée. L'objectif est donc que l'association utilise cet espace au maximum.

3. Avis

La commission a émis un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre-présidente Fadila Laanan, au sein de la présente commission, dans les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2016, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017, d'autre part.

Cet avis a été adopté par 8 voix pour et 2 voix contre.

VII. Mission 24 : Tourisme Mission 31 : Infrastructures

1. Exposé général de M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme

Suite à la sixième réforme de l'État, la compétence du Tourisme a été majoritairement transférée à la Région de Bruxelles-Capitale.

La Commission communautaire française a toutefois conservé deux compétences relatives à l'investissement dans les infrastructures touristiques sociales (les auberges de jeunesse) et à la promotion touristique sur le plan national et international.

Bien que la Commission communautaire française ait désormais une compétence limitée en la matière, le ministre a fait le choix de l'investir pleinement en continuant à soutenir le tourisme social lequel, outre le fait de proposer un hébergement à des prix tout à fait abordables, poursuit un objectif vital au sein de la région : le vivre ensemble en permettant à des jeunes d'origines différentes de se rencontrer dans un cadre convivial, de faire des rencontres et de partir à la découverte de Bruxelles. Aucune diminution n'affecte ce secteur. Des budgets continuent d'être alloués pour permettre des investissements au bénéfice des infrastructures abritant les auberges (tant celles issues du secteur public que du secteur privé).

2. Discussion

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande des explications quant à la diminution des crédits de 125.000 € entre l'ajustement 2016 et le budget initial 2017.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) constate que le budget de l'AB 24.000.00.02.1211 relative à la « promotion, publication, diffusion » reste identique et demande les détails de ce crédit.

Le député rappelle également que, depuis le début de la législature, 1,6 million d'euros est transféré de la Commission communautaire française à la Fédération Wallonie-Bruxelles vers les compétences du ministre Rachid Madrane. Il souhaiterait savoir si une concertation a lieu sur l'affectation de ces montants qui concernent Bruxelles et comment elle s'organise.

Concernant le tourisme social, le député rappelle à quel point il est important de soutenir ce secteur qui connaît de lourdes difficultés. Il remarque à cet égard que l'AB qui y correspond est créditée de 670.000 € et demande au ministre si une campagne de soutien est prévue.

Enfin, M. Doulkeridis aimerait connaître la situation actuelle au CHAB, notamment concernant le programme d'assainissement qui y a été lancé.

M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme répond à Mme Rousseaux que le montant de 183.000 € crédité à l'AB 24.000.00.10.6131 « Dotation au SGS Bâtiments » est repris dans deux AB nouvellement créées suite à la décision de réintégrer le SGS Bâtiment dans l'administration : l'AB 24.000.00.13.1211 « Frais de fonctionnement des auberges de jeunesse » qui est créditée de 58.000 € et l'AB 31.002.08.03.7200 « Dépenses en infrastructures – tourisme social » qui est créditée de 125.000 €. Le montant global à l'initial 2017 reste donc identique à celui de l'année dernière.

L'AB 24.000.00.02.1211 relative à la « promotion, publication, diffusion » est destinée à couvrir les frais de promotion tels que publications, documentation, participation à des événements ponctuels, ainsi que d'assurer la présence de la Commission communautaire française au sein d'organismes nationaux ou internationaux (notamment par le paiement de cotisations) et de couvrir la quote-part de la redevance emphytéotique du bâtiment de Paris.

Le budget de l'AB représente un montant de 39.000 €. En 2016 un montant de 33.384,17 € est consacré à la redevance du bâtiment de Paris et un montant de 4.615 € à la cotisation à l'Organisation internationale du Tourisme social (OITS), située à Bruxelles, dont la Commission communautaire française est membre (et membre fondateur).

Le ministre précise que le ministre Madrane est fort soucieux du retour sur investissement pour Bruxelles des politiques qu'il mène en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une concertation a effectivement eu lieu entre les deux entités mais celle-ci n'est pas structurée institutionnellement parlant.

M. Vervoort évoque à ce sujet l'opération Mixcity qui a été menée et dont l'objectif poursuivi était, no-

tamment, de renforcer la collaboration entre les différentes entités, Région flamande comprise.

Répondant à la question de M. Doulkeridis concernant le tourisme social, M. Vervoort précise que les crédits budgétés ne concernent que les infrastructures. Il rappelle néanmoins que la Région est intervenue sur les mesures fiscales et parafiscales qui incombaient au secteur Horeca afin de le soutenir suite aux attentats.

Le ministre est conscient que le secteur du tourisme social a également fort souffert et estime qu'il sera intéressant de remettre une priorité sur celui-ci dans les mesures qui seront prises « post-attentats ».

Pour le CHAB, le ministre répond que la situation est apaisée au niveau du personnel et de l'ambiance au sein des organes de gestion. L'objectif est de maintenir cet acteur dans le secteur. Au-delà de ça, des problèmes de types structurels vont probablement nécessiter d'autres actions.

3. Avis

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres du ministre Rudi Vervoort, au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2016, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année 2017, d'autre part.

Cet avis a été adopté par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

VIII. Mission 26 : Formation professionnelle

1. Exposé général de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle

Depuis le début de la législature, l'objectif du Gouvernement francophone bruxellois en matière de formation professionnelle est d'améliorer significativement la qualification des Bruxellois pour l'emploi. La Stratégie 2025 l'a confirmé : la formation est un levier essentiel à actionner pour relever le défi social bruxellois.

Le financement de la formation a été permis depuis le début de législature :

 via les augmentations fortes du Fonds social européen (FSE) (et particulièrement de la Garantie pour la Jeunesse) : 66,8 % d'augmentation pour la nouvelle programmation 2014-2020, soit 61,5 millions d'euros d'augmentation pour un total de près de 153,5 millions d'euros sur 7 ans que la Commission communautaire française cofinance en engageant le même montant sur ses propres budgets;

- via les efforts de la Commission communautaire française elle-même : 4,4 millions d'euros d'augmentation depuis 2014 et
- via le soutien de la Région de Bruxelles capitale au travers de la commande de formation.

L'ensemble des orientations qui ont guidé l'action du Gouvernement depuis deux ans se structure désormais dans le Plan de formation 2020 adopté en première lecture cet été et qui sera adopté lors du prochain gouvernement thématique qui se tiendra le 6 décembre.

Premier Plan formation dans l'histoire de la Région, il est centré sur la contribution essentielle qu'apporte la formation à l'amélioration de la participation des Bruxellois à l'emploi; et donc sur la lutte contre une des causes structurelles du chômage à Bruxelles, à savoir la sous-qualification.

Pour développer les compétences des Bruxellois et concrétiser un réel droit à la qualification tout au long de la vie, le Plan prévoit principalement de développer et réorienter qualitativement et quantitativement une offre de formation correspondante aux caractéristiques de l'économie bruxelloise, adaptée aux besoins des chercheurs d'emploi bruxellois et à leurs parcours et concertée et cohérente entre les opérateurs.

Ce plan est soutenu par 4 stratégies prioritaires qui ont été adoptées par les Gouvernements et sont en cours de mise en œuvre :

- 1. le développement de l'alternance;
- 2. le développement des autres formules de stages en entreprise;
- 3. la validation des compétences et
- 4. les pôles formation-emploi et l'action sectorielle emploi-formation à Bruxelles.

Le Plan formation 2020 est le fruit d'une démarche partagée avec les partenaires sociaux : elle est la déclinaison « formation » de la Stratégie 2025, préparée par la Task Force Emploi-Formation-Enseignement-Entreprises. Non seulement les entreprises ont été étroitement associées à la concertation menant au Plan formation, mais elles sont également actrices de sa mise en œuvre à travers les différentes formes de stages.

C'est la meilleure manière de leur garantir de la main-d'œuvre qualifiée, notamment dans les métiers en pénurie, les métiers innovants ou les nouveaux métiers liés aux mutations du tissu économique bruxellois.

La responsabilité propre aux pouvoirs publics est d'assurer un pilotage efficace de l'offre de formation. Le Plan formation vise à organiser, sur 5 ans, une offre de formation en Région bruxelloise qui continue à augmenter ses performances en termes de qualité des compétences acquises et de mise à l'emploi.

La deuxième responsabilité des pouvoirs publics est d'allouer les moyens nécessaires à cette réorganisation de l'offre de formation. Le ministre travaille avec chaque opérateur à la réallocation interne de leurs ressources la plus efficiente pour atteindre les objectifs et programme parallèlement à des moyens supplémentaires.

Dans un contexte budgétaire encore plus difficile que l'an passé, la Commission communautaire française a augmenté, par rapport à 2016, de 1.537.000 € le financement de l'ensemble de la Mission 26 consacrée à la formation professionnelle, pour se porter au total à 62.234.000 €.

En soutien à ces investissements, l'effort financier de la Région envers les opérateurs publics de formation va encore s'amplifier et venir soutenir les financements des Communautés.

Il s'agira bien entendu de concentrer prioritairement les moyens budgétaires vers les chercheurs d'emploi peu ou pas qualifiés inscrits à Actiris, mais également les jeunes bruxellois en transition de leur formation initiale vers le marché du travail.

Des moyens supplémentaires en soutien au Plan Formation 2020

Les nouveaux moyens dégagés pour le Mission 26 contribueront bien entendu prioritairement au renforcement des actions de formation qualifiante, de stages (et particulièrement de formation en alternance), et de validation des compétences, ainsi qu'aux actions qui permettent aux publics cibles d'accéder à ces formations et à la validation.

Ces investissements sont avant tout destinés à améliorer la qualité des dispositifs de formation en Région de Bruxelles, tout en continuant à en élargir le nombre de bénéficiaires (objectif 20.000 chercheurs d'emploi formés). Par « qualité des formations », le ministre entend tout particulièrement leur performance en termes d'insertion dans l'emploi, d'acquisition de compétence, de reconnaissance de

ces compétences sur le marché du travail et donc de correspondance aux besoins des entreprises, mais aussi d'adaptation aux besoins des publics cibles : les chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les jeunes.

Les trois programmes de la Mission 26 voient leurs budgets évoluer fortement à la hausse.

Programme 1 : Priorité à la validation des compétences et aux organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP)

Ce programme 1 reprenant les budgets de support à la politique générale progresse de 626.000 € en crédits de liquidation

Les évolutions les plus fortes dans le programme portent sur les articles budgétaires relatifs au financement des organismes d'insertion socioprofessionnelle. Les projections de l'administration, au vu des progressions du nombre de stagiaires formés par les OISP et les évolutions salariales dans le non marchand, demandent notamment le développement du financement des « équipes de base », c'est-à-dire des formateurs des OISP. Ce poste augmente de 245.000 €. Le poste relatif à l'embauche compensatoire de 100.000 €.

Il faut rappeler que le redéploiement du réseau des OISP est en cours de préparation au travers de groupes de travail pilotés par l'administration.

Le second point d'inflexion du budget porte sur le financement de la validation des compétences (nouvelle AB créée l'an passé) : celle-ci passe de 50.000 € à 305.000 €. Elle permettra de poursuivre le soutien à la stratégie de développement de la validation à Bruxelles, adoptée en juillet dernier. Cette politique a été initiée dès le début de la législature à travers le FSE et accentuée en 2016 à travers l'ajustement via des incitants au développement de l'offre de validation des compétences.

La gestion des subsides facultatifs va quant à elle être complètement réformée par :

- la création d'un nouvel article budgétaire sur les Initiatives liées à la Jeunesse qui permettra de pérenniser, sous réserve d'évaluation positive, en cours actuellement, les projets issus de la Garantie pour la Jeunesse : les plates-formes d'information des jeunes qui seront mieux articulées avec la future Cité des métiers ainsi que le Service citoyen;
- la gestion des subsides facultatifs via des appels à projets. Les subsides facultatifs baissent de manière correspondante à la création du nouvel article

budgétaire. Mais il a été décidé, étape supplémentaire dans l'amélioration de leur gouvernance, de les consacrer essentiellement à un grand appel à projets ciblant des dispositifs innovants portés à la fois par des employeurs (stages en entreprises notamment) et des opérateurs de formation, les OISP et les centres de formations en alternance en priorité.

Ces moyens seront, de plus, associés aux subsides facultatifs du programme 2, destinés aux formations PME, pour permettre de dégager un effet de masse minimal, 600.000 € seront disponibles pour ce grand appel à projets que le ministre lancera. Le résultat en est une réelle impulsion à l'innovation en formation, en coopération avec les entreprises, et une gestion transparente et objectivée de l'allocation de ces subsides.

Programme 2 : Une inflexion en faveur de la formation des classes moyennes

Depuis une dizaine d'année, les budgets de la formation PME de la Commission communautaire française ont, proportionnellement aux besoins et possibilités de l'alternance, trop peu progressé. Le Gouvernement a décidé de marquer une réelle inflexion sur ce plan dès 2016, dans le cadre du développement de la formation en alternance. Ce développement a été mis en avant depuis le début de la législature au travers d'une première vague de réformes structurelles et de nouveaux moyens FSE (l'amélioration de l'encadrement en entreprise notamment via la Mission 21 qui continue à progresser sur ce plan).

Ce budget 2016-2017 est à présent l'occasion d'un nouvel investissement dans la formation en alternance qui constitue une réelle inflexion dans les priorités du budget de la Commission communautaire française. Cet effort se déroulera en deux temps. Un investissement de 566.000 € à l'ajustement 2016 sera suivi d'une seconde augmentation de 524.000 € au budget initial 2017.

Parallèlement, les budgets régionaux consacrés à la Stratégie 2025 et aux équipements viendront compléter cette première amorce d'une politique budgétaire que le ministre veut décisive pour l'alternance :

- 350.000 € via les budgets de la Stratégie 2025 et
- 300.000 € via l'élargissement des budgets d'équipements de l'enseignement aux centres de formation des Classes moyennes.

Ces investissements bénéficieront principalement à l'EFP, mais également aux délégués à la tutelle (les accompagnateurs en entreprise) du SFPME.

Leur seront associée une réforme de la gouvernance de l'asbl en dialogue avec son Conseil d'administration et avec une administration de la Commission communautaire française renforcée pour un pilotage plus cohérent, concerté, et efficace de la formation PME comme de ses budgets dans le cadre du Plan Formation 2020.

La suppression du Service à gestion séparée constitue également une autre des lignes de force de ce nouveau budget.

Au total, via l'ensemble des financements à l'ajustement et à l'initial de la Commission communautaire française, mais également via la Région de Bruxelles-Capitale, les moyens supplémentaires de la formation PME s'élèvent à 1,782 million d'euros qui s'inscrivent dans les priorités du Plan Formation 2020.

Programme 3 : la poursuite du soutien à Bruxelles Formation comme régisseur des partenariats

Enfin, 410.000 € sont injectés dans Bruxelles Formation parallèlement à un effort important demandé à Bruxelles Formation sur la poursuite de l'amélioration de l'efficience de ses dépenses. L'augmentation de ce crédit est destinée à couvrir de manière prioritaire les actions qui relèvent des priorités liées à la Stratégie 2025 et au Plan de formation 2020, ainsi que des évolutions des frais de personnel de Bruxelles Formation (indexation des salaires, barémisation, accord sectoriel, évolution des carrières, financement des fonds de pensions, etc.).

Bruxelles Formation bénéficiera par ailleurs d'une augmentation de 1,5 million d'euros de la commande de formations qui lui permettra de venir soutenir des actions nouvelles et pour une part des actions existantes répondant aux critères que l'OIP a défini avec Actiris dans la Convention qui les lie.

Prioritairement, Bruxelles Formation, dans le cadre des nouvelles possibilités de partenariat que lui ouvrent son décret révisé et son arrêté d'exécution, actionnera le levier des coopérations avec l'ensemble des opérateurs (dont les OISP) dont il a pour mission de régir l'action quand ils nouent des conventions avec l'Institut, mais également les entreprises, la formation PME et les partenaires néerlandophones.

Enfin, toujours dans cette fonction d'ensemblier et sur la proposition de l'ensemble des services publics d'emploi et de formation bruxellois, Bruxelles Formation s'est vu attribuer un budget complémentaire via la commande de formations de 3,5 millions d'euros qui seront investis dans le futur Pôle Formation Emploi de la logistique et des transports. Ce pôle est en cours d'élaboration avec le secteur, et particulièrement le Centre de références professionnelles (CDR) actuel.

L'ensemble de ces augmentations sont donc également soutenues au sein de Bruxelles Formation comme de la formation PME par une gestion plus efficiente des budgets permettant de retrouver des marges permettant à la fois de couvrir une série de besoins et d'injecter des augmentations dans les actions les plus efficaces pour les bénéficiaires finaux de la politique de formation.

2. Discussion

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) se réjouit des moyens supplémentaires qui sont consacrés à la politique de la formation qui constitue une des grandes priorités du Gouvernement depuis le début de la législature. Au-delà des moyens, il salue la gouvernance des politiques de formation qui est consolidée en lien avec la Région, Actiris, le réseau de l'insertion socio-professionnelle (ISP), etc.

De plus, le commissaire constate que les programmes de formation fournissent de bons résultats, que ce soit pour la Garantie Jeunes, la validation des compétences, l'innovation en formation, etc.

M. Fassi-Fihri aimerait connaître la composition, l'intitulé, le calendrier et les axes des groupes de travail qui réfléchissent au redéploiement du réseau ISP et qui élaborent le futur projet de décret sur le sujet. (Annexe 7)

Pour le commissaire, le service citoyen peut devenir un exemple ou inspirer certains jeunes. Il souhaiterait savoir si une évaluation a été faite de ce projet, concernant le nombre de jeunes qui y participent, au budget qui y est consacré et aux domaines dans lesquels ce service citoyen est développé. (Annexe 8)

Pour que les stages en entreprises fonctionnent, il faut que les entreprises soient parties prenantes du projet. Une communication a été faite dans le sens où celles-ci seraient plus participatives et que l'offre de stages de leur part augmentait. Un article paru dans la presse mentionnait la mise en place d'un incitant de 5.000 € destiné aux entreprises qui engageait un jeune.

M. Fassi-Fihri demande au ministre qui, de la Région ou de la Commission communautaire française, finance ce projet et dans quelle mesure une articulation est réalisée entre la politique de stage menée par

la Commission communautaire française et la budgétisation qui émane de la Région.

Concernant l'innovation en formation, le ministre a expliqué que les moyens facultatifs étaient agrégés pour financer un appel à projets à hauteur de 600.000 €. Le commissaire souhaite avoir des détails concernant cet appel à projets, son calendrier, les critères à remplir pour pouvoir en bénéficier et l'existence d'une potentielle concertation avec le secteur de l'ISP.

Au sujet de l'augmentation de 410.000 € du budget de Bruxelles Formation, M. Fassi-Fihri aimerait connaître la ventilation, entre ce qui relève des moyens de personnel et le budget destiné au financement de projets de formations spécifiques.

En introduction à son intervention, **Mme Zoé Genot (Ecolo)** insiste sur la nécessité de développer un accompagnement individualisé et personnalisé des personnes qui suivent une formation. La commissaire se réjouit par ailleurs de l'augmentation des budgets qui sont consacrés à la formation, même si ceux-ci restent globalement insuffisants.

Dans son exposé général, le ministre a mentionné le Plan de formation 2020, Mme Genot aimerait savoir où en est la finalisation de ce Plan qui était prévue pour novembre 2016.

Elle rejoint les questions de M. Fassi-Fihri concernant le « bonus formation » de 5.000 € qui sera accordé aux employeurs qui proposent une formation à un jeune de moins de trente ans, n'ayant pas de diplôme de fin de secondaire et qui est engagé pour un contrat à durée indéterminée.

En combinant cette aide avec d'autre déjà annoncées, comme le congé éducation, le tutorat ou les réductions de cotisations, l'entreprise pourra obtenir jusqu'à 24.000 € d'aide.

L'objectif étant de mettre 3.000 jeunes supplémentaires en formation dans des entreprises privées par an, la commissaire souhaiterait connaître le budget précis de cette mesure « bonus formation » ainsi que l'AB dans laquelle ce budget est compris. Comment éviter l'effet d'aubaine de telles mesures et de garantir l'effectivité des formations ?

Dans son avis sur le Plan de formation 2020 rendu en juillet 2016, le Conseil économique et social (CES) regrettait que le pré-budget de Bruxelles Formation n'intégrait que les formations développées dans le cadre du future pôle MIT, c'est-à-dire les formations langues et pré qualifiantes.

Les autres pôles n'existent pas encore formellement, notamment parce que le décret OISP n'a pas encore été modifié dans le but de renforcer cette offre de formation. Le CES s'interroge donc sur la mise en œuvre de formations relevant de la santé et du social ou des autres domaines cités qui ne disposent pas encore de pôles comme l'Horeca ou le commerce.

Mme Genot souhaite savoir ce qu'il en est dans le budget finalisé de Bruxelles Formation.

La commissaire demande ensuite quel budget est affecté à l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation qui doit voir le jour au 1er janvier 2017.

Au niveau de l'ajustement 2016, les crédits destinés à l'AB 26.001.00.00.3300 « projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique » diminuent de 953.000 € à 460.000 €. La commissaire en demande les raisons.

Il en va de même pour l'AB 26.002.00.01.1211 « subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes » dont les crédits diminuent de 465.000 € à 1.000 €.

À l'ajusté, toujours, les recettes du Fonds social européen perçues par Bruxelles Formation diminuent, notamment à cause de « l'intégration des corrections des budgets des actions relevant de la Garantie Jeunes », la commissaire demande plus d'explications à ce sujet.

Les recettes de vente du patrimoine sont supprimées dans la mesure où la vente du dernier appartement et des parkings du bâtiment Orion n'a pas été réalisée en 2016. Mme Genot demande s'il s'agit d'un report vers l'année 2017.

Les crédits pour les rémunérations et les charges sociales diminuent de 900.000 €, notamment à cause de difficultés de recrutement. La commissaire demande quelles actions sont mises en œuvre pour faciliter le recrutement.

Mme Genot aimerait savoir si une approche spécifique est menée à destination des nouveaux arrivants en Région bruxelloise au sujet de la validation des compétences.

Elle souhaiterait également connaître les détails de l'augmentation de l'AB 26.001.00.05.3300 « Décret ISP : OISP agréés, financement de l'équipe de base » ainsi que connaître l'état de la question du redéploiement du réseau des OISP.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) salue l'augmentation des moyens dédiés à la Formation professionnelle, pour autant que cette augmentation soit affectée aux nombreux besoins du secteur. La commissaire demande à cet égard des détails quant au calendrier prévu pour le lancement du Plan de formation 2020.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle répète qu'un Gouvernement thématique sur la Formation doit se tenir le 6 décembre prochain, au cours duquel le Plan de formation 2020 sera présenté. Ce Plan sera ensuite présenté au Parlement.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) rappelle le chiffre cité dans la DPG qui voulait voir 20.000 personnes formées par an et souhaite savoir combien de personnes sont formées par an, actuellement, afin de connaître l'ambition du Gouvernement.

Les moyens de l'EFP et de Bruxelles Formation sont renforcés. La commissaire demande si une évaluation des formations données et de leurs résultats est effectuée.

Le service à gestion séparée est supprimé alors que ce dernier assurait que l'EFP puisse fonctionner dans un système qui lui était spécifique. Mme Rousseaux aimerait savoir selon quelle organisation l'EFP va à présent fonctionner. Est-ce que la gestion en interne de l'EFP va être modifiée ? Le ministre a évoqué une présence des secteurs et une implication renforcée de la Commission communautaire française. Elle souhaiterait en connaître les détails.

La ministre-présidente a évoqué qu'un CEFA allait s'implanter sur le site de l'EFP à Uccle, la députée aimerait savoir comment cette implantation va se faire pratiquement.

Concernant les ambitions de Bruxelles Formation, Mme Rousseaux demande quel est le taux d'insertion professionnelle suite au suivi d'une formation dans cet organisme. Pour la commissaire, le taux de chômage des jeunes bruxellois est inadmissible, malgré les politiques qui sont menées en matière de formation.

Mme Rousseaux demande encore au ministre de détailler les orientations retenues en termes qualitatifs et quantitatifs des formations. Dans quels réseaux et quels secteurs les formations sont données, comment, à qui, où ? Quel accent est mis sur les formations des métiers en pénurie ou pour les travailleurs âgés ?

La commissaire demande quels partenariats sont élaborés avec les autres niveaux de pouvoir, notamment le pouvoir public flamand avec lequel les partenariats doivent être une priorité. Mme Rousseaux demande quelles mesures concrètes ont été adoptées par la Task Force Enseignement-Emploi-Formation et si celles-ci se retrouveront dans le Plan de formation 2020 ?

Qu'en est-il du redéploiement du réseau des OISP ? L'accord de majorité annonce que ce dossier devrait permettre une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi formés par les OISP. Quel est le calendrier prévu et quels sont les résultats intermédiaires issus des groupes de travail ?

La commissaire demande ce qu'il en est concernant le renforcement du centre d'e-learning qui a été mis en œuvre en début de législature et qui offre des formations de base en informatique. Est-ce que des évaluations ont déjà été faites ?

Concernant le développement et la rationalisation des outils informatiques, la députée souhaite connaître les objectifs visés pour les mois à venir, notamment en ce qui concerne le projet prioritaire de dossier unique porté en collaboration avec Actiris.

Mme Rousseaux demande dans quelle mesure l'augmentation du budget de Bruxelles Formation couvre des frais liés au personnel et souhaite connaitre la ventilation du budget qui couvrira le développement de la stratégie 2025 et le Plan de formation 2020 et, d'autre part, les dépenses liées aux agents du service public. (Annexe 9)

Pour conclure, des projets innovants vont être pérennisés, moyennant une évaluation positive, dont, notamment, un programme de service citoyen. La commissaire rejoint les questions posées en ce qui concerne le nombre de personnes qui ont pu participer à ce programme, le budget qui y est dédié et l'échéance prévue pour son évaluation.

Mme Véronique Jamoulle (PS) remercie le ministre et salue le caractère complet des pièces justificatives. Elle attend avec enthousiasme la présentation du Plan de formation 2020, de la réorganisation de l'EFP et du projet de décret relatif au redéploiement des OISP.

La commissaire félicite le ministre de l'accent qui est mis sur la formation, et de la politique développée en concertation avec la Région bruxelloise. Elle se réjouit également des priorités qui ont été soulevées, telles que le renforcement des OISP et, en particulier, du soutien massif aux accompagnateurs dans les entreprises pour les formations ainsi que la validation des compétences.

Concernant le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), Mme Jamoulle aimerait savoir si des avancées ont été réalisées dans le dossier du répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi.

La commissaire demande également si le dossier de la reconnaissance des diplômes étrangers par les Communautés a pu évoluer.

Au sujet de la formation en alternance, la députée salue le rôle que va jouer la nouvelle entreprise de formation par le travail (EFT).

Enfin, Mme Jamoulle se réjouit de la pérennisation du système de la Garantie Jeunes, moyennant une évaluation ainsi que l'effort de transparence qui est mené suite à la disparition des budgets facultatifs en favorisant une politique claire et cohérente.

M. Serge de Patoul (DéFI) salue, au nom de son groupe, la présentation de ce budget qui correspond aux besoins en matière de formation professionnelle.

Il salue également les changements apportés en matière de gestion publique et qui favorise des méthodes de transparence et de simplification des procédures au travers du développement d'appels à projets.

Le budget de la politique générale en matière de validation des compétences progresse et permet l'intensification du financement d'OISP ainsi qu'une pérennisation de la Garantie Jeunes. Le groupe DéFI est pleinement satisfait du budget présenté et rappelle que le rôle du Parlement est de contrôler l'exécution de celui-ci.

M. de Patoul rappelle que la formation en alternance est un système efficace de formation et salue la priorité du Gouvernement qui veille à ce que ce système soit attractif pour les entreprises. Il rejoint le ministre quand il déclare qu'il est important et nécessaire de soutenir les entreprises qui accueillent des jeunes.

En effet, les entreprises ne sont pas, en tant que telles, des lieux de formation, il faut donc les accompagner dans ce système, les aider et retirer les craintes qu'elles pourraient avoir préalablement. Le commissaire souhaite savoir ce qui est mis en place à cet égard.

Concernant le redéploiement des OISP et la refonte du décret, M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle répond que le chantier est en cours. Deux groupes de travail, pilotés par l'administration, ont été constitués dans le but d'aboutir au début de l'année 2017, relativement au fonctionnement, aux subsides et à la simplification. Leur mission est d'évaluer le fonctionnement du dispositif,

de tirer des conclusions, de faire des propositions de réformes et de redéploiement.

Les participants à ces groupes de travail sont la FEBISP, Bruxelles Formation, Actiris, la Commission communautaire française, le Secrétariat de l'Instance Bassin-Bruxelles et le Fonds social européen.

Dans le même temps, le financement est en hausse, à cause, d'une part, d'effets mécaniques (barémisation, ancienneté) et, d'autre part, du financement d'un nouvel OISP de catégorie 2 et du passage à une catégorie supérieure d'un OISP existant. Le ministre précise que cette hausse n'est pas de 626.000 € (ce qui correspond à l'augmentation de l'ensemble du programme 1) mais de 245.000 € auxquels il faut ajouter les 100.000 € supplémentaires de l'AB 26.001.00.11 dédicacée au financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle.

La Commission communautaire française est la seule entité à avoir initié le Service citoyen qui donne de bons résultats. Durant un an, un jeune s'engage à travailler en équipe pour des projets de société.

L'objectif serait que les trois régions développent le même type de service. Prochainement, seule la Région wallonne va entamer un processus analogue. Une évaluation externe de la première année de mise en œuvre est attendue en décembre.

64 jeunes se sont engagés au sein du Service citoyen en 2014 et 103 en 2015. Ce dispositif qui semble intéressant ne peut, par contre, être pérennisé que si un cadre légal est mis en place au niveau fédéral.

Le ministre rappelle son souhait d'arrêter la subsidiarisation de projets individuels dans une volonté de concentrer les moyens et de disposer ainsi d'une masse globale de 600.000 € pour financer les projets innovants qui s'adresseront aux OISP, aux entreprises, aux centres de formations et notamment les centres de formations en alternance.

Les appels à projets seront lancés dès l'adoption du présent budget afin de disposer des résultats de ces appels à projets en mars ou avril 2017.

Mme Zoé Genot (Ecolo) rappelle sa question concernant les budgets relatifs aux projets innovants à l'ajusté 2016.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, répond que la diminution importante relative aux moyens de l'EFP a servi à refinancer l'institution. Un assainissement de la situation était nécessaire au travers d'un refinancement.

Une réflexion doit être menée sur la réorganisation de l'EFP au travers de la suppression du service à gestion séparée qui n'a plus d'intérêt. Le budget de l'EFP est donc à présent intégré dans le budget général de la Commission communautaire française. L'EFP reste malgré tout une asbl.

Néanmoins, comme un assainissement va être fait, le ministre estime légitime de demander des contreparties de la part des partenaires privés pour parvenir à la conclusion d'une convention et, à terme, d'un contrat de gestion afin d'assurer une transparence.

Suite à la suppression du service à gestion séparée, le budget initial passe de 8.733.000 € en 2016 à 9.257.000 € en 2017. 496.000 € sont destinés à l'EFP afin de poursuivre la réorganisation et les investissements au sein de l'EFP et de couvrir des frais techniques.

Le Plan de formation 2020, qui est un grand projet de la Stratégie 2025, n'a pas encore été soumis en tant que tel au CES. Un pré-projet avait été mis en discussion au CES, sur lequel le ministre a acté un certain nombre de remarques.

Le Plan de formation est donc en cours de finalisation et sera adopté au sein du Gouvernement et discuté au sein du Parlement.

Ce Plan de formation ne s'effectue pas uniquement au travers des pôles Formation-Emploi mais dans toute l'offre de Bruxelles Formation. Le domaine de la santé est donc repris dans ce Plan de formation, notamment au travers d'une formation de secrétaire médicale mise au point avec l'ULB au sein de l'hôpital Erasme.

Depuis 2014, 37 nouveaux profils ont été définis par le SFMQ. Les trois Gouvernements travaillent en étroite collaboration sur ce dossier.

Le Plan de formation 2020 est appuyé par quatre notes, une relative à l'alternance, une relative au pôle Formation-Emploi, une relative à la validation des compétences et une dernière relative aux stages.

La volonté du Gouvernement concernant la validation des compétences est de donner des incitants financiers aux centres de validation actuelles (Bruxelles Formation, la promotion sociale, l'EFP, le SFPME, les centres de références professionnelles (CDR), ...) afin de créer des nouveaux centres pour mettre en œuvre de nouveaux profils métiers, pour les aider dans l'équipement et les ressources humaines, etc.

L'e-learning est une formation à distance qui sera, soit intégrée aux formations classiques, soit exclusivement à distance, au travers d'un coaching individuel ou collectif.

Cette formation est à distinguer de l'espace public numérique de Bruxelles Formation qui, lui est un espace de formation pour celles et ceux qui n'ont pas accès à internet et qui recevront un coaching numérique afin de les préparer à des formations qualifiantes.

La création et l'accueil de la Cité des métiers dans la Tour Astro en 2017 est un autre projet majeur de ce budget. Cette Cité des métiers vise à accueillir tous les partenaires publics, privés, francophones, néerlandophones pour aider à l'information, à l'orientation, à l'accompagnement dans le choix de métier et de formations, dont les métiers en pénurie.

Cette Cité des métiers sera accessible pour les demandeurs d'emploi, les travailleurs qui veulent suivre une formation continue, les élèves, les enseignants et les entrepreneurs.

Le ministre rejoint Mme Rousseaux sur la problématique des demandeurs d'emploi âgés et rappelle que, dans la DPG, il est précisé que ces derniers constituent un public cible spécifique.

M. Gosuin répond que les partenariats avec le VDAB sont très concrets et mentionne à cet égard les formations de vente qui sont organisées par Bruxelles Formation en néerlandais, au VDAB.

Une convention a été signée avec son homologue néerlandophone afin de permettre à des demandeurs d'emploi d'Actiris de suivre des formations au VDAB. La Cité des métiers accueillera par ailleurs des services du VDAB.

Répondant à M. Fassi-Fihri et Mme Genot au sujet du « bonus formation » de 5.000 €, le ministre précise que le budget provient de la Région et de la réforme des groupes cibles. L'ordonnance qui réorganise les groupes cibles est actuellement sur la table du CES.

Une entreprise qui offre un CDI à un travailleur non qualifié et qui souhaite le former pourra bénéficier de deux dispositifs; des droits de tirage sur les congés éducation payés (au prorata de 7.774 € par an) auxquels 5.000 € sont ajoutés.

Les formations suivies devront être agréées par les opérateurs et devront être reconnues dans le cadre des congés éducation payés et devront également être relatives à l'activité de l'entreprise.

À ces dispositifs, s'ajouteront des mécanismes, via les groupes cibles, qui auront pour effet de diminuer les cotisations. Les entreprises qui feront l'effort de prendre un jeune sans qualification en CDI et qui

décident de le former auront donc des incitants importants pour ce faire.

M. Gosuin précise encore que le jeune n'a pas l'obligation de réussir sa formation.

Un mécanisme de soutien à l'alternance sera également mis en place, et financé par le budget régional. Les tuteurs en entreprises qui accueillent les jeunes en formation en alternance auront un bonus par une prime (si c'est un indépendant) ou une réduction de cotisations (si c'est au sein d'une entreprise).

De nombreux instruments seront donc développés pour favoriser les formations, encourager les entreprises à prendre des jeunes en stage et pour pousser les jeunes vers l'emploi.

Répondant à Mme Rousseaux, le ministre rappelle que l'objectif en formations fixés dans la DPG était de 17.000 (dont tous ne sont pas demandeurs d'emploi). Cet objectif ayant été atteint après 2,5 ans, le Gouvernement a jugé utile de fixer un objectif plus ambitieux, à savoir former 20.000 chercheurs d'emploi.

L'offre de formations va donc être revue à la hausse au sein de Bruxelles Formation, de l'EFP, des partenaires francophones et néerlandophones, etc.

Au début de la législature, l'offre de formation était évaluée à 14.000, l'objectif fixé dans la DPG était donc d'augmenter cette offre de 3.000 pour atteindre les 17.000.

M. Gosuin précise qu'une évaluation des formations est effectuée, chaque année. Cette évaluation est continue afin d'améliorer au mieux les outils de formation et d'augmenter l'impact de celles-ci en termes d'insertion.

À cet égard, le ministre renvoie les députés au Rapport d'activités de Bruxelles Formation qui reprend les résultats de toutes les formations. Le taux de sortie positive après une formation qualifiante était ainsi de 73,4 % en 2013 et de 74,5 % en 2015.

Ces chiffres de taux de sorties positives ont par ailleurs été validés par deux études universitaires.

Le CEFA sera effectivement intégré, en partie, à l'EFP, notamment le secteur vente, et sur le campus du CERIA. Cette intégration offrira une opportunité en termes d'équivalence de diplôme qui constitue actuellement un problème. En effet, un diplôme dispensé par le CEFA n'a pas la même valeur qu'un diplôme accordé suite à une formation certifiée par l'EFP. L'intégration sur le site de l'EFP permettra, à terme, une équivalence.

Le ministre est en attente d'un texte de la part de la ministre compétente et qui vise une équité entre les jeunes qui choisissent différents organismes de formation.

Répondant à M. de Patoul au sujet du soutien à l'alternance, le ministre rappelle que la Commission communautaire française travaille en collaboration avec la Région sur le projet des aides aux tuteurs et sur l'accélération des transitions.

Dans le cadre de la Commission communautaire française, deux mesures importantes ont été prises, à savoir la suppression des frais de dossier (pour les employeurs qui souhaitent former un jeune en alternance) et l'amélioration de l'encadrement.

La formation en alternance, par son exigence, connaît effectivement de nombreux décrochages.

Les apprenants sont dorénavant mieux accompagnés. Ce soutien aux apprenants est, budgétairement, situé dans la Mission 21 « Administration » où les moyens sont augmentés afin d'engager plus d'accompagnateurs.

Le dossier unique est un projet transversal aux compétences régionales et de la Commission communautaire française. Ce dossier unique est en cours d'élaboration mais, actuellement, il n'est pas encore suffisamment performant.

L'objectif est que ce dossier unique soit applicable à toutes les personnes qui suivent des formations, que ce soit à Bruxelles Formation, à l'EFP ou autre.

Pour conclure la discussion, M. Gosuin précise que l'ajusté 2016 de Bruxelles Formation connaît une diminution des recettes qui est justifiée par le report de la vente de l'appartement Orion. Aucun montant perçu par le FSE n'a été remboursé mais certains montants ne pourront pas être dépensés parce que certaines exigences du FSE sont trop strictes et ne correspondent pas à la réalité.

Il faut, par exemple, que les groupes de formation soient homogènes et composés de jeunes de moins de 25 ans. Cette condition d'âge ne correspond pas à la réalité de terrain de Bruxelles Formation.

Le ministre rencontrera la commissaire européenne, Marianne Thyssen prochainement à ce sujet.

3. Examen des tableaux budgétaires

Concernant l'ajusté 2016 et l'AB 26.001.00.00.3300 « projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique », **Mme Zoé Genot**

(Ecolo) demande des précisions quant à sa diminution de 500.000 € et quels projets innovants ont été abandonnés en 2016.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle répond que les montants de 2016 ont été ajustés suite à un transfert. L'AB 26.001.00.00.3300 a été diminuée de 195.000 € qui ont été transférés vers l'AB relative à la validation des compétences et 228.000 € vers l'AB relative à l'EFP.

À l'initial 2017, un appel à projets de 600.000 € pour l'innovation en formation sera financé par les 290.000 € de cette AB, et 310.000 € de subsides pour la formation des indépendants et des classes moyennes.

Mme Zoé Genot (Ecolo) demande des précisions quant à l'augmentation du budget relatif aux OISP agréées.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle répète que cette augmentation couvre la création d'une nouvelle OISP (service emploi de Koekelberg), les augmentations barémiques (avec les 100.000 € supplémentaires de l'AB 26.001.00.11 dédicacée au financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle) et l'augmentation de catégorie d'une autre OISP.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande une justification quant à la stabilité de l'AB 26.002.00.01.1211 « Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes ». Aucune augmentation n'a été constatée, même pas une indexation. La commissaire demande ce qu'il en est du financement des actions pilotes, combien sont financées et lesquelles.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle répond que 310.000 € seront dédiés à l'appel à projets. Le ministre rappelle par ailleurs les augmentations significatives du budget de l'EFP.

Actuellement, les actions menées l'étaient sous forme de subsides facultatifs. Le ministre a la volonté de rationnaliser ces subvention sous la forme d'un appel à projets avec les trois partenaires cités précédemment afin d'identifier des projets pilotes et de les lancer vers mars-avril 2017.

À l'ajusté 2016, le montant de l'AB 01.1211 passe de 465.000 € à 1.000 €. Le ministre détaille que 318.000 € ont été consacré à l'assainissement de l'EFP, 20.000 € ont été destinés à l'Espace For-

mation et 119.000 € sur d'autres projets de classes moyennes.

Mme Zoé Genot (Ecolo) revient, plus généralement, sur l'avis de la Cour des comptes relatif à la diminution des recettes FSE de Bruxelles Formation au niveau de l'ajusté 2016.

La Cour des comptes relevait également que les crédits pour les rémunérations et les charges sociales avaient diminué de 900.000 € suite à des retards de recrutement. La commissaire souhaite connaître les mesures mises en place pour pouvoir procéder à ces recrutements.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle répète que cette diminution de recettes est due au report de la vente de l'appartement Orion à l'année 2017 ainsi qu'aux conditions strictes imposées pour justifier les dépenses du FSE (concernant, notamment les groupes homogènes de jeunes de moins de 25 ans).

Mme Olivia P'Tito, directrice générale de Bruxelles Formation, précise que 24,5 % du public en formation à Bruxelles Formation est composé de jeunes de moins de 25 ans entre 2013 et 2015. Une limite serait donc atteinte dans l'éligibilité des moyens octroyés par le FSE.

À partir de 2017, le mode de financement change. Chaque euro dépensé au niveau de la Commission communautaire française pourra être éligible et couplé d'un euro au niveau du FSE, sans répondre à l'exigence pure des moins de 25 ans mais tout en gardant la priorité pour ceux-ci.

Au sujet des retards de recrutement, Mme P'Tito rappelle que cette remarque avait également été faite l'année passée. Le budget prévoit les dépenses pour tout le personnel, sans tenir compte des personnes malades ou des recrutements plus compliqués (comme les formateurs-trices en électromécanique, par exemple).

4. Avis

La commission a émis un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres du ministre Didier Gosuin, au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2016, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017, d'autre part.

Cet avis a été adopté par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

IX. Confiance au rapporteur

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

Eric BOTT

Mohamed AZZOUZI

X. Annexes

Annexe 1 Décrochage scolaire – Liste des activités relatives à la lutte contre le décrochage scolaire dans les écoles de la Commission communautaire française

- Institut Redouté-Peiffer : Dispositif Interne d'Accrochage Scolaire (DIAS) « Chrysalide »
- Institut Emile Gryzon : DIAS « Colle à l'école »

Dans chacune de ces écoles à lieu une réunion hebdomadaire permettant de passer les cas inquiétant en revue réunissant au moins le CPMS, la sous direction et l'assistante sociale du PSE. Nous coordonnons celles de l'IRP et CPMS 3 s'occupe de l'IEG.

Les éducateurs sont en première ligne dans les deux écoles. Le service de médiation et les assistantes sociales jouent un rôle important. Enfin les acteurs extérieurs sont également très présents: Antenne Scolaire, AMO, ...

- Institut Charles Gheude : Service d'Accrochage Scolaire en place
- Institut Alexandre Herlin : c'est le service psychosocial qui s'occupe du décrochage

Toutefois, dans le spécialisé les élèves ne perdent jamais leur qualité d'élèves réguliers ce qui fausse un peu la donne.

Annexe 2 Population scolaire – Chiffres globaux des établissements scolaires

												_
	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016]
HELDB	1059	885	953	1047	1050	1617	1651	1561	1436	1510	1602	1
Inst. Meurice	115	95	89	110	91	94	100	99	74	82	86	1
Inst. Haulot	641	588	593	584	596	674	686	624	559	607	626	1
Inst. J. Ferry/ISPE/ISE	-	-	-	353	363	849	865	838	803	821	890	ا
Inst. Sup. de Schaerbeek	303	202	271	-								1
Gryzon	727	756	768	770	786	810	817	863	914	881	904	1
Redouté	813	833	771	790	761	767	793	785	806	810	752	1
Gheude	206	214	204	210	224	211	226	213	222	230	223	7
Herlin												1
fondamental	93	108	108	88	107	127	143	150	161	156	171	1
secondaire	48	64	65	72	78	93	108	116	128	136	152	1
internat	18	19	21	19	19	21	24	24	27	22	25	1
Guilbert	1.047	1.053	976	870	902	988	807	789	790	881	922	1
Lambion	1.303	1.367	1.177	891	930	1.147	1.098	1.173	1.181	1.344	1.034	1
Lallemand	351	373	338	356	329	388	399	409	430	382	409	1
Robaye	54	55	31	26	20	11	3	-	-	-	-	1
ESAC	-	43	48	55	53	51	50	49	49	50	50	
Internat Ceria	59	56	34	30	29	30	32	30	24	31	30	1

Total (Meurice+ Haulot+ Ferry+ ISPE +ISE+ISS)

Annexe 3a

Le mentorat à la Commission communautaire française – un accompagnement de proximité pour les nouveaux enseignants

Le mentorat dans les écoles secondaires de la Commission communautaire française existe depuis septembre 2011.

Au fil des années, le dispositif s'étoffe, s'améliore et grandit avec une équipe d'enseignants volontaires et motivés.

En effet, chaque année, en mai, un « appel » est fait dans les écoles, vers les enseignants qui ont au minimum cinq ans d'ancienneté.

C'est ainsi que pour l'année 2015-2016, nous avons fonctionné avec 7 mentors : 2 à l'Institut Emile Gryzon, 2 à l'Institut Redouté-Peiffer, 2 à l'Institut Charles Gheude et 1 à l'Institut Alexandre Herlin.

Les mentors reçoivent deux heures de coordination pour assurer les différentes tâches liées à leur fonction.

Ces tâches sont :

- Participer à la journée d'accueil organisée en septembre et qui regroupe les nouveaux enseignants des quatre écoles
- Organiser la visite des lieux de travail pour les nouveaux engagés
- Accueillir personnellement chaque nouvel enseignant
- Planifier un premier entretien individuel (voir ci-dessous) avec chaque nouvel enseignant
- Planifier, préparer, organiser et animer les groupes de parole (voir ci-dessous)
- Accompagner tout au long de l'année, à la demande de ceux-ci, les nouveaux enseignants
- Rédiger les PV de réunions ainsi qu'un rapport d'activités en fin d'année scolaire.

Les mentors bénéficient également de quatre jours de formation durant lesquels ils reçoivent et construisent des outils pour accompagner leurs nouveaux collègues : écoute active, reformulation, canevas d'entretien, formulation d'objectifs, outils de PNL, d'analyse transactionnelle et de communication non-violente, attitudes coach, ... font partie de la formation. Une journée d'intervision en fin d'année scolaire permet de faire le point et de préparer l'année qui suit.

Le mentorat à la Commission communautaire française comprend deux volets : un volet individuel et un volet collectif.

1. Volet individuel

Le plus rapidement possible après son engagement, chaque nouvel enseignant rencontre chaque mentor de l'école. Ce premier entretien individuel obligatoire permet à chacun de se présenter, d'échanger sur le mentorat et d'instaurer un climat de confiance.

Par la suite, l'accompagnement individuel se poursuit à la demande du nouvel enseignant. Certains vont planifier plusieurs rendez-vous à intervalles réguliers pour une période donnée, d'autres préféreront aller à la rencontre des mentors de manière ponctuelle en fonction des situations qui se présentent.

2. Volet collectif

Tout au long de l'année, dans leur école, les mentors planifient des groupes de parole qui réunissent l'ensemble des nouveaux enseignants, les mentors et dans la mesure du possible, les coordinatrices pédagogiques. Ces groupes de parole sont l'occasion de réfléchir sur ses pratiques et d'échanger sur des problématiques telles que la gestion de classe, l'autorité, les documents administratifs, les pédagogies, ... Des cas concrets y sont analysés.

Les thèmes sont définis en fonction des besoins de nouveaux enseignants et les groupes de parole ont lieu de 5 à 7 fois sur une année scolaire. Ils se déroulent durant deux heures soit sur un temps de midi, soit en début ou en fin de journée. Dans une école, ils ont lieu le mercredi à partir de 12h30.

Quelques chiffres

2015 2016	École	Nombre de mentors	Nombre de nouveaux enseignants arrivés entre le 1/9/15 et le 1/5/2016	Remarque
	Institut Emile Gryzon	2	12	
	Institut Redouté-Peiffer	2	25	
	Institut Charles Gheude	2	5	+ les enseignants de 1 à 3 ans d'ancienneté + les enseignants de 4 à 5 ans d'ancienneté
	Institut Alexandre Herlin	1	7	
	TOTAL	7	49	

Le mentorat à la Commission communautaire française se fait sur base volontaire. À part le premier entretien individuel, rien n'est imposé aux nouveaux enseignants.

Il est donc difficile, pour les entretiens individuels, de quantifier le nombre exact de participants.

Pour les groupes de parole, à l'Institut Charles Gheude, tous les nouveaux enseignants y participent ainsi que les enseignants qui ont entre 1 et 3 ans d'ancienneté. Cela représente environ 25 personnes.

À l'Institut Emile Gryzon, tous participent sauf impératifs pédagogiques. Il en va de même pour l'Institut Alexandre Herlin.

À l'institut Redouté-Peiffer, la participation est plus faible. Cela est dû en partie au fait que l'Institut possède deux implantations et qu'il est difficile pour les enseignants de se déplacer vers l'autre site dans les temps impartis.

2016-2017

Les mentorés sont satisfaits et nous gardons les bases du dispositif (volet individuel et volet collectif) que nous régulons collectivement à intervalles réguliers. Les mentors souhaitent fonctionner comme à l'ICG et intégrer les enseignants ayant de 1 à 3 ans d'ancienneté.

Dès la rentrée de 2016, la section fondamentale de l'Institut Alexandre Herlin rejoint le dispositif avec un mentor qui travaillera bénévolement cette première année. En effet, il est difficile d'extraire de sa classe, une institutrice primaire pour deux heures par semaine. Afin d'éviter tout essoufflement et valoriser le travail fourni, il sera important, dans le courant de 2016-2017, de réfléchir à cette question avec la direction et l'Administration.

L'équipe des mentors de l'IRP change. Les deux mentors en place laissent leur place à deux nouvelles recrues. Une attention particulière sera portée à celles-ci dans le cadre de la formation continuée des mentors et dans leur accompagnement sur le terrain. La coordination pédagogique sera plus présente encore à leurs côtés.

Conclusion

Du côté des mentors, la satisfaction est très bonne.

En cette fin de cinquième année, le dispositif a positivement évolué et tous les mentors bénéficient aujourd'hui de deux heures de coordination ce qui facilite l'organisation de leur travail et augmente les possibilités de construire en équipe.

Mention explicite est faite de la reconnaissance accordée par les différentes directions d'établissement au projet et leur conscience de l'utilité d'un mentor sur le terrain.

De manière globale, il ressort des questionnaires d'évaluation complétés par les nouveaux enseignants que le mentorat est perçu de manière très positive.

Ce dispositif leur permet de mieux intégrer l'école.

Les nouveaux enseignants se sentent soutenus et encouragés dans leur travail.

Ils apprécient particulièrement les groupes de paroles dont les sujets ont été jugés tout à fait satisfaisants ainsi que le nombre, le moment choisi et la durée.

Annexe 3b

Le mentorat à la Commission communautaire française – mise à jour des chiffres décembre 2016

Mentorés : 76 au total

- 12 à l'Institut Redouté-Peiffer
- 19 à l'Institut Charles Gheude
- 17 en primaire à l'Institut Alexandre Herlin
- 17 en secondaire à l'Institut Alexandre Herlin
- 11 à l'institut Emile Gryzon

Mentors: 8 au total

- 2 à l'Institut Redouté-Peiffer
- 2 à l'Institut Charles Gheude
- 1 en primaire à l'Institut Alexandre Herlin
- 1 en secondaire à l'Institut Alexandre Herlin
- 2 à l'institut Emile Gryzon

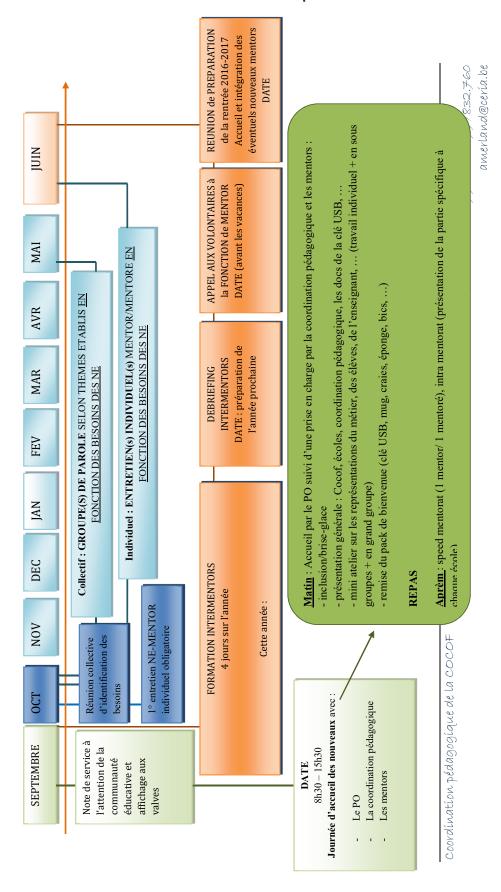
Coûts:

Les coûts couvrent :

- La journée d'accueil au mois de septembre
- 4 journées de formation par an pour les mentors
- Le pack d'accueil reçu par chaque nouvel enseignant à la Commission communautaire française (sac, bic, tasse, clé usb et quelques craies)

Annexe 3c

Le mentorat à la Commission communautaire française – calendrier de fonctionnement pour 2016-2017



Annexe 4 Ventilation des dépenses liées au CSA

Lutte contre la legionellose : installation d'un système de production et de purge des chocs thermiques et remplacement d'une partie de l'installation de distribution d'eau chaude sanitaire (élimination des « bras morts »)	250
Mise en conformité des gradins	20
Réparations diverses du béton au sous-sol	20
Rez-de-chaussée : Création de sanitaires hommes/dames séparés, aménagement local pour rangement matériel écoles, Aménagement local entretien (partie désaffectée) et aménagement d'un bureau (partie sanitaire et bureau actuel) – Report de 2016	130
Deuxième étage: Transformation de plusieurs locaux désaffectés (local plongée, local et bureau) en sanitaires et salle de réunion	250
Poursuite du programme de désamiantage	20
Frais divers dossiers en cours (révision de prix, décomptes)	30
TOTAL	720
Installation d'un système anti-noyade	À l'étude

Annexe 5

Politique culturelle en général – 11.1.1.33.01 – Subventions aux associations (secteur privé)

Fournisseur/bénéficiaire

SOCIOCULTUREL

Ludiris Le Cargo X Enaden L'Entrelà

Contre Tendance La Troupe du Possible

Old Dreams Art & Culture

PAC

La Roseraie-Espace Cré-Action

APAC

Africain Culture Mix Assoc. Artistique d'Uccle

Particule06 taraxacum

Assoc. Belge Athées

Centre culturel Bruxelles-Nord

Al Malak Wiels Zelig

Imdoukal N'Ait Souss

ADEPPI Philo.be CIERL - ULB Les Petits Belges Albabel

Amicale BAPEO Think Art C.C. Jette CIPROC Euclides Brufête

Fête des solidarités La Tricoterie

Brussels young potentials Singularités Plurielles

La Ferme Pédagogique Maximilien Office de réadaptation sociale

La Vénerie Aires Libres

Maison de la famille

CULTURE

Arts Plastiques

Adktrash Artdynamik

Artdynamik

Arts et publics Brussels Art Days

Centre communautaire d'entraide

Centre culturel Bruegel

Centre de Création interdisciplinaire

Cosmos Cosmos

Cultureghem

Design september Divers-City

Emilie(s)

Farah Promoduction

basculement vers une nouvelle asbl : attente NV

Maison Lismonde Musée du Capitalisme Productions associées

Productions associées

Wolu-Animations

Zig Zag

Audiovisuel

Ac. Delvaux Psymage asbl TSIMzoom Angel Ciné Boîte Noire

Extra & Ordinary people

Cinédit Cinémamed

Les Productions Héroïques

Art2work Akénathon Gsara

Fédération francophone des sourds de Belgique

Ph. Preux

Solidarité universelle

Danse

Artdynamik Centre Lorca Eagle Event

Emergence XL

Sida'SOS Street Fusion

Littérature et Histoire

Association artistique Uccle
Communauté hellénique
Bibliotheca Wittockiana
Compartiments auteurs
La Cambre arts visuels
Les Dimanches du Conte
Bunker Ciné Théâtre
CFC-Editions
Scripta Linea
Par chemins et ruines
Le Club de l'Histoire
Maison de la Francité

Musique

art & marges musée Association culturelle et artistique d'Uccle Blankollectif Brufête **Brussels Gay Sport** Brussels Jazz Marathon Collectif de Musique électronique Fédération des espoirs d'Al Hoceima La Maison qui chante Label Zik Le rayon vert Les Amis de Brosella Les octaves de la musique Listen Mandji Matters Collective Music Projects for Brussels Organisation des femmes maestros Origami Pro Musica Pulchra Solidarité Universelle Terra Brasil **UPJB** Ultreya Zig Zag World

Théâtre

Audioscenic
Cabarire
Compagnie des bosons
Ras El Hanout
Cultura Europa
Troisième Œil
Bulles Production

Annexe 6 Politique culturelle en général – 11.1.1.33.06 – Plan culturel pour Bruxelles

Fournisseur/bénéficiaire

CULTURE

Prométhéa

Réseau des Arts de Bruxelles

Amadeo Productions

Visit Brussels

Label Utilité Publique (?!)

Dossiers traités par Emilie

Audience Production

Shanti Shanti

Darouri Express

Compagnie Art & tça

CIFAS

LATO SENSU

Impusion culturelle

Cirqu'conflex

Feria Musica

Ecole de Cirque

Ooups asbl Jordi Vidal

Dialogue Interculturel

All Fen Production

Arts et Publics

Basta Cosi

Belgïk Mojaïk

Bruxelles-Musées-Expositions

Les Meutes

Maison Médicale Aster

Plateforme 50

Watermael-Boitsfort

Théâtre et Reconciliation

Arts et thérapie

La Troupe du Possible

Atelier Côté Cour

Le Théâtre de l'Éclair

Empathiclown

Fables Rondes

Hopi Conte

Lapsus Lazuli

Le Grès

Le Pont des Arts

l'Appétit des Indigestes

l'Heure Atelier

Maison du Conte de Bruxelles

Visit Brussels

Promotion auteurs bxois-CFC

CBAI Maison de l'Afrique

Annexe 7 GT redéploiement des OISP

	Participants	Objectifs	Planning des réunions
GT 1 Missions	Administration COCOF Bruxelles Formation Actiris Fébisp Instance Bassin EFE Administration COCOF	Analyse du fonctionnement du dispositif: organisation des formations collaborations mises en œuvre public visé/atteint pédagogique: contenu de formation/cahiers des charges Analyse de l'existant : ± Perspectives de modifications/évolution	Septembre à novembre 2016
GT 2 Simplification administrative et financière	Bruxelles Formation Actiris Fébisp Agence FSE Instance Bassin EFE Administration COCOF	 Analyse des procédures de partenariats, agrément, conventionnement, Analyse des modes de financements Analyse de l'existant : ± Perspectives de modifications/ évolution 	Septembre à novembre 2016
GT 3 Légistique et Budget	Bruxelles Formation Actiris Fébisp Agence FSE Instance Bassin EFE Administration COCOF	Sur base des analyses en 1 & 2 : - Évaluation des coûts : -> situation actuelle -> perspectives selon modifications - Cohérence des textes -> situation actuelle -> perspectives selon modifications	Décembre à février 2017

	Participants	Objectifs	Planning des réunions
	Bruxelles Formation	 Conclusions sur base états des lieux des GTs 1-2-3 Propositions de pistes et recom- 	Décembre à février 2017
	Actiris	mandations concrètes de : - simplification administrative et	
GT 4 Recomman-	Fébisp	financière - adaptation des textes	
dations	Agence FSE	- bonne gouvernance	
	Instance Bassin EFE		
	Administration COCOF		

Annexe 8

Service citoyen

« Il souhaiterait savoir si une évaluation a été faite de ce projet, concernant le nombre de jeunes qui y participent, au budget qui y est consacré et aux domaines dans lesquels ce service citoyen est développé. »

Une évaluation du Service a été effectuée en deux lots qui sont d'une part l'évaluation de la mise en œuvre de l'action Service Citoyen en Région de Bruxelles Capitale et d'autre part, l'évaluation des effets induits par l'action Service Citoyen sur les jeunes bruxellois participants.

Les rapports sont en cours d'approbation par les comités de suivi respectifs.

Au niveau budgétaire; le Service s'est vu dans le cadre de la programmation 2014-2020 du Fond Social européen allouer 350.000 € en 2014 et en 2015. La part publique belge est à minima d'un montant équivalent.

Tableau 1 Service Citoyen, effectifs et sortie, du 1er décembre 2013 au 30 juin 2015 (¹)

	Date de début de session	Date de fin de session	Nbre de jeunes prévu (¹)	Nbre de jeunes inscrits à la session	Nbre de jeunes à 1 mois	Nbre d'abandons en cours de session	Nbre de jeunes ayant terminé la session	Nbre de jeunes/ année
Solidarcité	15/01/2014	24/06/2014	50	8	8	0	8	1
Mars 2014*	03/2014	09/2014		33	33	12	21	2014 : 64
Avril 2014	28/04/2014	17/10/2014		11	11	3	8	Eq-JSC
Octobre 2014	6/10/2014	31/03/2015	**28	31	***24	4	21	J
Solidarcité	1/01/2015	25/06/2015	8	11	11	3	****8	•
Janvier 2015	12/01/2015	23/07/2015	20	21	19	7	12	1
Mars 2015	2/03/2015	28/08/2015	20	23	18	6	12	2015 : 103
Asmae	1/04/2015	30/09/2015	6	5	5	0	5	Eq-JSC
Mai 2015	5/05/2015	30/10/2015	20	22	18	9	9	
Sept. 2015	07/09/2015	11/03/2016	20	23	***20	7	13	1
Nov. 2015	10/11/2015	11/05/2016	20	20	***20			

- * À l'origine, deux promotions ont débuté en mars 2014, à 2 semaines d'intervalle (le 17 et le 31). Elles ont toutefois été fusionnées en cours de route, vu notamment le taux d'abandon élevé.
- ** Les 28 jeunes = 20 jeunes dont 4 en situation de handicap et 8 jeunes Videp.

L'organisme Videp propose une formule collective de Service Citoyen qui peut accueillir jusqu'à 8 jeunes en Service Citoyen (²).

Certains effectifs sont calculés avec des décimales : il s'agit des effectifs inscrits dans des promotions se situant à cheval sur deux années. On parle d'« équivalent jeune ». Ainsi, des promotions à bascule sur deux années sont calculés au prorata du nombre de mois respectivement passés dans chacune des années. Par exemple, une promotion de 25 jeunes qui débute en octobre jusque fin mars de l'année d'après sera comptabilisée à hauteur de 12,5 équivalent jeune pour la première année et 12,5 pour la seconde. Une promotion de 20 jeunes qui court de novembre à avril sera comptabilisée à hauteur de 33 % (6,6 Eq-JSC)/66 % (13,4 Eq-JSC), etc.

⁽¹⁾ Sur la base des Arrêtés de la Commission communautaire française 2013/1750 et 2014/1670. À partir de Mars 2015, c'est sur la base des prévisions détaillées dans le projet FSE. L'Arrêté 2015/1636 ne précise en effet pas le nombre de jeunes à atteindre.

⁽²⁾ Voir rapport d'activité 2015 du Videp. Pour plus de détails quant au statut des organismes Solidarcité, Asmae et VIDEP, voir le point 1.7.

Dès lors :

- *** 24 = 12 équivalent jeune en Service Citoyen pour 2014, idem pour 2015.
 20 de la promotion de Septembre 2015 = 13,4 Eq-JSC 2015 et 6,6 Eq-JSC pour 2016
 20 de la promotion de Novembre 2015 = 6,6 Eq-JSC 2015 et 13,4 Eq-JSC 2016.
- **** : Les équipes de Solidarcité ne dépassent jamais 8 personnes, mais à la différence du Service Citoyen, les remplacements d'un abandon peuvent se faire à tout moment au court de l'année. Ceci signifie qu'il y a eu 3 abandons qui ont été directement remplacés par 3 nouvelles arrivées.

Dans sa forme générique, le Service Citoyen s'organise en différentes temporalités, autour du principe de l'alternance de temps de mission et de formation. On retrouve les différents modules développés ci-dessous (3):

- 1) Un engagement de six mois minimum dans une mission principale, prestée, théoriquement, du lundi au jeudi à raison de 7h par jour (4).
- 2) Une mission complémentaire de 8 à 12 jours dans un autre milieu/sur un autre thème que celui de la mission principale, aux côtés d'un autre jeune en Service Citoyen ou chez un partenaire. Ces missions complémentaires peuvent prendre également la forme de chantiers internationaux.
- 3) À côté des missions complémentaires, les jeunes sont encouragés à faire des missions d'échange communautaire. Il s'agit ici d'envoyer les jeunes pendant au moins 4 jours effectuer une mission dans une des deux autres communautés linguistiques du pays. Les missions d'échange communautaire et les missions complémentaires couvrent ensemble 12 jours et peuvent se cumuler (un jeune francophone peut par exemple faire une mission complémentaire de 12 jours dans un organisme d'accueil néerlandophone d'un autre secteur ce sera ici à la fois une mission complémentaire et une mission d'échange communautaire).
- 4) Une semaine d'intégration de 4 jours en hébergement, rassemblant la vingtaine de jeunes constitutive d'une promotion et encadrés par les deux responsables de promos. Cette semaine marque le début de la promotion de jeunes en Service Citoyen et a pour but de créer le lien, la confiance et la connaissance du projet et de ses acteurs de terrain.

Les objectifs de la semaine d'intégration sont les suivants:

- présenter la Plateforme et informer du projet politique, du contexte et du cadre du Service Citoyen (séquence prise en charge par le directeur);
- créer une dynamique de groupe (L'équipe éducative est mobilisée au quotidien dans cet objectif);
- interroger les attentes et les motivations des jeunes (par les Responsables Promo);
- créer des liens entre les jeunes et les responsables de promotions;
- mieux connaître le jeune, ses motivations et sa personnalité, notamment afin de confirmer le choix d'OA ou le réorienter;
- travailler la notion d'engagement (envers soi-même, le groupe, la Plateforme, l'OA);
- informer sur l'existence d'un espace de négociation possible avec les tuteurs et avec les responsables d'équipe (par exemple, expliquer pourquoi il est important de fixer un entretien hebdomadaire avec le tuteur, même quand tout va bien, aider le jeune à comprendre qu'il a des droits et qu'il peut dire non, ou avoir des demandes vis-à-vis de son OA ou de la Plateforme, mais aussi que le volontariat n'implique pas une absence de cadre);

⁽³⁾ Pour rappel, nous n'avons pas eu l'occasion d'observer ces modules, mais nous en avons recueillis plusieurs témoignages à travers les rapports consultés et les entretiens.

⁽⁴⁾ Certaines missions proposent des activités le soir et le week-end, lesquelles sont annoncées dans la fiche-mission, et dès lors acceptées par le jeune, qui a le droit de récupérer les heures prestées de trop.

- encourager à ne pas lâcher à la première difficulté et à ne pas disparaître sans donner d'explication (tentation forte vu que c'est du volontariat);
- montrer l'importance de clôturer le Service en cas d'abandon;
- fixer les règles de groupe via la rédaction d'une charte commune (en insistant sur les notions de droits et devoirs, fondement de la société).

Les évaluations montrent à quel point les moments en résidentiel sont des moments forts pour les jeunes : « La semaine d'intégration est un des moments les plus importants du Service Citoyen. Elle est essentielle pour constituer un groupe soudé à partir de profils très différents (origines sociales et culturelles très diversifiées). Ce séjour permet également d'instaurer un cadre de confiance pour sécuriser les échanges qui auront lieu lors des temps d'échange, et enfin, pour fixer le cadre du programme. Les liens créés avec les jeunes du groupe et avec les formateurs constitueront une ressource importante dans laquelle les jeunes puiseront leur motivation pour venir aux formations et s'accrocher au projet. La dimension collective du programme se base et se fonde sur cette semaine d'intégration. » (5).

- 5) Des temps d'échange sur les expériences et difficultés rencontrées suite aux premières semaines de mission. Ils se veulent renforcer la cohésion du groupe et préparer les temps de formations et de maturation. D'après l'équipe pédagogique de la Plateforme, « Ces temps d'échanges se caractérisent par un processus de formation par les pairs. Ils constituent une spécificité du Service Citoyen. L'importance pédagogique de la mixité sociale et culturelle se révèle entre autres dans ces temps de formation en ce que les profils plus forts, plus émancipés, plus autonomes, interagissent, portent et supportent les jeunes désafilliés ou moins structurés. ».
- 6) Des temps d'évaluation :
 - i) à mi-parcours pour apprendre à s'exprimer, savoir identifier ses valeurs, se positionner et argumenter. Les retours critiques permettent à la Plateforme d'améliorer ses pratiques;
 - ii) en fin de parcours, via une évaluation écrite du programme, des échanges sur les moments forts du programme, la confrontation aux attentes et motivations données en début de parcours et la clôture du Service Citoyen.
- 7) Des temps de maturation et d'orientation, qui permettent aux jeunes de réfléchir au projet qu'ils désirent mettre sur pied au sortir de leur SC. Ces temps sont composés d'orientation professionnelle ainsi que de réflexions individuelles et collectives. Le responsable de suivi individuel est le garant de ce module qui s'étale sur trois journées répartie sur la deuxième partie du programme. Notamment en préparation de ce module, le responsable de suivi individuel rencontre tous les jeunes au moins une fois en début de Service Citoyen et ce afin de commencer au plus tôt à travailler avec eux sur leur parcours et sur leur projet de vie.
- 8) Des modules de formation thématiques sur une ou deux journée(s) en vue de sensibiliser les jeunes à des problématiques citoyennes : Participation Politique, Interculturalité, Handicap, Consommation responsable, Politique/Europe, Médias, Environnement. Il s'agit entre autres de « forcer les jeunes à sortir de leur zone de confort » (6).
- 9) Le Brevet des Premiers Soins, obligatoire (BEPS) : une formation de trois jours donnée par la Croix-Rouge et débouchant sur un certificat.
- 10) Les jeunes peuvent assister à d'autres moments « à la carte » et facultatifs. Il s'agit principalement d'événements particuliers de type journée sur la mobilité internationale, rencontre chez Bruxelles Formation, etc.
- 11) La synthèse citoyenne : À la fin de chaque promotion, les jeunes se retrouvent pendant deux jours en résidentiel et procèdent à une synthèse citoyenne. Pendant ces deux jours, les jeunes ont l'opportunité d'évaluer leur Service Citoyen (leur expérience, leurs acquis, leur mission, l'organisation de la Plateforme ...) et de synthétiser leurs acquis citoyens.

⁽⁵⁾ Rapport d'activité du Service Citoyen dans le cadre du subventionnement Cocof, décembre 2013-octobre 2014, p. 15.

⁽⁶⁾ Propos de la coordinatrice pédagogique.

Ce moment de synthèse citoyenne est important car il fait le lien non seulement entre l'ensemble des activités organisées par le Service Citoyen, mais aussi entre le jeune et ces activités : il s'agit de travailler le sens qu'elles ont dans leur propre parcours, ce qu'elles révèlent des compétences/aspirations des jeunes en vue de préparer la sortie du Service Citoyen. Même s'il constitue un outil à tester et améliorer, le récent travail réalisé par la Plateforme autour des soft skills, via l'élaboration d'un référentiel de compétences (voir plus loin, les outils d'évaluation) indique cette volonté de faire le lien entre les formations et les différentes missions réalisées autour du jeune, afin de faciliter, pur le jeune, l'identification des compétences travaillées lors du Service Citoyen. La synthèse citoyenne travaille essentiellement la réflexivité du jeune.

12) La cérémonie de clôture se déroule au Parlement fédéral lors d'une demi-journée décrite comme symboliquement importante, qui rassemble l'ensemble des participants, leurs familles, les partenaires, ainsi que des représentants et mandataires politiques. Ces derniers remettent un certificat d'attestation de participation à tous (7) les jeunes.

⁽⁷⁾ En ce compris ceux qui ont mis fin prématurément à leur Service Citoyen.

Annexe 9

Ventilation de l'augmentation du budget de Bruxelles Formation

Les dépenses liées aux agents du service public

Le montant de l'augmentation a été déterminé en suivant les indications de la circulaire budgétaire du Gouvernement francophone bruxellois.

Les éléments pris en compte sont :

a. Indexation : 440.712,47 €
 b. Barémisation : 220.356,24 €
 c. Règlement Péda : 31.495,87 €
 d. Disposition ACCF (Statut – carrières) : 29.000 €
 e. Accord Sectoriel (provision) : 410.000 €

Total: 1.131.564,58 €

Le développement de la stratégie 2025 et le Plan de formation 2020

L'augmentation de dotation : + 410. 000 €

L'augmentation de la commande de formation : + 1.500.000 €

Un report spécifique, toujours dans le cadre de la commande de formation, de 3.000.000 € à l'ajustement 2016 auxquels il faut ajouter 500.000 € prévus à l'initial pour le futur pôle Transport et Logistique, pour un total de : 3.500.000 €

Sont donc disponibles: 778.435,42 € pour Bruxelles Formation, outre les 3.500.000 € pour ce projet multipartenaires de Pôle dont Bruxelles Formation est le réceptacle financier en tant que porteur central du projet avec le CDR et Actiris; et compte non tenu des opérations de bonne gestion financière internes au budgets de Bruxelles Formation.

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales

par M. Fabian MAINGAIN

SOMMAIRE

Dés	signation du rapporteur	71				
Mis	ssion 22 « Aide aux personnes »	71				
l.	Programme 2 – Cohabitation des communautés locales					
	 Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale Discussion et examen des tableaux Vote de l'avis relatif aux compétences du ministre Rudi Vervoort au sein de la commission 	71				
II.	Programme 6 – Soutien à la politique de l'accueil de la petite enfance Programme 5 partim – Crèches existantes (ajusté 2016) Mission 31 partim – Infrastructures sociales (initial 2017)					
	 Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'enfance	75 76 80				
III.	Programme 1 – Action sociale Programme 4 – Famille Programme 5 partim – Crèches existantes (Affaires sociales et Terrains d'accueil pour les gens du voyage) (ajusté 2016) Mission 31 – Infrastructures (Affaires sociales et Terrains d'accueil pour les gens du voyage) (Initial 2017)					
	 Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille Discussion et examen des tableaux 	80 83				

Membres présents: Mme Michèle Carthé, M. Michel Colson, Mme Dominique Dufourny (présidente), M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, Mme Claire Geraets, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Pierre Kompany, M. Hasan Koyuncu, M. Fabian Maingain, M. Alain Maron, M. Temiz Sevket, Mme Fatoumata Sidibé, Mme Simone Susskind et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

IV.	′. Programme 3 – Personnes handicapées						
	Activité 2a : Service à gestion séparée Centre Étoile polaire Activité 3a : Service à gestion séparée Phare						
	Programme 5 partim – Crèches existantes (Personnes handicapées) (ajusté 2016)						
	Mission 31 - Infrastructures (Affaires sociales et Terrains d'accueil pour les gens du voya	ige, Per-					
	sonnes handicapées) (Initial 2017)						
	Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personne capées						
	Discussion et examen des tableaux	90					
	3. Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre Céline Fremault au sein de la comr	mission 93					
V.	Avis de la commission	93					
VI.	. Approbation du rapport	93					

Messieurs,

La commission a décidé d'examiner conjointement le projet de décret ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2016 et le projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2017 :

- Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016 – 64 (2016-2017) n° 2
- Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 – 65 (2016-2017) n° 2

Désignation du rapporteur

M. Fabian Maingain est désigné en qualité de rapporteur.

I. Programme 2 – Cohabitation des communautés locales (ajusté 2016) Mission 22 « Aide aux personnes » (initial 2017)

1. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale

Le ministre annonce peu de changements majeurs qui affectent le budget 2016 de la politique de Cohésion sociale. Quelques redistributions ont eu lieu pour couvrir une indexation qui n'était pas prévue au niveau du CRACS et du CREDAF, ainsi que pour permettre la répartition des moyens du FIPI entre les projets régionaux et communaux et entre l'infrastructure et le fonctionnement. Le ministre précise que l'équilibre ne peut être réalisé que lorsque l'on connaît la sélection de l'appel à projet.

Le ministre signale une seule réduction significative qui se situe au niveau des moyens financiers pour les bureaux d'accueil pour primo-arrivants qui ont ouvert cette année. Mais, dans la mesure où le premier n'a ouvert qu'en mars et le second en juillet 2016, les moyens de fonctionnement ne doivent pas couvrir des années pleines. Par ailleurs, l'appel à projets désignant les opérateurs de formation linguistique n'ayant été lancé qu'en mai, là également, nous sommes confrontés à des opérateurs qui ne fonctionnent pas en année pleine. Or, les crédits étaient prévus pour une année complète, d'où la réduction

des moyens nécessaires pour cette politique à l'ajustement du budget pour l'année 2016.

À l'initial 2017, malgré les difficultés financières auxquelles fait face la Commission communautaire française, le ministre se réjouit d'annoncer que le budget de la cohésion sociale est stable, voire même en légère hausse, par rapport à l'ajusté 2016, soit une augmentation de 1,3 million d'euros. L'année 2017 sera la deuxième année du quinquennat de Cohésion sociale. Les montants alloués aux opérateurs de cohésion sont donc indexés comme le prévoit le Décret.

Par ailleurs, le ministre informe que les moyens budgétaires sont suffisants pour permettre le fonctionnement en année pleine des deux bureaux d'accueil pour primo-arrivants agréés.

Il en va de même pour les formations linguistiques y afférentes. C'est donc un budget qui permet de mettre en œuvre une politique en la matière qui rencontre les objectifs fixés par le Gouvernement.

2. Discussion et examen des tableaux

Mme Nadia El Yousfi (PS) salue la décision du Gouvernement francophone bruxellois d'ouvrir deux bureaux d'accueil pour primo-arrivants l'année dernière pour porter à 4.000 personnes la capacité d'accueil. L'intervenante souligne qu'il s'agit là d'une avancée significative et que l'effort pour l'ouverture de nouveaux BAPA et le soutien aux politiques de cohésion sociale doivent continuer. Mais penser que le parcours d'accueil réglera le problème de l'accueil des réfugiés serait cependant faire un raccourci plus que hasardeux. L'objectif des BAPA ne relève d'ailleurs pas de ce champ-là. Il intervient dans un second temps, pour ceux qui seront amenés à demeurer sur le sol belge. Une difficulté majeure, qui a été confirmée par la nouvelle étude de Brussels Studies sur « L'intégration des nouveaux arrivants à Bruxelles, un puzzle institutionnel et politique », réside dans le fait que la discussion sur l'ensemble de cette problématique implique non seulement des compétences de la Commission communautaire française, mais également des compétences régionales et des compétences de la Commission communautaire commune.

C'est, bien évidemment, au sein de cette dernière que les arbitrages les plus délicats se doivent d'être pris : une clé de réparation budgétaire, une harmonisation du contenu, une définition des groupescibles, une mise en place d'un système de contrôle et de sanctions etc. Ce qui importe le plus, et il faut le souligner, c'est de ne pas perdre de vue l'intérêt des migrants eux-mêmes afin qu'ils ne deviennent pas les otages d'un système très compliqué et que le parcours d'accueil se transforme en un véritable

parcours du combattant. À cet égard, l'intervenante souhaite connaître les avancées et les réflexions qui ont été menées avec les autres entités.

- M. Alain Maron (Ecolo) souhaite avoir quelques éclaircissements au sujet du financement de l'appel à projets « Vivre ensemble ». Ce projet est financé à concurrence de 2 millions d'euros par la Région bruxelloise, soit 1,6 million d'euros pour la Commission communautaire française et 0,4 million d'euros pour la Vlaamse Gemeenschapscommissie, suivant la clé de répartition d'Hondt 80/20. Néanmoins, l'intervenant ne retrouve pas trace de ce budget de 1,6 million d'euros dans les tableaux budgétaires des projets de décrets dépenses. Le ministre peut-il préciser dans quelle allocation budgétaire ce montant est inscrit ? Ce sont bien ses services qui gèrent cet appel à projets ?
- M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Cohésion sociale) précise que ce montant de 1,6 million d'euros se retrouve dans le budget de la ministreprésidente Laanan en charge de la coordination de la politique du Gouvernement.
- **M.** Alain Maron (Ecolo) ne comprend pas très bien pour quelle raison ce budget n'a pas été intégré dans les budgets de Cohésion sociale.
- M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Cohésion sociale) répond qu'actuellement le montant de 2 millions d'euros est toujours bloqué au niveau de la Région et que la décision de répartition du budget entre les commissions communautaires n'a pas encore été prise.
- M. Alain Maron (Ecolo) a bien compris que c'était de l'argent régional qui était ensuite redistribué vers les commissions communautaires, mais il souhaite savoir si cette répartition finale entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie dépendra des projets qui seront sélectionnés.
- M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Cohésion sociale) précise qu'il ne peut en dire davantage pour le moment dans la mesure où les projets n'ont pas encore été arrêtés. Par conséquent, il est impossible de savoir actuellement de quelle manière la ventilation va s'opérer.
- M. Alain Maron (Ecolo) souhaite connaître la méthode qui sera retenue par le ministre pour déterminer la couleur linguistique des projets, à savoir ceux qui vont en Commission communautaire française et ceux qui vont dépendre de la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Il souhaite aussi savoir dans quelle mesure l'administration de la Commission communautaire française, et singulièrement l'administration de la

Cohésion sociale, sont impliquées dans ces projets, dans la mesure où ce sont foncièrement des projets de Cohésion sociale. Il informe que les opérateurs qui sont, par ailleurs, soutenus par les politiques de Cohésion sociale sont en train de rentrer des projets de manière massive vu l'importance du financement, car ceux-ci voient là une possibilité de lancer des projets complémentaires.

- M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Cohésion sociale) confirme que le budget de 2 millions d'euros est un maximum prévu, et qu'au niveau de la Commission communautaire française, c'est 80 % de ce budget, et qu'une ventilation se fera. Mais aujourd'hui, la liste des projets n'a pas encore été arrêtée car la sélection n'est pas encore faite. Cette décision devrait avoir lieu dans les semaines qui viennent, de manière telle qu'on puisse être opérationnel pour 2017.
- M. Alain Maron (Ecolo) remercie le ministre pour ses réponses. Néanmoins, il reste un peu perplexe quant aux explications fournies et estime qu'il subsiste un flou au niveau de l'opérationnel de cet appel à projets. Il ne conteste pas la décision sur le fond, à savoir que c'est la Région qui a décidé de mettre de l'argent sur ce type de projets. Simplement, il essaie de comprendre le fonctionnement de cet appel à projets : qui intervient, dans quel cadre et dans quelle cohérence avec les politiques de Cohésion sociale qui, par ailleurs, existent déjà à la Commission communautaire française.

En ce qui concerne les bureaux d'accueil pour primo-arrivants, l'intervenant constate qu'un budget à l'initial 2017 est maintenu pour deux bureaux d'accueil et que le Gouvernement régional entendait instaurer l'obligation de fréquentation des bureaux d'accueil pour des publics cibles de primo-arrivants dès 2017. On a déjà eu l'occasion d'en parler à moult reprises, le nombre de bureaux d'accueil, même en additionnant les francophones et les néerlandophones et le nombre de places, n'est pas suffisant pour assurer l'accueil de tous les primo-arrivants qui seraient obligés de suivre ce parcours, et donc il y a un risque, Madame El Yousfi l'a rappelé et on l'a déjà dit ici et à d'autres endroits à plusieurs reprises, d'obliger des gens à rentrer dans un dispositif qui ne pourra assurer l'accueil de toute cette population. À cet égard, le ministre peut-il préciser si une concertation a eu lieu entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Communauté flamande sur l'obligation du parcours d'accueil en 2017 et avec quel public cible ? L'intervenant entend qu'il n'y aura pas d'autres bureaux d'accueil pour 2017 alors que le décret de la Commission communautaire française prévoit au total l'ouverture de six BAPA. Certainement pas non plus avant 2018, vu le temps qu'il faut pour mettre en place un bureau

d'accueil. On l'a vu avec les deux premiers, c'est difficile de trouver des locaux, d'engager des personnes, etc. Tout cela prend du temps. Donc il n'y aura pas de nouveau bureau d'accueil en 2017, peut-être pas en 2018. Dès lors, le ministre peut-il préciser si une planification est prévue au niveau de l'ouverture de bureaux d'accueil pour atteindre l'objectif du décret ?

Concernant la réforme du FIPI, M. Maron souhaite savoir si le ministre peut communiquer un planning. Le budget reste inchangé, il n'y a aucune modification attendue en 2017 au niveau du FIPI, si ce n'est l'annonce d'un « standstill ». Mais le ministre avait précédemment annoncé qu'il y aurait un nouveau cadre légal réglementaire lié au FIPI. Une des options était aussi éventuellement d'intégrer ces budgets directement à ceux de la politique de Cohésion sociale.

En ce qui concerne le nouveau décret Cohésion sociale, le ministre a sollicité des avis auprès des communes, des coordinations communales et au CRACS mais aucun budget n'a été dégagé pour une étude relative aux enjeux liés à ce nouveau décret. Par ailleurs, l'intervenant se demande si cet appel à projets, qui est quand même un appel à projets de 2 millions d'euros sur le « vivre ensemble », allait être intégré dans un dispositif plus global d'un nouveau décret sur la Cohésion sociale parce qu'en réalité, il permet de faire rentrer par la fenêtre ce que le ministre a fait sortir par la porte au niveau des priorités dans le cadre du décret Cohésion sociale, à savoir toute l'action communautaire de quartier, tout le travail socio-culturel de quartier qui a été progressivement sorti via les priorités liées à la cohésion sociale et au décret de Cohésion sociale. L'intervenant estime que c'est l'occasion de relancer tout ce travail grâce à cet appel à projets extraordinaire de 2 millions d'euros, dont 1,6 million d'euros pour la Commission communautaire française.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) trouve l'exposé du ministre un peu court et avoue rester un peu sur sa faim. Elle souhaite avoir quelques précisions au sujet des deux BAPA qui ont été ouverts, dont un tardivement, au mois de juillet et l'autre au mois de mars 2016. Depuis l'ouverture de mars dernier, elle suppose qu'il est déjà possible de dresser un bilan par rapport au public, le nombre de personnes qui a été atteint même si l'on sait bien qu'on ne va pas arriver d'ici demain, après-demain, et même peut-être aux calendres grecques, hélas, à résorber la demande en matière d'accueil des primo-arrivants en région bruxelloise.

Elle ne revient pas sur la problématique du caractère obligatoire ou non du dispositif d'accueil, dans la mesure où cette question a déjà été largement abordée en commission.

L'an dernier, le ministre chiffrait à environ 45.000 le nombre de primo-arrivants extra-européens, et tout le monde sait que l'Europe connaît un afflux important de migrants suite au conflit en Syrie. Elle souhaiterait savoir si ce chiffre est toujours d'actualité et si des fonds supplémentaires vont être dégagés pour prendre en charge les volets alphabétisation et apprentissage du français – langue étrangère pour le public des réfugiés dont certains ont déjà des diplômes assez conséquents dans leur pays d'origine.

Enfin, par rapport aux subventions pour contrats régionaux et communaux de cohésion sociale, elle souhaite connaître la liste des projets qui auraient été retenus pour 2017.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) ne souhaite pas insister lourdement sur les questions lancinantes qui sont régulièrement posées par ses collègues et luimême, notamment sur la question du caractère obligatoire ou non du dispositif d'accueil du public cible pris en charge par les BAPA. Madame Sidibé a bien exprimé, même si elle fait partie de la majorité, ses inquiétudes en la matière au regard des besoins de cette population qui a besoin d'être prise en charge.

Clairement, nous sommes face à une politique fondamentale. On parle régulièrement du vivre-ensemble, qui est devenu un terme qui veut dire beaucoup de choses mais plus grand-chose. Partant des besoins qui sont importants, le parcours d'intégration est aujourd'hui devenu fondamental si l'on souhaite qu'un minimum de cohésion sociale puisse subsister et surtout donner un avenir meilleur à ces personnes qui viennent des guatre coins du monde.

À cet égard, qu'en est-il d'une concertation entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie ? On sait que l'on va aller, et en tout cas on peut l'espérer, vers un parcours d'accueil obligatoire. Encore faut-il pouvoir avoir une offre digne de ce nom et aujourd'hui, malheureusement, on constate qu'on en est loin. La faible augmentation dans ce programme représente évidemment la continuité dans le quinquennat de la cohésion sociale. L'intervenant craint que ce soit le reflet d'un manque d'ambition dans un domaine qui mériterait pourtant une attention particulière et notre Région a un certain retard par rapport à la Région wallonne et à la Région flamande qui ont déjà légiféré en la matière.

Par ailleurs, et même s'il se réjouit d'analyser les premiers budgets genrés, et qu'il est conscient de la difficulté que cela représente, ces parties auraient pu être, selon lui, affinées. En effet, l'insertion des femmes primo-arrivantes est extrêmement importante pour une meilleure transition au sein d'un certain nombre de communautés. Dès lors, des programmes les ciblant directement auraient peut-être permis d'at-

teindre des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes. Et c'est là aussi un des enjeux de la Cohésion sociale dans notre Région.

M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la politique de cohésion sociale, précise qu'il n'a pas assisté à l'exposé de la ministre du Budget qui a fixé le cadre de l'élaboration du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2017. Néanmoins, il estime qu'il ne faut pas donner d'illusions eu égard aux moyens budgétaires qui ne permettent pas de se lancer dans des politiques avec un horizon sans fin. On ne peut pas se le permettre à la Commission communautaire française. On en connaît les raisons, les limites institutionnelles propres au financement de l'institution. Rien n'empêche d'avoir une réflexion en la matière mais c'est un autre débat. Le ministre précise que l'enfeu majeur de cette politique de Cohésion sociale était la mise en place des BAPA. Aujourd'hui, ce budget permet d'offrir un parcours d'accueil à 4.000 primo-arrivants par an et si on tient compte du dispositif mis en place par la Flandre via BON - Agence Inburgering Integratie, on atteint 7.000 personnes en région bruxelloise. La Flandre a, à un moment donné, annoncé qu'elle allait peut-être élargir l'offre, mais il faut toujours être prudent surtout dans un contexte où l'on souhaite introduire une dimension obligatoire au parcours d'accueil en région bruxelloise.

Le ministre ne peut accepter les remarques de certains qui estiment que rien n'a été fait à Bruxelles en matière d'accueil des primo-arrivants. Il faut se rendre compte que tout le secteur associatif de la Cohésion sociale, mais d'autres acteurs, tels que les CPAS, travaillaient déjà dans ces politiques depuis des années. Si ça avait été le cas, on serait dans une autre situation sociologique à Bruxelles. Peindre des tableaux noirs, tout le monde sait le faire. Le ministre ne demande pas mieux d'ouvrir des bureaux d'accueil supplémentaires car ce serait de nature à améliorer évidemment l'offre en termes d'accueil de ces populations. Malheureusement, nous sommes dans une réalité qui est celle-là. En même temps, le ministre défend l'idée que, dans ces domaines-là, on ne décrète pas les choses, on doit amener ce public à effectivement trouver un intérêt mais le Gouvernement doit rester crédible dans l'offre proposée qui, certes, reste insuffisante.

Le ministre précise qu'il faudra travailler de concert avec d'autres acteurs en Région bruxelloise et qu'il reviendra à la Commission communautaire commune de déterminer le caractère obligatoire du dispositif.

Il répond qu'il est encore un peu tôt pour dresser un bilan du travail réalisé par le premier BAPA qui s'est installé en mars 2016. Le second a ouvert ses portes en juillet, avec un peu de retard, mais l'essentiel est qu'il a pu se mettre au travail dans l'intérêt des populations.

En ce qui concerne le FIPI, on est encore dans le stade de la réflexion, un moment charnière avec les appels à projets et une réflexion sur la réforme du décret. M. Maron a évoqué la question des moyens budgétaires et la manière dont ce budget serait ventilé. Le ministre répond que des moyens importants et conséquents qui visent à assurer le vivre-ensemble ont pu être dégagés pour la Commission communautaire française.

C'est de toute façon certainement en 2017 qu'il sera possible de mettre en place les réformes qui sont en cours et dont le seul et unique but est d'assurer une forme de stabilisation du secteur qui exerce un rôle important sur le terrain. Les réformes sont en préparation en ce qui concerne le FIPI et le Décret de la Cohésion sociale. Ce n'est pas en 2017 qu'elles vont se mettre budgétairement en œuvre, mais le seul et unique but de ces réformes est d'assurer une forme de stabilisation du secteur qui exerce un rôle important sur le terrain. Les moyens dégagés permettront tout de même de rencontrer une grande partie des attentes des populations qui vivent à Bruxelles.

- M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) apprécierait que le ministre dise aussi quelques mots sur l'approche spécifique au regard du public féminin qui constitue un enjeu particulier.
- **M. Rudi Vervoort (ministre)** répond que, si on se rend sur le terrain, on peut constater que le public féminin fait partie en grande majorité des bénéficiaires de cette politique.

À l'AB 22.002.00.09.3300 – Subventions pour « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale, M. Alain Maron (Ecolo) précise que dans le justificatif, il est fait référence au lissage qui a été effectué en 2011 pour le quinquennat 2010-2015, mais pas d'un éventuel lissage qui aurait pu être opéré pour le quinquennat 2016-2021. Or, il y a eu des modifications dans les subventions octroyées aux communes et même une réorganisation du système de lissage et, par ailleurs, une demande de co-financement par les communes. Dès lors, quelle est la part du lissage ancien, c'est-à-dire le lissage du quinquennat 2011-2015 qui se retrouve dans ce budget qui est sur le lissage du quinquennat en cours ?

Concernant l'AB 22.002.00.09.3300 – Subventions pour « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale, M. Rudi Vervoort (ministre) répond que le seul changement est l'indexation de l'AB vu l'indexation des subsides aux asbl prévue par le Décret.

Trois AB (33.07, 33.08 et 33.09) servent au subventionnement des asbl retenues dans les contrats régionaux et communaux de cohésion sociale.

La politique de cohésion sociale regroupe les anciens programmes de cohabitation, d'insertion sociale et d'été jeunes.

Lorsque l'on a appliqué les nouveaux critères de répartition des moyens financiers dans des enveloppes pour les asbl reprises dans les contrats des communes éligibles en 2006, il est apparu qu'avec les moyens budgétaires disponibles, certaines communes auraient vu le montant total des subventions octroyées aux associations de cette commune, diminuer par rapport à ce que l'ensemble de ces associations obtenaient avant l'entrée en vigueur du décret. Les moyens budgétaires ne permettaient pas de corriger immédiatement cette situation par une augmentation suffisante des moyens pour les associations des autres communes.

Il a donc été proposé, depuis 2006, de procéder à un rééquilibrage entre les enveloppes communales en permettant aux contrats des communes, qui avaient jusqu'à ce moment des moyens supérieurs à ce que la nouvelle répartition leur octroie, de conserver ces moyens jusqu'à ce que l'augmentation globale du budget destiné à la Cohésion sociale permette un rééquilibrage sans diminution des moyens pour aucune enveloppe communale.

Lors du calcul effectué en 2010 pour répartir l'enveloppe des contrats communaux pour la période 2011-2015, il est apparu des pertes encore très importantes à certains endroits.

Il a dès lors été mis en place un système de « lissage » afin d'éviter au maximum des pertes pour les associations.

Au commencement du troisième quinquennat de Cohésion sociale, le principe n'a pas été abandonné afin de ne pas pénaliser les projets portés et les associations soutenues. Néanmoins, il a été demandé aux communes qui ont besoin de ces moyens de combler une part de la perte. Cette AB prend en charge 72 % de la perte qu'aurait dû subir les enveloppes communales voyant diminuer leur part venant de l'AB 33.08 attribuée à des projets.

Le reste de cette AB a été redistribuée équitablement à des projets de toutes les communes ayant des contrats communaux de Cohésion sociale et cela selon la clef de répartition appliquée à l'AB 33.08.

Cette AB est destinée couvrir les subventions attribuées dans le cadre de ce « lissage ».

3. Vote de l'avis relatif aux compétences du ministre Rudi Vervoort au sein de la commission

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres du ministre Rudi Vervoort au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2016, d'une part, et contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2017, d'autre part, et en propose l'adoption par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

- II. Programme 6 Soutien à la politique de l'accueil de la petite enfance Programme 5 partim Crèches existantes (ajusté 2016)
 Mission 31 partim Infrastructures sociales (initial 2017)
- 1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'enfance

Pour répondre aux besoins de la population bruxelloise, l'accord de majorité s'est fixé l'objectif ambitieux de créer 7.500 nouvelles places d'accueil à Bruxelles.

La ministre-présidente rappelle que deux appels à projets ont déjà été lancés consécutivement en 2013 et en 2014. La création de nouvelles places est donc en cours, en même temps que la rénovation des places existantes lorsque cela est nécessaire.

Comme annoncé l'année passée, l'administration a mis en place des outils de monitoring de l'évolution des projets subsidiés et de l'encours. La ministre précise qu'un état de la situation lui est régulièrement transmis.

Les budgets à l'ajusté 2016 et à l'initial 2017 ont donc été établis, tant dans les crédits d'engagement que dans les crédits de liquidation, sur base de ces tableaux de suivi, pour «coller» aux besoins réels des porteurs de projets, qu'ils soient associatifs ou publics.

L'encours a été pris en considération, et il est clair que l'on commence à inaugurer des structures qui ont été financées il y a déjà plusieurs années comme Divercity à Forest, Adèle Hauwel à Saint-Gilles, etc.

Bien entendu, cela reste des projections et des estimations, puisqu'aucun porteur de projet n'est jamais à l'abri d'un retard d'exécution, d'un surcoût imprévu ou, à l'inverse, de bonnes nouvelles.

La ministre-présidente informe qu'à horizon 2020, ce sont près de 2000 places qui auront été créées grâce (mais pas exclusivement) aux apports financiers de la Commission communautaire française.

Par ailleurs, le décret du 18 juillet 2013 visant au soutien de l'accueil de l'enfance a été modifié afin d'ouvrir la possibilité d'un subventionnement de nouvelles places de crèches hors appels à projets. L'opérationnalisation de cette nouvelle faculté a été précisée dans un arrêté d'exécution qui devrait être définitivement adopté par le Gouvernement d'ici la fin de cette année et entrer en application en 2017.

Dans le but d'améliorer le taux de couverture des milieux d'accueil là où les besoins sont les plus importants, une priorité sera accordée aux projets se situant dans les quartiers où le taux de couverture est inférieur à 25 %.

Un taux de subventionnement plus important pourra également être octroyé aux projets qui accueilleront des familles fragilisées.

Enfin, les moyens budgétaires consacrés au soutien à la Politique d'accueil de l'enfant sont conservés et permettront, notamment, de soutenir l'Observatoire de l'enfant, ses experts, ses publications, ses recherches, le festival 0-18 et la revue « Grandir à Bruxelles » dont la charte graphique a été revue. Ils permettront aussi la poursuite du subventionnement de toute une série d'asbl de qualité, telles que le FRAJE, BADJE, le RIEPP, particulièrement actives sur la question de l'accessibilité des enfants issus de milieux défavorisés, aux structures d'accueil de l'enfance, ou encore des projets tels qu'OCAPI pour l'inclusion des enfants porteurs de handicaps dans les crèches.

2. Discussion et examen des tableaux

M. Fabian Maingain (DéFI) souligne toute l'importance de la politique de soutien à l'Accueil de la petite enfance et que, bien évidemment, il portera un suivi très attentif à l'évolution de ce dossier.

À la lecture de l'ajusté 2016, il regrette que, eu égard à l'urgence dans cette politique, l'ensemble des crédits n'ont pas pu être entièrement engagés.

Il constate qu'un budget conséquent est inscrit à l'initial 2017, alors qu'il subsiste un delta important entre les crédits d'engagement et les crédits de liquidation. Pour l'exercice 2016-2017, c'est un budget de 4,2 millions d'euros qui a été engagé mais 2,9 millions d'euros sont liquidés. Il y a là un encours important qui est en train de se creuser. Quel est le volume actuel de cet encours ? L'intervenant craint de voir cet en-

cours encore augmenter sur les prochains exercices budgétaires avec le risque pour la Commission communautaire française de devoir exercer son droit de tirage. Le député souhaite être rassuré et demande à la ministre de mettre le monitoring à disposition de l'Assemblée. Quant à la volonté affichée du Gouvernement de mener une politique volontariste pour relever le défi de l'accueil de la petite enfance en Région bruxelloise, le groupe DéFI lui apporte son soutien mais il restera vigilant quant à la réalisation effective de cette politique.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) se réjouit, au nom du groupe MR, du volontarisme qui est exprimé par la ministre, à savoir l'objectif d'augmenter l'offre de crèches. À cet égard, il rappelle le manque criant de places en crèches et le faible taux de couverture en Région bruxelloise et qu'il y a, évidemment, un énorme travail à faire. Par conséquent, tous les signaux de volontarisme en la matière sont les bienvenus.

Mais entre ce volontarisme affiché et la capacité de réalisation effective de ces objectifs et de ces missions, il y a un cap qui commence à préoccuper le groupe MR. M. Maingain a parlé, effectivement, du delta entre les crédits d'engagement et de liquidation. L'intervenant souhaite entendre la ministre afin de rassurer, au-delà évidemment de ce qu'elle peut exprimer, par rapport à cette volonté de mettre en œuvre une politique absolument indispensable pour la qualité de vie, pour la Cohésion sociale dans cette région. On voit qu'il y a aujourd'hui un problème qu'il est urgent de solutionner dans les mois à venir si l'on ne veut pas avoir une rupture entre ce qui est souhaité et ce qui est ensuite réalisé.

M. Alain Maron (Ecolo) confirme qu'il n'est pas le seul à parler de l'encours, finalement. Et franchement, il s'en réjouit parce que, jusqu'à présent, le groupe Ecolo était un peu seul à en parler. On en a déjà parlé la semaine passée dans le cadre de l'analyse générale du budget et du rapport de la Cour des comptes qui tire la sonnette d'alarme sur cet encours depuis plusieurs années maintenant. Malgré une légère diminution sur le budget 2017, l'encours va quand même s'élever à près de 29 millions d'euros, c'est-à-dire le différentiel entre les montants qui sont engagés dans les budgets et les montants qui seront effectivement liquidés, donc 28,8 millions d'euros, pour autant que la ministre respecte ce qui est inscrit dans le budget 2017.

Or, jusqu'à présent, les montants inscrits au budget en liquidation n'ont jamais été réellement liquidés depuis le début de la législature. La ministre annonçait l'année passée son intention de résorber l'encours d'ici la fin de la législature. Cela laisse peu de temps pour résorber 28 millions d'euros, en plus du fait que, tous les ans, il y a de nouveaux engagements qui arrivent. Donc, autant dire que c'est pratiquement mission impossible. Pourtant, c'était l'objectif visé par le dernier décret. On avait entendu tous les partis de la majorité se réjouir du fait que ce nouveau décret allait permettre justement la résorption de l'encours en supprimant, entre autres, les appels à projets, puisqu'on est sorti de la logique d'appel à projets pour une sorte d'appels à projets permanents, ou en tout cas de potentialité permanente pour les opérateurs d'introduire des projets.

M. Alain Maron n'est pas du tout rassuré par rapport au budget 2017 tel que présenté par la ministre, ni par rapport à l'ajustement 2016, où il faut constater, une fois de plus, une augmentation de l'encours et une incapacité à liquider les montants qui ont été engagés à l'initial 2016. Et donc, pour 2017, tout laisse à penser, à ce stade, que le même scénario risque de se reproduire. À partir de 2016, donc à partir du moment où le nouveau décret est rentré en application, sur quelle base se sont décidées les sélections de projets ? Comment les bénéficiaires potentiels sontils informés ? Avant, lorsqu'il y avait un appel à projets, il y avait forcément une information qui circulait via l'appel à projets.

Comment stimuler les éventuels pouvoirs organisateurs à rentrer des projets ? Est-ce qu'il y a un mode d'information permanent vers tous les pouvoirs organisateurs possibles, vers tous les opérateurs susceptibles de rentrer dans les cases de l'appel à projets? Une campagne de sensibilisation a-t-elle été lancée ? Il entend bien les critères de priorité annoncés, tels que cibler d'abord les zones où le taux de couverture est le plus faible, mais aussi où le profil socio-culturel est le plus difficile, le profil social est le plus difficile, mais, à partir du moment où on n'arrive de toute façon pas à dépenser tout l'argent, il n'y a pas de priorité à mettre. On peut soutenir absolument tous les projets qui rentrent dans les conditions. On ne dépense de toute façon pas tout l'argent, il n'y a donc pas vraiment de raison de prioriser certains projets par rapport à d'autres.

Soit, on décide qu'il faut générer de l'encours, parce qu'il faut quand même le dire, et la Cour des comptes l'a dit suffisamment, l'encours a un grand mérite, c'est qu'il améliore la comptabilité générale ou le budget général de la Commission communautaire française et qu'il empêche le budget général de l'institution de sombrer encore plus dans le déficit. Par contre, ça n'arrange pas la situation de l'accueil de la petite enfance à Bruxelles. M. Maron souhaite savoir si un dialogue particulier était entretenu avec la Communauté française, puisque, dans la plupart des cas, les infrastructures de la Commission communautaire française ne peuvent abriter par la suite que des crèches qui ont fait l'objet à tout le moins d'un

agrément par la Communauté française mais, en tout cas, pas d'une crèche qui aurait pu être agréée par Kind en Gezin. Cette articulation-là est compliquée puisque c'est deux niveaux de pouvoirs différents avec des ministres différents et des administrations différentes. C'était déjà compliqué sous la législature précédente, mais la législature précédente c'était un Plan crèches régional, il y avait encore des marges où on pouvait se dire qu'on n'était pas obligé de rester soit francophone, soit néerlandophone. Maintenant c'est le cas, c'est l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui a induit cela.

Dès lors, la ministre peut-elle préciser les relations avec la Communauté française et l'ONE par rapport au fait d'agréer et de raccorder suffisamment les agréments ONE avec les investissements en briques par la Commission communautaire française ?

Dans l'accord de majorité, un soutien soit spécifique au milieu d'accueil flexible ou atypique était annoncé pour couvrir des haltes garderies. Effectivement, cela peut être intéressant de soutenir aussi des milieux d'accueil qui sortent un petit peu d'un système de crèches classique. Qu'en est-il de la mise en œuvre de cette priorité qui se trouvait dans l'accord de majorité?

Mme Nadia El Yousfi (PS) soutient, au nom du groupe PS, le souhait de la ministre qui reste ambitieux en termes de création de places au regard des enjeux d'une région comme la nôtre dans ce domaine-là et l'attention particulière qui continue d'être donnée pour le public le plus fragilisé. Elle estime que c'est une réflexion qui doit continuer et rester permanente dans ce cadre. Concernant l'observatoire de l'enfant, au-delà des différentes missions que peut avoir un observatoire, est-ce que cet organe aura aussi une mission de coordination des synergies et des projets ?

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'enfance) remercie tous les commissaires pour leurs interventions.

Beaucoup de questions ont été évoquées concernant l'encours. La ministre précise que la Commission communautaire française n'est pas l'opérateur principal de ces nouvelles places ou de la création de ces nouvelles places mais est dépendante des promoteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés, et donc de toutes les procédures qui sont relatives à ce type de dispositif. Elle reconnaît que cet encours est important et la Cour des comptes l'a bien relevé. C'est plus ou moins 25 millions d'euros qui sont effectivement dépendants de toutes les procédures existantes.

Selon le monitoring qui est réalisé par l'administration, cet encours devrait être résorbé de manière assez forte en 2018 et en 2019 (selon des estimations théoriques). Ce n'est pas la ministre qui construit de ses mains l'ensemble des bâtiments. Cela irait peut-être plus vite s'il ne fallait pas respecter toutes ces procédures. La ministre a voulu présenter un budget qui se montre le plus réaliste et le plus sûr possible, mais évidemment ce n'est pas une science exacte. Et le delta, il existe effectivement entre les crédits engagés et ce qui est liquidé de manière générale.

En même temps, c'est 2.000 places qui sont créées sur les 7.500 qui sont attendues sur la Région. La Commission communautaire française n'est pas le seul opérateur, d'autres entités ont cette responsabilité également de créer des places. C'est la même chose dans le secteur de l'enseignement. Mais la ministre estime que la Commission communautaire française a fait sa part de travail dans cette politique pour répondre aux besoins des familles. Elle précise à M. Maron et à M. Van Goidsenhoven que la Commission communautaire française a investi dans cette politique en fonction des moyens budgétaires dont elle dispose. Elle a rappelé, à l'occasion de la commission du Budget, que la Commission communautaire française est une entité qui est exsangue et que, cette fois-ci, celle-ci a dû travailler sur la base d'un déficit et d'une neutralisation d'un certain nombre d'investissements, dont les crèches. Il faut repenser la manière dont cette institution est financée et quelle va être sa survie. Elle précise à M. Maron qu'elle ne soutient pas la suppression de la Commission communautaire française qui souffre d'un sous-financement, de l'absence d'un pouvoir fiscal et de pouvoir travailler sur base de recettes propres.

Donc, il va falloir repenser le financement de la Commission communautaire française afin de répondre à toutes ces politiques de proximité que sont la Petite enfance, l'Enseignement, la Politique d'aide aux personnes handicapées, la Culture, le Sport et la Formation professionnelle.

Au niveau de la Formation professionnelle, cela a été plus simple puisque la solidarité régionale a pu jouer à travers les compétences emploi, ce qu'aucun autre ministre dans le Gouvernement francophone n'a pu exercer. Elle fait remarquer qu'elle n'a pas de compétences à la Région qui lui permettent de tisser des liens avec les compétences qu'elle gère à la Commission communautaire française.

Pour l'avenir, et notamment sur le devenir du décret modifié pour justement répondre encore mieux aux problématiques qui se posent à Bruxelles sur la création de places et, notamment, dans les quartiers qui en disposent le moins et aussi avec cette attention vers les familles défavorisées, elle répond à M. Maron

que l'arrêté d'application du décret va être adopté fin de l'année avec une mise en œuvre en 2017. La ministre va examiner la situation avec l'administration afin de faire passer l'information, comment sensibiliser les acteurs prioritaires dans le champ d'application de ce décret sur base de critères bien définis. La ministre précise qu'elle ne parlera pas de ses intentions dans le cadre de la discussion du budget 2017.

Sur les dispositifs un peu atypiques, la ministre rappelle le type de dispositifs qui ont été pris, notamment en collaboration avec sa collègue Mme Fremault. Le système mis en place sur l'intégration des enfants porteurs de handicap dans les crèches ordinaires est un projet sur lequel le cabinet travaille. S'il y a d'autres projets, la ministre les soutiendra, parce que cela figure dans les priorités.

Elle répond à Mme El Yousfi que l'observatoire est un opérateur qui est essentiel. On a effectivement une coordination importante qui est réalisée par l'observatoire avec des études scientifiques, de recherche et des publications, etc. Ce type d'opérateur, et ce n'est d'ailleurs pas le seul, fait effectivement l'objet d'une attention particulière.

La ministre-présidente souligne que le dialogue entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles est bien nécessaire, puisque chaque place créée doit faire l'objet d'un agrément de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et donc de l'ONE. Le dialogue permanent avec le comité de pilotage qui est organisé. Il y a, aussi, toute la question de la coordination entre la Commission communautaire française et la Région pour tous les postes ACS qui sont une des priorités du Gouvernement bruxellois. Donc, bien évidemment, toute cette politique se mène en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par cette politique.

M. Fabian Maingain (DéFI) entend bien que la ministre ne dispose pas forcément de tous les leviers pour la réalisation des projets. À cet égard, il serait intéressant de prendre connaissance de la liste des projets sélectionnés en 2016 et de connaître le budget qui a été engagé et le montant qui a été finalement liquidé en 2016. En effet, cette information peut-être utile pour vérifier ce qui a été réellement financé par la Commission communautaire française et de porter à d'autres niveaux de pouvoir les projets qui n'ont pas été retenus.

L'intervenant observe que la ministre a mis en place un monitoring suite à la modification du décret infrastructures crèches et il souhaite vraiment que la ministre prenne l'engagement de diminuer l'encours pour 2018 eu égard à la situation particulière de la Région bruxelloise.

M. Alain Maron (Ecolo) entend la ministre exposer un plaidoyer communautariste alors que dans un même temps, d'autres responsables du groupe PS défendent leur fibre régionaliste. Il voudrait juste rappeler que le Plan crèche régional, habilitant donc la Région bruxelloise à se lancer dans des infrastructures crèches non seulement via les politiques de rénovations urbaines, ce qu'elle faisait déjà depuis un petit moment, mais également, via un Plan crèches spécifique qui a été lancé par un certain Charles Picqué. M. Picqué et moi-même partageons la même commune mais pas le même parti.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'enfance) répond que ce n'est pas parce qu'on est socialiste qu'on n'a pas de divergences de vue sur certains dossiers au sein du parti.

M. Alain Maron (Ecolo) rappelle que M. Vervoort a exprimé son souhait de voir disparaître la Commission communautaire commune et donc, accessoirement, les autres commissions communautaires alors que la ministre Laanan appelle au maintien de ces institutions communautaires. Alors, pour quelles raisons la Commission communautaire française n'est pas opérateur ? La ministre précise que celle-ci doit attendre que les opérateurs tels que les communes, et éventuellement les opérateurs privés, répondent aux appels à projets. La ministre prône un plaidoyer pro-Commission communautaire française, très bien, et le budget est disponible. Dès lors, si on n'arrive pas à résorber suffisamment l'encours en faisant appel à des opérateurs publics ou privés qui ne dépendent pas de la Commission communautaire française, pourquoi ne pas envisager que la Commission communautaire française elle-même, alors, devienne opérateur et lance les projets ? Sérieusement ! Madame la ministre, vous faites un plaidoyer pro-Commission communautaire française. Vous dites « Il faut de l'accueil de la petite enfance. Je crois en la Commission communautaire française », etc. mais allez-y alors, faites-le. Parce que vous ne pouvez pas toujours vous abriter derrière les autres opérateurs et dire « Ah moi j'ai un budget. Tout est bien chez moi, mais j'attends les projets. Et je suis soumise au bon vouloir des projets etc. ». Non. Ça fait longtemps maintenant que ça dure. Ça fait longtemps que cet encours n'arrête pas d'augmenter. Vous avez modifié le décret et rien ne change. La Commission communautaire française est pouvoir organisateur dans l'Enseignement et à ce titre, vous installez une nouvelle école de la Commission communautaire française, etc., sur le site du CE-RIA. L'intervenant précise que sur le site du CERIA, il y a de la place pour une nouvelle crèche. Il y a de la place! M. Van Goidsenhoven me le confirme, il y a de la place!

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'enfance) précise à M. Maron que 60 % des moyens budgétaires sont financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Alain Maron (Ecolo) répond que la Commission communautaire française peut être opérateur et lancer des projets de crèches et les construire. Alors si la ministre n'arrive pas à résorber l'encours, et visiblement c'est le cas, pourquoi est-ce que la Commission communautaire française ne lance pas ses propres projets de crèches comme opérateur ? Elle dispose pourtant des moyens financiers pour le faire.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) ne va pas répéter ce qui vient d'être dit sur la nécessité de diminuer l'encours de façon drastique avant la fin de l'actuelle législature. Si nous n'y parvenions pas, ce serait évidemment un signal assez terrible sur notre capacité de répondre à un certain nombre de défis dont on parle si régulièrement et si singulièrement, celui des défis démographiques.

La ministre-présidente regrette de ne pas avoir de compétences régionales qui lui permettent « d'arroser » les politiques Commission communautaire française. Est-ce que cela s'organise comme cela ? Il trouve regrettable, finalement, cette espèce de politique en silo. Chacun travaille dans son petit pré carré. Est-ce qu'il n'y a pas effectivement la capacité sur des enjeux aussi fondamentaux que l'on sorte de cette sorte de création d'un petit pré carré autour de ses compétences propres ? Faut-il disposer de moyens en Région pour espérer en insuffler au niveau de la Commission communautaire française? La Commission communautaire française ira-t-elle mieux le jour où le ministre-président aura beaucoup de moyens en Région ? C'est évidemment un raisonnement qui est difficilement audible au regard de la réalité et des enjeux. L'intervenant n'a pas la fibre régionaliste non plus, mais là, le constat est des plus préoccupants, tant à l'égard d'un certain nombre de politiques que sur l'avenir même de cette institution. À cet égard, il fait part de sa vive inquiétude et de son désarroi profond sur ce sujet.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'enfance) répond à M. Maron, qu'elle risque de le décevoir parce qu'il voit en elle une fée capable de réaliser tous ses rêves ...

Même si la Commission communautaire française était opérateur principal ou même opérateur exclusif, la ministre rappelle qu'un certain nombre de procédures doivent être respectées pour pouvoir réaliser un certain nombre de projets dont la création de nouvelles places. Malheureusement, ces procédures prennent parfois du temps, parfois il y a des imprévus qui surgissent dans un dossier et qui engendrent des

retards. La ministre n'est pas du tout certaine que, si la Commission communautaire française était opérateur exclusif, la situation serait différente. Elle précise que ce n'est pas la faute des communes, des asbl ou d'autres partenaires, c'est simplement parce qu'il y a des procédures qui, parfois, font que le projet ne peut pas se réaliser comme on l'espérait. Donc, n'espérez sans doute pas que la Commission communautaire française puisse résoudre toute cette problématique. Mais, en même temps, la ministre trouve que la question de M. Maron est intéressante et pense que cela vaut la peine de faire une analyse juridique pour voir si il est opportun, envisageable, de quelle façon juridiquement que la Commission communautaire française puisse un jour avoir peut-être une action beaucoup plus proactive dans ce domaine.

La ministre-présidente répond à M. Van Goidsenhoven qui l'a fait beaucoup rire sur « l'arrosage », que lorsqu'un ministre a en charge l'Emploi dans un gouvernement et la Formation dans un autre gouvernement, c'est plus simple d'avoir une politique de transfert de moyens qui permettent d'alimenter une politique dans une entité qui est exsangue. Tant mieux pour le ministre Gosuin qui, grâce à sa double casquette, nourrit une autre politique très importante aussi qui figure dans les priorités du Gouvernement francophone bruxellois. La Formation professionnelle, tout le monde dit qu'il faut en faire, qu'il faut un maximum pour que nos jeunes puissent trouver un espace d'épanouissement dans leur vie. La ministre précise qu'elle ne dispose pas de compétences qui lui permettent de jouer ce lien entre ses compétences de la Région et de la Commission communautaire française. Il existe d'autres solutions financières, c'est vrai que cette fois-ci nous n'avons pas demandé le droit de tirage et la solidarité de la Région bruxelloise, eu égard au contexte économique de la Région bruxelloise. L'année dernière, la Commission communautaire française avait demandé 9.000.000 d'euros, ce qui lui avait permis de développer un certain nombre de politiques Cette année, nous ne l'avons pas fait parce que nous sommes vraiment dans un contexte qui est difficile aussi pour la Région, surtout suite à tous les mauvais événements et tous les événements dramatiques que nous avons connus à Bruxelles, il était difficile d'aller déshabiller Paul pour habiller Jacques. Voilà la raison de ne pas avoir demandé cette solidarité et nous devons un petit peu vivre dans un contexte compliqué. Mais si nous sommes tous enthousiasmés par ce que nous faisons, nous pouvons quand même réussir un certain nombre de politiques et répondre aux besoins des familles bruxelloises.

M. Alain Maron (Ecolo) précise que l'idée est que la Commission communautaire française devienne un opérateur parmi d'autres. Dès lors, il se réjouit d'entendre que la ministre va demander une étude juridique. C'est une réflexion intéressante et si l'étude

conclut que la Commission communautaire française ne peut pas être opérateur alors « dont acte » à ce moment-là.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'enfance) donnera instruction à l'administration de rendre un avis sur cette question et de lancer un appel d'offres pour désigner un cabinet d'avocats spécialisés en droit constitutionnel afin de rendre une analyse juridique sur le sujet, ce qui permettra d'avoir une vue précise en la matière.

3. Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre-présidente Fadila Laanan au sein de la commission

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre-présidente Fadila Laanan au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2016, d'une part, et contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2017, d'autre part, et en propose l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

III. Programme 1 – Action sociale
Programme 4 – Famille
Programme 5 partim – Crèches
existantes (Affaires sociales et
Terrains d'accueil pour
les gens du voyage) (ajusté 2016)
Mission 31 – Infrastructures
(Affaires sociales et Terrains d'accueil
pour les gens du voyage) (Initial 2017)

1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) précise que la compétence « Action sociale et Famille » regroupe bon nombre de projets fondamentaux pour les Bruxellois : les maisons d'accueil pour les sans-abris, les services d'accueil de jour pour personnes âgées, les centres d'action sociale globale, les centres de planning familiaux ou encore les services d'aide à domicile.

Concernant l'ajustement 2016, peu de choses sont à signaler au niveau des variations budgétaires, mis à part des actualisations de montant afin de mieux répondre aux besoins réels. Néanmoins, il faut retenir différents petits éléments.

Il est à noter que les budgets concernant les secteurs agréés par la Commission communautaire française ont été adaptés afin de tenir compte de l'indexation des salaires à partir du 1^{er} juillet 2016.

En fonction des besoins réels, la ligne budgétaire consacrée aux services d'aides à domicile a été augmentée de 213.000 € en crédits d'engagement et de 445.000 € en crédits de liquidation. Ces augmentations étaient indispensables sur les bases des calculs effectués par l'administration. Pour rappel, dans ce secteur, il faut attendre les décomptes de l'année précédente afin de déterminer précisément les budgets.

Concernant la ligne budgétaire consacrée aux maisons d'accueil, deux transferts importants ont eu lieu vers l'allocation budgétaire consacrée aux initiatives.

D'une part, de nouveaux moyens financiers ont été débloqués au budget 2016 pour financer le post-hébergement pour toutes les maisons d'accueil. Il s'agit d'une priorité de la législature, faire en sorte que les hébergés puissent continuer à être suivis à la sortie des maisons d'accueil. Il s'agit de 240.000 € injectés dans le budget initial 2016 sur la ligne budgétaire « maisons d'accueil ». Toutefois, le décret est en train d'être modifié afin de financer de manière structurelle le post-hébergement. En attendant cette modification du décret, et afin de financer dès 2016 le post-hébergement, des budgets ont été octroyés à toutes les maisons d'accueil via la ligne budgétaire consacrée aux initiatives.

D'autre part, un deuxième transfert a eu lieu depuis la ligne budgétaire consacrée aux maisons d'accueil afin de financer des nouvelles initiatives, notamment afin de dégager des synergies entre les différentes compétences dans le cadre des différents gouvernements thématiques de la Commission communautaire française.

Par ailleurs, un montant de 30.000 € supplémentaire a été octroyé sur la ligne budgétaire consacrée à l'informatisation des services. Grâce à ces moyens budgétaires, le financement de l'outil de recueil de données au sein de deux secteurs a pu être réalisé :

Au sein de la Fédération des plannings familiaux, il s'agit d'un outil commun pour l'ensemble du personnel des plannings familiaux qui permet d'avoir un accès facile à un ensemble d'informations et de données utiles dans le travail au quotidien (Doris). Cet outil permet également d'obtenir plus facilement les données relatives à l'EVRAS dans le cadre de la cartographie désormais obligatoire pour tous les opérateurs.

Au sein de la Fédération des Centres d'Action Sociale Globale (CASG), un nouvel outil va être financé

par la Commission communautaire française afin d'avoir un logiciel de recueil de données moderne et efficace qui va remplacer le logiciel actuel qui commençait à saturer.

Enfin, la ministre précise, qu'en raison d'un décalage dans un dossier de rénovation, le budget consacré aux investissements n'était plus nécessaire en 2016, ce qui explique une diminution de 23.000 € sur cette ligne budgétaire.

Quant au budget à l'initial 2017, la ministre souligne que les totaux budgétaires en action sociale et en famille sont supérieurs par rapport à l'exercice budgétaire 2016. La raison principale de cette augmentation est la volonté du Gouvernement de booster les moyens consacrés à l'action sociale en Région bruxelloise.

La généralisation des animations EVRAS est inscrite noir sur blanc dans l'accord de majorité comme un objectif prioritaire. Le but est de renforcer les animations EVRAS, via les centres de planning, dans les écoles bruxelloises. Le soutien aux animations EVRAS continuera son chemin. Le travail se poursuivra en 2017 tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif. Pour rappel, le budget a déjà été augmenté pour financer davantage d'heures d'animation en Région bruxelloise durant l'année 2016. Le budget est passé de 300.000 € à 400.000 €. Le budget passera à 500.000 € en 2017. La généralisation doit se poursuivre avec l'ensemble des partenaires actifs dans ce secteur. En deux ans, le budget EVRAS a été quasiment doublé, ce qui démontre la persévérance de la ministre sur ce point.

Par ailleurs, l'intention du Collège est de créer un label EVRAS pour éviter que n'importe qui fasse de l'EVRAS sans aucune formation au préalable. La ministre estime qu'il faut assurer des animations de qualité pour les élèves.

Enfin, la première cartographie complète à Bruxelles sera finalisée en 2017, avec les animations à la fois des centres de planning familial mais aussi des centres de PMS grâce à une collaboration fructueuse avec la Ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La ministre rappelle qu'une cartographie des animations financées par la Commission communautaire française est déjà disponible, mais afin d'avancer ensemble, il lui parait indispensable d'avoir une cartographie globale avec tous les acteurs qui font de l'EVRAS.

Par ailleurs, l'année 2017 sera essentielle concernant les initiatives pour le bien-être des personnes âgées. Afin de garantir la qualité de vie des personnes âgées à leur domicile, le cabinet travaillera sur plusieurs secteurs. Un plan pour la qualité de vie

des personnes âgées sera approuvé par le Gouvernement.

Au niveau de l'aide à domicile, la ministre souhaite continuer et poursuivre sur deux chantiers importants en concertation avec le secteur. D'une part, travailler sur la question de l'ancienneté des travailleurs afin de résoudre ce problème constant pour les services agréés. La ministre rappelle que la reconnaissance de l'ancienneté a été augmentée en 2014, et souhaite finaliser ce travail afin d'assurer une situation pérenne à long terme aux services agréés.

D'autre part, la ministre souhaite rentrer en concertation avec le secteur afin d'envisager une seconde augmentation du contingent après celle réalisée en 2015. En effet, il apparaît que le tax-shift fédéral permet certaines économies pour le secteur de l'aide à domicile qu'il convient de réinjecter dans le secteur en vue d'augmenter l'aide aux Bruxellois, et ce, dès 2017.

Mais, un autre objectif est de développer des centres de jour pour personnes âgées, comme le montre l'augmentation de 73.000 € en crédit d'engagement sous la ligne budgétaire consacrée à ce secteur.

Le maintien à domicile doit aller de pair avec des mesures alternatives à la maison de repos qui permettent de lutter contre l'isolement social. La ministre annonce l'ouverture de deux centres de jour pour personnes âgées en 2017.

La collaboration avec le SEPAM, service de lutte contre la maltraitance des personnes âgées sera renforcée. Il s'agit d'une priorité absolue. Cela se traduit dans le budget par une augmentation de 50.000 € de la ligne budgétaire consacrée à la lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

Enfin, des moyens seront également consacrés à renforcer les centres de télévigilance : 50.000 € supplémentaires seront investis pour ce secteur qui contribue lui aussi au maintien à domicile dans de bonnes conditions.

Il sera également donné une attention particulière aux aidants proches en 2017. La ministre souhaite continuer à renforcer le soutien à ce public. Le Gouvernement maintiendra le soutien à l'antenne bruxelloise consacrée aux aidants proches, avec 20.000 € pour l'association en charge de cette problématique.

Ce dernier poursuivra également son soutien aux services de médiation de dettes agréés par la Commission communautaire française. Chacun sait que ces services jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois et la volonté du Gouvernement est de confirmer l'aide déjà entreprise depuis quelques années, comme mentionné dans la déclaration de politique générale.

Les budgets ont été augmentés en 2016 afin de renforcer les équipes de terrain des services de médiation de dettes et de soulager les grandes listes d'attente actuellement présentes. Le budget est désormais de 415.000 € en crédit d'engagement en 2017.

Le Gouvernement continuera également son travail en matière de lutte contre le sans-abrisme avec le renforcement des maisons d'accueil. Pour rappel, le renforcement des maisons d'accueil bruxelloises s'inscrit dans un plan plus vaste visant la réduction du sans-abrisme via une politique d'accès au logement et d'inclusion sociale.

Dans ce plan, les maisons d'accueil constituent un acteur fondamental et central. L'objectif visé est donc de cesser de se contenter de fournir un simple logis de fortune et de viser une autonomisation des personnes grâce à des solutions de logement stable et un accompagnement social de qualité.

Le Gouvernement a financé, pour la première fois, la mission de post-hébergement en 2016, le financement deviendra bien structurel via une modification du décret en 2017. Il s'agissait d'une revendication historique du secteur, il était essentiel de faire de ce dispositif une réalité en Région Bruxelloise. Il faut pouvoir continuer à procurer un accompagnement social des personnes qui sortent des maisons d'accueil, et ainsi lutter contre l'isolement, et le repli sur soi. Un budget de 240.000 € est prévu pour la reconnaissance structurelle de la mission post-hébergement pour toutes les maisons d'accueil agréées.

De plus, comme le prévoit la déclaration de politique générale, il faut créer de nouvelles places en maison d'accueil. Une nouvelle maison d'accueil pour les victimes de violences familiales va s'ouvrir d'ici la fin de l'année 2016. Une maison d'accueil supplémentaire pour familles monoparentales s'ouvrira d'ici début 2018 afin d'élargir l'offre à Bruxelles et de raccourcir à tout prix les listes d'attente.

De même, les plus démunis ne seront pas oubliés puisque la question de la poursuite du programme européen d'aide alimentaire continue d'être suivie de près, afin que tous les Bruxellois qui en bénéficient ne subissent pas de plein fouet une nouvelle fois les effets de la crise. De plus, l'agrément du réseau de Concertation Aide Alimentaire qui rassemble et organise tous les organismes de distribution alimentaire est maintenu.

La lutte contre les mariages forcés sera toujours une priorité, via le travail réalisé par le réseau « Ma-

riage et Migration ». De même, la lutte contre les mutilations génitales féminines continuera de bénéficier d'efforts soutenus, dans le cadre du plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Pour 2017, un nouveau réseau agréé verra le jour afin de lutter contre les mutilations génitales féminines. Il s'agit d'un enjeu essentiel et un budget de 32.000 € a été inscrit afin de réaliser cet objectif dès 2017. La ministre continuera donc de développer les réseaux agréés en action sociale. Elle rappelle qu'un réseau spécifique de lutte contre la pauvreté a été agréé en 2015 et qu'un réseau en matière de volontariat l'a été en 2016.

Concernant le secteur social-santé, la modification du décret ambulatoire est intervenue en 2016 afin de le rendre davantage lisible. Le financement structurel des services de médiation de dettes a également été introduit. La ministre annonce que l'arrêté d'application sera approuvé en première lecture par le Gouvernement d'ici la fin de l'année.

De plus, le Gouvernement favorisera le soutien aux initiatives existantes et soutiendra la mise sur pied de nouvelles initiatives et projets pilotes issus des associations. Divers domaines seront visés dans ces initiatives : les projets intergénérationnels, les projets innovants en matière de maintien à domicile ou encore des projets de soutien à la parentalité. Concernant ce dernier domaine, un appel à projets a d'ailleurs eu lieu en 2016 et celui-ci pourrait être reconduit en 2017.

Enfin, la ministre précise qu'un montant de 35.000 € a été inscrit au budget 2017 pour soutenir la ligne francophone d'écoute pour les victimes de violences conjugales. Il s'agit de l'appui de la Commission communautaire française à cette ligne déjà soutenue par les autres entités francophones. L'objectif sera bien évidemment de développer cet outil très important.

2. Discussion et examen des tableaux

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) précise qu'elle n'a pas de remarque à formuler dans le cadre de la discussion mais qu'elle interviendra lors de l'examen des tableaux budgétaires.

Mme Dominique Dufourny (présidente) demande aux commissaires de poser leurs questions techniques sur les articles budgétaires après la clôture de la discussion.

M. Fabian Maingain (DéFI) souligne la nette augmentation des budgets liés aux politiques de l'Action sociale et de la Famille en Commission communautaire française et s'en réjouit au nom de sa formation politique.

Plus précisément, ce sont des nouveaux moyens supplémentaires qui permettent la poursuite et la réalisation de ces politiques tels que l'EVRAS, les services des médiations de dette, des missions post-hébergement, etc. Au niveau de la Politique familiale, la ministre a confirmé que la lutte contre les mariages forcés reste une priorité. Le député souhaite savoir ce qui, dans le cadre de l'année budgétaire 2017, sera effectivement mis en place. Cette politique de lutte contre les mariages forcés s'étend, aujourd'hui, à la question des bébés papiers. Dès lors, des adaptations dans cette politique seront-elles proposées par la ministre pour englober l'ensemble de la situation sociale qui en dépend ?

Mme Michèle Carthé (PS) estime, au nom du groupe PS, qu'il importe de faire converger toutes les politiques qui aident les personnes en difficulté et que cette mission qui porte bien son nom est primordiale.

Dans un contexte budgétaire difficile que connaissent l'ensemble des niveaux de pouvoirs de ce pays, le Gouvernement de la Commission communautaire française doit faire face à de nombreux défis et notamment faire face à une urgence sociale grandissante et une paupérisation importante en région bruxelloise. L'intervenant est bien conscient que la Commission communautaire française ne dispose pas de recettes propres et qu'à elle seule, elle ne peut pas arriver à bout de tous les enjeux importants pour la Région mais des efforts doivent continuer à être entrepris dans ce sens.

M. Ahmed El Ktibi (PS) souligne que plusieurs projets sont mis en place pour lutter contre la pauvreté. Il se réjouit de l'augmentation des crédits du programme 1 « Action sociale » qui est principalement affectée à des subventions pour les maisons d'accueil et qui est justifiée par le financement d'une nouvelle maison d'accueil et le renforcement des missions de ces lieux, notamment en matière de post-hébergement. La monoparentalité est qualifiée de future bombe sociale par certains spécialistes. À Bruxelles, 1 famille sur 3 n'a qu'un chef de ménage. Et dans 9 cas sur 10, c'est une femme.

En ce qui concerne la maison d'accueil pour les familles monoparentales qui était prévue pour septembre dernier, celle-ci ne devrait s'ouvrir que début 2018, un budget est-il inscrit à l'initial 2017 ? Qu'est-il prévu à ce sujet et un calendrier a-t-il été fixé ?

L'accord de majorité du Gouvernement prévoit qu'une attention particulière à la pauvreté et à la pauvreté infantile sera accordée et différents projets sont prévus. Il prévoit aussi la mise en œuvre progressive de tests d'impact sur la pauvreté pour les mesures qui sont prises. Avec ce test, on parviendrait à anticiper les éventuels effets néfastes d'une prise de décision

législative qui serait à l'origine de la création de la pauvreté. Toutefois, l'intervenant ne trouve pas trace de cette mesure dans le budget 2017. Où en est la mise en place de ce type d'outil important dans une actualité marquée par la hausse des chiffres de la précarité ? Quels contacts ont été pris avec les autres entités fédérées, l'État fédéral et les différents acteurs de terrain sur le plan de la lutte contre la pauvreté ?

Par ailleurs, la Commission communautaire française a créé l'année dernière, un nouveau réseau « pauvreté ». L'objectif poursuivi est de mener un travail important afin de tisser différents liens entre les associations du secteur. Quelles sont les résultats de la mise en place de ce réseau ? A-t-il rempli les objectifs alloués ? Par ailleurs, un nouveau réseau a été créé cette année. Il s'agit de 5 réseaux au total. Comment le budget est-il ventilé parmi ces 5 réseaux ? La ministre, peut-elle donner des informations quant à la nature et le coût du développement du cinquième réseau sur les mutilations génitales ? Celui-ci ne serait-il pas déjà redondant avec les nombreux réseaux existants en action sociale et quelles sont les articulations avec les autres réseaux ? Ne serait-il pas plus logique de renforcer les réseaux déjà existants et d'y insérer de nouvelles problématiques plutôt que de créer un nouveau réseau?

En 2015, à Bruxelles, 10,1 % des personnes ayant un crédit de consommation ont des retards de paiement. Chacun sait que les services de médiation de dettes agréés en Commission communautaire française, jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois et il importe de poursuivre l'aide déjà entreprise depuis plusieurs années. Cependant, il est important de préciser la mise en place de ce renfort des politiques mais quelles sont, dans la pratique, les actions concrètes ? En d'autres termes, de quelle manière se concrétisera ce renfort des politiques pour soulager les grandes listes d'attente ? La ministre compte-elle coordonner ce soutien avec le Collège de la Commission communautaire commune pour soutenir les services de médiation de dette des Centres publics d'aide sociale ? Qu'en est-il de la mise en œuvre d'un recueil de données conjoint ? Quelle est l'interaction avec le réseau pauvreté mis en place l'année passée ?

L'année 2017 sera essentielle concernant le bienêtre des personnes âgées. Qu'en est-il de la mise en place des centres de jours pour personnes âgées, pour quel budget ? Une attention particulière serait aussi donnée aux aidants proches via les services de télévigilance. De quelle manière sera concrétisée cette attention dans le budget ?

Mme Simone Susskind (PS) signale qu'une enquête a révélé que 46 % des femmes ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles une

fois dans leur vie. En Belgique, aujourd'hui, on dénombre 7 viols connus par jour. Pour l'intervenant, ces chiffres sont alarmants et le groupe PS restera particulièrement attentif quant au plan d'action contre les violences conjugales mené avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela doit se faire via un travail coordonné, concerté et intégré sur plusieurs plans comme la sensibilisation, l'accompagnement psycho-social des victimes ou encore l'hébergement des victimes. Depuis ce 17 novembre 2016, le numéro gratuit qui garantit l'anonymat est opérationnel en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette nouvelle ligne est destinée à recevoir les appels des personnes qui souhaitent sortir du silence et trouver du réconfort et de l'aide. L'ouverture prochaine d'une maison d'accueil à l'attention de ce public est donc une très bonne nouvelle ainsi que le renforcement de la ligne téléphonique. Selon l'exposé général du budget 2017 présenté par la ministre, cette nouvelle maison d'accueil pour les victimes de violence conjugales devrait ouvrir d'ici la fin de l'année 2016. Pourrait-on avoir un peu plus de précisions quant au nombre de places, la durée du séjour et le personnel engagé ? Qu'en est-il des mères avec enfants ou encore de la problématique des hommes battus ? La mise en place de ce numéro vert se trouve-t-elle sous l'allocation budgétaire relative au renforcement de la ligne téléphonique?

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) remercie la ministre pour son exposé qui donne déjà de nombreuses réponses aux questions qui n'étaient pas encore posées. Concernant l'EVRAS, le groupe DéFI se réjouit de l'augmentation du budget qui y est consacré depuis trois ans. Lors d'une interpellation en septembre 2016, la ministre avait déjà donné quelques chiffres par rapport au nombre d'écoles et d'élèves qui ont déjà été touchés par ces animations et, on le sait, il y a encore pas mal de chemin à parcourir.

La ministre avait également mis l'accent sur certaines communes, notamment du secteur nord-ouest, qui étaient moins bien desservies en termes d'animations et avait annoncé le lancement d'un appel à projets pour pallier à cette insuffisance, en mettant l'accent sur les écoles qui sont localisées dans certaines communes. La députée souhaiterait savoir si l'appel à projets a déjà été lancé et si le montant est inscrit dans le budget et sous quelle allocation budgétaire.

Le secteur associatif se réjouit, bien entendu, que, pour la première fois, le poste hébergement soit financé au niveau structurel pour 2017. Il s'agit d'une très belle avancée et on sait qu'il y a effectivement pas mal de défis à relever. Elle salue les deux projets relatifs à l'offre des maisons d'accueil, dont l'une va ouvrir ses portes prochainement, d'ici fin 2016.

La députée aimerait savoir dans quelle commune va s'ouvrir cette maison d'accueil pour les victimes de violences conjugales et combien de places sont dédiées à cette maison d'accueil. Pour les familles monoparentales, l'ouverture de la maison d'accueil est prévue pour l'année 2018.

L'an dernier, lors des débats budgétaires en commission, la ministre avait parlé d'un concept de « capteur logement » et de son souhait de financer du personnel au sein des maisons d'accueil afin que celles-ci aident les hébergés à rechercher un logement adapté. La députée souhaiterait savoir si des personnes ont été engagées et sur quel poste budgétaire.

Au niveau des violences faites aux femmes, le groupe DéFI se réjouit que, depuis quelques jours, une ligne d'écoute a été mise en service pour les victimes de violences conjugales ainsi qu'une nouvelle campagne « le journal de Marie ».

Mme Sidibé souhaiterait connaître le budget qui a été alloué par la Commission communautaire française pour cette campagne de prévention. Qu'en est-il du partenariat entre la ligne « violences conjugales » et le n° 107 accessible 24h/24h?

En ce qui concerne les mariages forcés, Mme Sidibé précise qu'elle a déposé une interpellation qui sera développée en séance plénière le vendredi 2 décembre. Elle ne rentrera donc pas dans les détails mais elle voudrait juste savoir quel est le budget alloué à cette mission du réseau mariage-immigration.

Par rapport aux mutilations génitales féminines, l'intervenante précise que le nombre de femmes excisées a augmenté mais également le risque d'excision de petites filles sur le territoire bruxellois. Il importe de continuer le travail sur le terrain. À cet égard, elle ne peut que saluer le combat qui est mené depuis plus de 20 ans par le GAMS. Elle souhaiterait également savoir quel est le budget alloué au GAMS pour l'année 2017 et si ce budget est en augmentation ou non par rapport à 2016. Elle entend qu'un nouveau réseau agréé verra le jour prochainement pour la lutte contre les MGF. Elle voudrait rappeler que, depuis 2008, il existe déjà un réseau « Stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines » qui est parti d'un constat qu'il y avait une nécessité d'une coordination entre les acteurs de terrains. L'objectif de ce réseau était d'améliorer la prévention et l'accompagnement des femmes excisées ou à risque d'excision. Dès lors, l'intervenante s'interroge sur l'opportunité de créer un nouveau réseau dans ce domaine. Par qui sera-t-il piloté? Quel sera sa mission? Quel sera le rôle du GAMS dans ce nouveau réseau? Quel est le budget alloué à ce réseau ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) est satisfait du travail de la Commission communautaire française qui souhaite s'attaquer aux différentes problématiques de l'Action sociale et le groupe MR se réjouit d'entendre la ministre vouloir lutter contre le sans-abrisme de manière structurelle en s'attaquant plus particulièrement aux racines et non en fournissant une aide d'appoint comme on l'entend trop souvent. Le groupe MR continue d'espérer que la Région, dans son ensemble, investira davantage dans la réinsertion des personnes sans abri par une aide telle que celle prodiguée dans les maisons d'accueil ou encore dans le programme « housing first » et ce en lieu et place de l'aide urgente. Nous n'y sommes pas encore, mais le discours de la ministre est déjà un pas dans la bonne direction. L'augmentation de 376.000 € est conséquente et le groupe MR sera pleinement satisfait lorsque l'aide structurelle sera plus importante que l'aide d'urgence qui, finalement, traite les symptômes plutôt que de toucher aux causes profondes du mal.

La ministre annonce régulièrement vouloir lutter contre les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, les discriminations, les violences conjugales ou encore la prostitution. Le groupe MR ne peut que saluer ces projets. Toutefois, les chiffres montrent que la lutte contre les mutilations génitales n'est pas suffisamment efficace en Belgique. Dès lors, la ministre a-t-elle envisagé une évaluation, voire une remise en question, de la méthode pour lutter contre ce phénomène dramatique et préoccupant ?

Plus particulièrement, au niveau des questions qui touchent la Famille, le renforcement des animations EVRAS est sans nul doute une bonne nouvelle pour la jeunesse et les acteurs amenés à travailler avec elle. En effet, les besoins sont énormes, ce sujet est régulièrement discuté en séance plénière, la ministre le sait.

Le groupe MR accueille également positivement l'augmentation budgétaire de l'Aide à domicile accordée aux personnes âgées. En effet, lorsque l'on parle de l'assurance autonomie, compétence de la Commission communautaire commune, il observe que certains parlent de laisser le choix de l'aide à la personne âgée, alors que d'autres souhaitent limiter ou imposer le choix de l'aide à certains services, tels que l'accès à une maison de repos ou aux aides à domicile. Malheureusement, cette dernière proposition n'a aucun sens lorsque l'on sait que l'offre n'est pas suffisante pour répondre à une demande singulièrement importante. Par ailleurs, d'autres services tels qu'une aide pour les déplacements ou un accompagnement permettant de lutter contre l'isolement sont, dans un certain nombre de cas, absolument nécessaires. Il est donc positif que la ministre essaie d'augmenter l'offre. Toutefois, le député espère que cette augmentation

de l'aide au secteur se pérennisera. En effet, l'année dernière, une forte diminution des budgets pour le secteur était regrettable. Il s'interroge donc sur le changement de cap en la matière et espère que celuici sera durable en faveur de cette politique.

Enfin, les nouveaux crédits destinés aux financements de la ligne écoute violences conjugales sont indéniablement une chose positive dans la lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales. Des crédits sont-ils également prévus pour la promotion de cette ligne d'écoute afin d'atteindre un maximum de victimes possibles ?

M. Pierre Kompany (cdH) estime l'exposé de la ministre très révélateur de sa volonté d'aller de solution en solution avec une efficacité confortée par l'évolution positive des budgets relatifs aux actions à entreprendre pour atteindre les objectifs qu'elle décrit avec passion.

La ministre a annoncé une augmentation du budget relatif aux maisons d'accueil pour financer de nouvelles initiatives et ainsi scruter les synergies entre tous les nouveaux et les anciens entreprenants.

Il se réjouit de la nette progression budgétaire pour ces politiques, ce qui démontre que la ministre règle les problèmes avec beaucoup de rigueur.

La ministre mentionne qu'un renforcement de 50.000 € est prévu pour le secteur de télévigilance. Dans le futur cadre pour la qualité de vie des personnes âgées, comment envisage-t-elle ce Plan ? Quand sera-t-il mis en place et quelles sont ses composantes ?

En ce qui concerne le budget alloué aux maisons d'accueil, la ministre peut-elle préciser quelle part de ce budget sera allouée à l'ouverture des deux nouvelles maisons d'accueil annoncées ? Quelle est la part dédiée au suivi post-hébergement ? Où en est le processus d'ouverture des nouvelles maisons, notamment la nouvelle maison d'accueil pour les victimes des violences conjugales ?

Concernant les initiatives dégagées pour lutter contre les violences conjugales, Mme Céline Fremault (ministre en charge de la politique de l'Action sociale et de la Famille), précise qu'une nouvelle maison d'accueil va ouvrir ses portes pour les victimes de violences conjugales avec 24 places supplémentaires. Un lieu et un partenaire ont été trouvés. L'ouverture est prévue en décembre 2016 et un budget de 450.000 € supplémentaire a été inscrit au budget 2017.

Chaque année, une subvention de 30.000 € est octroyée à l'asbl PRAXIS pour l'accompagnement des auteurs de violences conjugales.

Une participation de 10.000 € est octroyée au plan intra-francophone qui rassemble la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de lancer une campagne de sensibilisation commune chaque année.

Un financement de 5.000 € est inscrit en « initiatives » pour un module de réparation corporelle au sein du « Centre de Prévention des violences conjugales et familiales » pour les femmes victimes de violences conjugales.

La ministre annonce qu'un financement de 35.000 € a été inscrit au budget 2017 pour la ligne d'écoute intra-francophone pour les victimes de violences conjugales et que cette initiative est une nouveauté.

En ce qui concerne la lutte contre les mutilations génitales, la ministre informe que les deux associations spécialisées et actives dans ce domaine sont le GAMS et INTACT.

Une subvention en initiatives de 16.000 € est prévue pour INTACT pour son projet d'amélioration des processus de prévention et de prise en charge des enfants victimes ou à risque de MGF. Le GAMS à hauteur de 5.000 € dans le budget initiatives.

La grande nouveauté est le financement d'un nouveau réseau de lutte contre les mutilations génitales. Il s'agit d'un montant de 32.000 € débloqué sur la ligne budgétaire consacrée aux réseaux. L'idée est d'encourager la mise en place d'un réseau bruxellois social-santé avec l'ensemble des acteurs concernés, à partir des partenariats existants dans le cadre des stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines. L'objectif est de réaliser un seul réseau avec deux acteurs : INTACT qui serait soutenu en action sociale et GAMS qui serait soutenu en promotion de la santé par la ministre Cécile Jodogne. Le double réseau serait financé à plus de 60.000 €. Il s'agit donc là d'une initiative nouvelle mais nécessaire qui se concentrera sur les spécificités bruxelloises.

La ministre précise que la lutte contre les mutilations génitales féminines fera partie intégrante du programme des animations EVRAS. Il faut agir aussi sur la prévention. Le budget pour les centres de télévigilance a été augmenté de 50.000 €. Il s'agit d'une augmentation significative pour ce secteur qui contribue lui aussi au maintien à domicile des personnes âgées dans de bonnes conditions. Il s'avère qu'il existe une vraie demande et que cet argent supplémentaire pourra contribuer à combler cette demande. L'attribution précise de cet argent supplémentaire sera décidée en 2017. Pour l'instant, il n'existe que deux centres agréés par la Commission communautaire française. Il s'agira d'une des mesures du Plan pour la Qualité de Vie des personnes âgées.

Concernant la nouvelle maison d'accueil pour les victimes de violences conjugales, la ministre précise qu'il s'agit d'un chantier qui arrive déjà à son terme en un temps record. Une nouvelle maison d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales va s'ouvrir en décembre 2016. Ce sont 25 places qui seront ouvertes dans un secteur où il existe malheureusement une forte demande. Il s'agit d'un budget de 450.000 € qui est prévu totalement en 2017 sur cette ligne budgétaire consacrée aux maisons d'accueil. Ce refuge aura une adresse secrète. Les frais de fonctionnement seront couverts par la Commission communautaire française.

Afin de pouvoir mener ce projet à bien, la ministre précise qu'elle a utilisé sa casquette régionale de Ministre du Logement en autorisant le Fonds du Logement à acheter un bâtiment à cet effet. Ce bâtiment a été rénové par ce dernier et sera loué à l'asbl en question sous la formule d'un bail emphytéotique.

La structure devra proposer un accompagnement spécialisé à toute personne concernée par les violences conjugales et/ou intrafamiliales (femmes majoritairement) venant de tous les milieux sociaux, culturels, professionnels, religieux, ethniques et philosophiques.

Cet accompagnement doit permettre à toutes ces femmes de (re)trouver l'estime de soi et de (re) prendre du pouvoir sur sa vie.

Pour la première fois en 2016, la Commission communautaire française a financé la mission post-hébergement pour toutes les maisons d'accueil pour un budget important de 240.000 € pour toutes les maisons d'accueil agréées.

La ministre rappelle que le secteur des services de médiation de dettes constitue une priorité durant cette législature. Les budgets ont été augmentés l'année dernière pour les faire passer à 400.000 €.

Cette augmentation doit se mettre en relation avec de nombreuses initiatives soutenues en Commission communautaire commune :

L'année dernière, un appel à projet a été lancé pour développer des projets innovants en matière de lutte contre le surendettement.

Le cabinet travaille sur un logiciel informatisé commun de recueil de données afin d'obtenir des statistiques claires et objectives sur l'ensemble du territoire bruxellois.

Enfin, en 2017, c'est 850.000 € qui seront investis dans les services de médiation de dettes agréés par la Commission communautaire commune afin d'envisager davantage de soutien pour ce secteur.

Le budget octroyé aux centres de jour pour personnes âgées a été augmenté de façon significative pour aboutir à 337.000 €. Pour rappel, en 2015, chaque centre avait déjà reçu 10.000 € en plus par an, c'est-à-dire 60.000 € annuel. Il s'agit d'une augmentation importante afin d'assurer aux bénéficiaires des centres de jour un accueil de qualité. Il s'agissait d'une première étape afin de renforcer la qualité des centres de jour. Comme annoncé, la seconde étape consiste à créer de nouveaux centres de jour pour personnes âgées et ce, dès 2017. Afin de renforcer le maintien à domicile, il faut davantage soutenir les institutions alternatives, préventives à l'hébergement en maison de repos. Un centre de jour est un lieu de vie collective adapté aux personnes âgées qui permet de renforcer tant le lien social entre aînés que les liens intergénérationnels avec les éducateurs, formateurs, animateurs, etc. Le maintien du lien social permet bien évidemment le maintien à domicile dans de bonnes conditions, les personnes âgées pouvant ensuite rentrer chez elle pour la soirée.

La ministre est convaincue par ces formes d'accueil plus light que les maisons de repos.

Elle mise sur l'ouverture de deux nouvelles structures en 2017, des pistes très concrètes existent dans deux communes bruxelloises, mais elle ne peut en dire davantage à ce stade. Les budgets pour deux nouveaux centres de jour sont disponibles sur cet article budgétaire. Par ailleurs, ces mesures rentreront dans le cadre du plan pour la qualité de vie des personnes âgées qui verra le jour en 2017.

Le budget EVRAS passe de 400.000 € à 500.000 € en 2017, une augmentation substantielle afin de généraliser les animations EVRAS sur le territoire de Bruxelles. Un grand objectif est le renforcement des animations EVRAS dans les écoles. La généralisation des animations EVRAS est inscrite dans l'accord de majorité comme objectif prioritaire. La ministre souhaite cette année, une fois encore, renforcer les animations EVRAS, via les centres de planning, dans les écoles bruxelloises. Une augmentation budgétaire conséquente aura donc lieu en 2017 afin de soutenir la généralisation des animations EVRAS avec 100.000 € de moyens supplémentaires.

La volonté politique a été de renforcer la présence des animations EVRAS dans les écoles qui ne sont pas encore touchées par celles-ci. Pour rappel, une cartographie des animations EVRAS effectuées par les centres de planning à Bruxelles a été réalisée et est disponible. La ministre précise que les animations ont été élargies dans les zones moins touchées durant l'année 2016. C'est encore sur cette base que le panel sera réalisé en matière d'animations EVRAS à Bruxelles en 2017.

Concernant une cartographie EVRAS, tous les centres de planning doivent désormais encoder leurs animations dans un logiciel de recueil de données. Il est donc possible désormais d'avoir tous les chiffres précis en lien avec les centres de planning : 235 écoles ont été touchées par des animations EVRAS qui ont été effectuées par des centres de planning à Bruxelles, ce qui correspond à 22.387 élèves et 4.268 heures d'animations.

Par ailleurs, dans les thématiques les plus abordées lors de ces animations, on retrouve les relations affectives, les moyens de contraception ou encore la puberté.

La ministre souhaite aborder le recueil de données commun en matière d'animations EVRAS. En effet, tous les centres PMS vont devoir aussi encoder leurs animations dans les écoles grâce au soutien de la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dès cette année scolaire. Il s'agit d'une avancée majeure qui permettra d'avoir une vision complète des animations EVRAS à Bruxelles, dès la fin de cette année scolaire, c'est-à-dire un recueil de données unique, complet, et actualisé avec les animations effectuées par les centres de planning et par les centres PMS.

La ligne d'écoute pour les victimes de violences conjugales est consacrée par une nouvelle ligne budgétaire qui est créée à l'ajustement 2016 et qui se voit dotée de 35.000 € pour la première fois à l'initial 2017.

Ces crédits sont destinés à cofinancer la ligne d'écoute violences conjugales, en partenariat avec la Région Wallonne, dans le cadre du Plan intra-francophone contre les violences sexistes et intrafamiliales approuvé par le Gouvernement le 2 juillet 2015.

Il s'agit d'une nouvelle participation financière afin d'étendre la ligne d'écoute violences conjugales, au niveau de ses missions d'écoute, d'information et d'orientation auprès des victimes.

En tant que ministre en charge de l'Action sociale mais aussi de la politique d'Aide aux personnes handicapées à Bruxelles, il était évidemment essentiel, pour elle, de soutenir la nouvelle antenne bruxelloise consacrée aux aidants proches.

D'une part, la ministre précise que la Commission communautaire française, dans le cadre de sa compétence de la politique d'Aide aux personnes handicapées, soutiendra le projet de réseau « jeunes aidants proches » à Bruxelles, et ce, dès 2016. Avec l'aide de CAP 48, 40.000 € sont investis dans ce beau projet. L'idée est de développer un vrai réseau de soutien pour ces jeunes. L'objectif, en quelques mots, est de donner des moyens humains pour soutenir ces jeunes, via la mise en place d'une cellule de permanence qui serait chargée de développer le projet jeunes « aidants proches ».

D'autre part, la ministre soutient également un autre projet bruxellois, à savoir un projet destiné aux adultes « aidants proches ». Elle a décidé d'octroyer 20.000 € pour le soutien à ce projet innovant. Les objectifs sont nombreux tels que l'officialisation de la reconnaissance de la fonction d'aidant proche, la mise en place d'un soutien psychologique, la formation des aidants et des professionnels dans divers secteurs, la sensibilisation pour faire évoluer les mentalités, etc.

Ces deux projets constituent des initiatives tout à fait innovantes. La ministre précise qu'il existe une reconnaissance au niveau de la législation fédérale, mais que celle-ci n'offre aucun droit concret pour les aidants proches. C'est justement ce qu'elle souhaite changer.

Enfin, la ministre a lancé une nouvelle étude en Commission communautaire commune sur la quantification des jeunes aidants proches. 10.000 € ont été destinés à réaliser une étude. Cette « recherche/ action » est venue se greffer au projet de départ et est devenue un complément indispensable puisqu'elle permet d'identifier les jeunes aidants au sein de leur milieu scolaire.

IV. Programme 3 –
Personnes handicapées
Activité 2a : Service à gestion séparée
Centre Étoile polaire
Activité 3a : Service
à gestion séparée Phare
Programme 5 partim – Crèches
existantes (Personnes handicapées)
(ajusté 2016)
Mission 31 – Infrastructures
(Affaires sociales et Terrains d'accueil
pour les gens du voyage, Personnes
handicapées) (Initial 2017)

1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

Le programme pour les personnes en situation de handicap se doit d'être ambitieux afin de poursuivre les mesures visant à garantir une aide, un accompagnement, un accueil, ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap. La politique d'inclusion englobe un éventail de projets essentiels qui seront développés afin de garantir une politique respectueuse des droits fondamentaux de la personne handicapée en ligne avec ses engagements internationaux.

En 2017, le Gouvernement francophone bruxellois prévoit des moyens supplémentaires en crédit d'ordonnancement, à savoir 3,8 millions d'euros. Par cet effort, il marque son importance d'investir dans cette politique, ce qui permettra de renforcer le soutien aux services d'accompagnement, de mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement et d'assurer davantage l'octroi d'aides individuelles et de primes à l'intégration ainsi que de poursuivre le soutien aux entreprises de travail adapté (ETA).

Concernant l'ajustement budgétaire pour 2016, il est important de signaler que les recettes et les dépenses du service à gestion séparée PHARE sont équilibrées par la dotation fixée à 141.680.000 €. Ce chiffre est en diminution de 824.000 € par rapport au montant prévu à l'initial.

Au niveau des recettes, plusieurs variations budgétaires sont significatives.

D'une part, le montant de la dotation du SGS PHARE tient compte des variations de dépenses du service PHARE.

De plus, il faut noter l'augmentation de 1.170.000 € pour les recettes du Fonds Social Européen. Cette augmentation tient compte de la perception en septembre 2016 des recettes liées aux années 2011 à

2014 de la Programmation 2007-2013 du programme compétitivité pour un montant de 1.737.000 €.

Concernant les dépenses, la ministre signale plusieurs variations budgétaires importantes dans les différents secteurs.

L'augmentation de 539.000 € du montant relatif aux aides individuelles à l'intégration afin de répondre aux demandes introduites auprès du Service PHARE.

La diminution de 90.000 € pour les subventions aux services d'accompagnement en fonction du calcul des avances et des soldes à payer à ces services.

L'augmentation de 80.000 € du crédit destiné aux possibilités de création de places et de solutions de répit afin d'octroyer un supplément de budget au projet INTERMAIDE à Berchem.

Parmi les autres dépenses, il faut signaler la diminution de 332.000 € prévue à la dotation du SGS bâtiments en vue de procéder à des investissements immobiliers en faveur des centres de jour et d'hébergement. La révision est une actualisation des projets en cours. Cette dotation a permis, notamment, de financer la mise aux normes sanitaires et d'incendie de bâtiments comme « Les Vraies Richesses » à Anderlecht.

À l'initial 2017, au niveau des recettes, la ministre signale une seule modification importante, à savoir l'augmentation de la dotation du SGS PHARE de 2.715.000 € par rapport à l'initial 2016. Cette dotation permet d'équilibrer les recettes avec les dépenses prévues par le SGS PHARE.

Concernant les dépenses, il faut noter plusieurs variations budgétaires dans les différents secteurs pour la mise en œuvre des politiques nouvelles, à savoir :

L'augmentation de 2.041.000 € des frais de fonctionnement des centres de jours et d'hébergement pour adultes et enfants. Ce montant prend en compte en année pleine l'ouverture du nouveau centre de l'IRSA pour 25 enfants polyhandicapés et la création d'une douzaine de places supplémentaires dans les centres existants. Il comprend aussi l'indexation au 1er juillet 2017.

L'augmentation de 375.000 € réservée aux services d'accompagnement permettra l'agrément d'un nouveau service et l'augmentation de capacité de plusieurs autres services. Le renforcement des services d'accompagnement correspond à la volonté d'apporter aux personnes une aide adaptée, plus personnalisée constituant ainsi une alternative à la vie en institutions. Il s'agira, notamment, de l'asbl Ricochet et

du nouvel agrément à partir de juillet 2017 du projet Jangada de l'asbl Fauteuil volant.

L'augmentation de 200.000 € du crédit destiné aux possibilités de création de places et de solutions de répit. Les principaux projets soutenus par ce dispositif sont notamment la maison de répit Intermaide, la Cellule mobile MAYA, les logements inclusifs JANGADA et PILOTIS et le projet SINPA.

L'augmentation de 180.000 € du montant relatif aux initiatives afin de financer des projets dans le cadre du décret inclusion. Parmi les initiatives nouvelles, un montant spécifique de 50.000 € sera réservé à la mise en œuvre du Plan Autisme.

L'augmentation de 260.000 € du montant relatif aux interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs en ETA. Cette augmentation correspond à la distribution complète des 1.450 emplois des travailleurs de production en situation de handicap.

L'augmentation de 100.000 € de l'article budgétaire dénommé « Soutien aux Entreprise de travail adapté ». Cet article inclut la subvention de crise des ETA, la campagne de promotion annuelle des ETA et l'initiative de soutien aux travailleurs les plus faibles.

L'augmentation de 60.000 € du montant relatif au projet du Fonds social européen dans l'emploi ordinaire pour continuer la promotion de l'emploi ordinaire par le biais de contrats d'adaptation professionnelle, de prime d'insertion et de prime d'installation.

L'augmentation de 50.000 € du montant relatif aux aides individuelles à l'intégration afin de répondre aux demandes introduites auprès du service PHARE. En concertation avec le Conseil Consultatif section des personnes handicapées, une nouvelle liste des aides matérielles individuelles est entrée en vigueur le 1er avril 2016. Ces aides visent principalement à soutenir la personne en situation de handicap dans sa vie quotidienne. Les demandes sont en croissance constante.

Enfin, parmi les autres dépenses, la ministre signale l'augmentation significative de 6.286.000 € en crédit d'engagement et de 648.000 € en crédit d'ordonnancement prévue au budget infrastructure – personnes en situation de handicap en vue de procéder à des investissements immobiliers en faveur des centres de jour et d'hébergement. En 2016, le Gouvernement francophone bruxellois a adopté le plan pluriannuel 2016-2020. En exécution de ce plan, un centre de jour pour des enfants non scolarisés polyhandicapés a été ouvert en septembre 2016. En 2017, les crédits prévoient les montants adéquats pour engager plusieurs projets dont la rénovation du bâtiment AUBIER

de l'IRSA pour plus de 4.000.000 €. Divers travaux d'aménagement de centres de jour ou d'hébergement sont en cours et seront poursuivis en 2017.

2. Discussion et examen des tableaux

M. Ahmed El Ktibi (PS) souligne que la Commission communautaire française investit, annuellement, près de 146.000.000 €, c'est encore le cas dans le budget à l'initial 2017, soit près d'un tiers de son budget qui est consacré à la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap. Pour l'intervenant, il est primordial et urgent d'aboutir, avec tous les niveaux de pouvoir, à une politique coordonnée et efficace en matière de handicap. Il faut continuer à œuvrer pour arriver à une véritable société inclusive avec les personnes handicapées.

Il est évident que les besoins dans ce secteur sont criants et le budget a, certes, augmenté en ce qui concerne les infrastructures sociales mais il estime que ce budget est encore insuffisant.

À ce sujet, il y a une nouvelle mission 31 qui concerne les bâtiments, y compris les infrastructures pour les personnes handicapées au budget à l'initial 2017.

À l'AB 31.001.08.07.5112 « Subventions dans les Infra sociales pour personnes handicapées (secteur privé) », un montant de 7.515.000 € est prévu pour les crédits d'engagement et un montant de 1.878.000 € est prévu pour les crédits de liquidation à l'initial 2017. Ce crédit est destiné aux subventions relatives à la construction, l'achat, l'aménagement ou l'équipement de centres de jour et d'hébergement du secteur privé.

L'intervenant souhaite connaître la ventilation de ce montant et quels sont les grands projets qui sont visés pour accroître l'offre de places. Quelles autres pistes sont envisagées pour essayer de répondre aux besoins des personnes concernées ? Dans l'exposé général du budget, il est indiqué qu'une douzaine de places seront nouvellement agréées et subventionnées dans les centres de jour et d'hébergement. Sur base de quels critères et suivant quel calendrier cela se fera-t-il ?

Enfin, M. El Ktibi estime qu'il y a une difficulté en termes de visibilité dans le budget en ce qui concerne les bâtiments publics, puisque la dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapées ne fait pas partie de la nouvelle mission 31. Il n'y a qu'une seule AB 31.001.08.03.5112 « *Dépenses affaires sociales* » d'un montant de 995.000 € pour les crédits d'engagement et un montant de 615.000 € pour les crédits de liquidation à l'initial 2017, qui est justifié comme permettant de couvrir les dépenses de rénovation et

d'acquisition pour les associations agréées dans le cadre de la compétence en Action sociale et Famille, sans autres explications. En ce qui concerne la création de places dans le public, s'agit-il bien de cette allocation budgétaire ? Pour quel montant et combien de places seront créées ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) observe que ce programme est en augmentation mais que celleci ne couvre même pas l'inflation de 2 % en 2016 et à peine l'inflation de 1,7 % prévue pour 2017. Vu les carences que connaissent la Région bruxelloise et la Belgique en matière d'inclusion des personnes porteuses de handicap, il serait nécessaire que la Commission communautaire française investisse de manière substantielle dans l'aide à l'insertion des personnes handicapées, d'autant plus que le handistreaming n'engendre pas d'investissement supplémentaire mais de mener à bien une politique transversale. Dès lors, l'intervenant attend qu'une attention particulière soit portée dans chacune des compétences de la Commission communautaire française et pas uniquement dans cette politique.

Par ailleurs, la ministre a récemment annoncé son souhait d'aider les parents d'enfants atteints d'un trouble autistique par des formations pour la prise en charge et la formation de leur enfant. Où se retrouvent ces formations dans le budget ?

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) se réjouit de l'augmentation des moyens financiers pour cette politique. Néanmoins, elle a quand même différentes questions. Premièrement, concernant le Plan pluriannuel d'investissement 2016-2020, elle pense qu'il faut voir sur plusieurs années et à moyen terme. Ce qui l'inquiète, c'est de savoir comment la ministre va pouvoir le financer. Elle entend bien que, pour l'instant, le budget Infrastructures va principalement être consacré à l'Enseignement chez la ministre-présidente Laanan. La députée souhaiterait savoir si la ministre a de bons espoirs que ce plan d'investissement puisse démarrer. Quelle est la méthodologie de ce plan ? Les communes seront-elles associées ?

La députée estime que c'est une bonne nouvelle que le budget initiatives augmente chaque année mais il y a toujours l'inquiétude de savoir que cela reste des initiatives, par conséquent, non pérennes. Dès lors, pourquoi ne pas envisager à un moment donné un financement structurel, ce qui permettrait de rassurer le secteur ?

Dans le cadre des transferts de compétences, si un groupe de travail devait se réunir pour envisager la reprise par l'OIP de la Commission communautaire commune de compétences actuelles du service PHARE, la députée souhaite avoir un calendrier plus précis.

Elle observe une augmentation de 2.000.000 € à 2.050.000 € pour les aides individuelles à l'intégration mais à l'ajusté 2016, on a été obligé d'augmenter de 439.000 €. Est-ce qu'il va y avoir un gap en 2017 qu'il va falloir récupérer à l'ajustement de cette année ? Quelle est l'évaluation des demandes d'aide individuelle à l'intégration introduites auprès du service PHARE ?

Concernant l'Emploi, qu'en est-il du pôle H chez Actiris ? Quels sont les résultats pour 2016 en termes de mise à l'emploi et de sensibilisation des entreprises ? Il y avait encore il y a peu une personne à la FEBRAP qui s'en occupait à temps partiel. Est-ce que c'est toujours le cas ?

Sur la question de l'intégration des personnes handicapées dans l'emploi ordinaire. C'est également l'obligation et la responsabilité d'Actiris et la députée voudrait savoir s'il y avait une concertation avec le ministre Gosuin sur cette question.

Concernant les centres de jour et d'hébergement, à l'initial, la députée aimerait savoir si c'est principalement pour le centre de jour pour enfants non scolarisés qui est porté par l'IRSA à Uccle qui a ouvert en septembre 2016 que l'augmentation de 2.000.000 € concerne ou y a-t-il d'autres centres également ? Les enfants qui fréquentent ce centre pour enfants déscolarisés viennent de l'école de l'IRSA ou n'étaient-ils pas scolarisés avant ? C'est une question importante.

On avait 210.000 € à l'ajusté pour les conventions prioritaires et nominatives et le même montant pour l'initial 2017, et déjà le même montant en 2015. C'est donc un montant qui n'augmente pas depuis deux ans. Les conventions ne couvrent plus que Bruxelles et non plus la Wallonie. Y a-t-il un cadre pour les conventions prioritaires hors Bruxelles ? Y a-t-il aujourd'hui un accord de coopération ou espère-t-on qu'il y en ait un prochainement ? Sans cet accord, il n'y a plus de levier pour créer des nouvelles places grande dépendance en Wallonie. L'an passé, lors des discussions budgétaires, la ministre avait répondu que cela était en négociation. Ce dossier a-t-il avancé ?

Quant à la liste grande dépendance qui ne diminuerait pas, on parle de 250 personnes. La ministre confirme-t-elle ce chiffre sur cette liste de grande dépendance et les critères qui sont utilisés sont-ils des critères tout à fait précis ? Pourquoi reste-t-on ou sort-on de cette liste ? Cela n'est pas tout à fait clair.

Yaganda et Sinpa sont vraiment de beaux projets qui rentrent vraiment dans l'esprit de l'inclusion.

Le journal biannuel PHARE qui était auparavant financé n'apparaît plus. Est-ce qu'on laisse tomber cet outil qui était quand même intéressant ?

Les dépenses relatives au projet du FSE Inclusion et maintien dans l'emploi ordinaire. À l'ajusté, on avait 688.000 €. Ici, un budget supplémentaire de 60.000 € est prévu à l'initial. Deux personnes ont été engagées en plus pour augmenter le nombre de personnes handicapées dans l'emploi ordinaire. Ce qui va logiquement augmenter le nombre de primes à octroyer. Mais comme les recettes FSE ont augmenté, cela ne devrait pas poser de problème. Où est passé ce budget FSE en 2017 pour les primes ? Ce n'est sûrement pas les 60.000 € d'augmentation qui suffira.

Enfin, l'article sur l'accord de coopération libre-circulation est mis à zéro depuis 2014 et il y avait un nouvel accord de coopération qui devait être conclu puisque le précédent se terminait fin 2011. Il y a eu des recettes jusqu'en 2013. Il y a un document pour proroger l'accord de coopération dans les mêmes conditions. Est-ce que l'ébauche d'un accord de coopération avec la Flandre serait envisagée ?

Concernant les recettes FSE et les primes à l'emploi, Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'Aide aux personnes handicapées) informe que l'augmentation tient compte de la perception dans le courant du mois de septembre 2016 des recettes liées aux années 2011 à 2014 de la Programmation 2007-2013 du programme compétitivité pour un montant de 1.737.000 €. Quant au budget prime à l'emploi, il a été augmenté, pour répondre à l'augmentation des demandes, en 2016, de 688.000 € pour réduire le délai de traitement et en 2017, de 60.000 €.

En ce qui concerne les infrastructures pour personnes handicapées, la ministre souligne que les subsides relèvent exclusivement du secteur privé, c'est en Commission communautaire commune qu'existe des centres publics agréés et subsidiés. Elle signale l'augmentation significative de 6.286.000 € en crédit d'engagement et de 648.000 € en crédit d'ordonnancement prévue au budget infrastructure, ce qui permettra d'initier la réalisation du plan pluriannuel 2016-2020. En 2017, les crédits prévoient les montants adéquats pour engager plusieurs projets dont la rénovation du bâtiment AUBIER de l'IRSA pour plus de 4.000.000 €. Les autres projets à l'étude sont notamment ceux initiés par les asbl : La Braise, à Anderlecht, La Chapelle de Bourgogne, rénovation à Uccle, La Famille, déménagement, Espoir et Joie, Ganshoren, extension du centre d'hébergement, l'Arche, Etterbeek, extension, la Cité Joyeuse, Molenbeek, transformation, le CREB, rénovation et nouveau centre.

La ministre donne des précisions quant aux allocations budgétaires de la dotation du service PHARE :

08.01.04 - Aides individuelles à l'intégration :

Pour répondre à l'augmentation des demandes, il a été prévu à l'ajusté 2016, d'augmenter de 539.000 € les crédits, ce qui a permis de réduire le délai de paiement de 4 à 1 mois et en 2017, d'augmenter de 50.000 €.

08.02.06 - Subventions à l'investissement des ETA

L'augmentation à l'ajusté 2016 est effectuée en fonction des demandes rentrées dans le courant de cette année par les ETA. La diminution en 2017 est faite sur base des réalisés moyens antérieurs.

08.02.08 - Centres de jour et d'hébergement

Le budget 2017 prévoit l'agrément de 12 nouvelles places dans divers centres agréés. Elles seront attribuées par le gouvernement en fonction des demandes déjà introduites.

Le budget 2017 prévoit la subvention en pleine année du Centre de jour pour enfants non scolarisés de l'IRSA, ces enfants sont mieux encadrés que le lieu, à savoir l'école, où ils se trouvaient auparavant.

08.02.11 - Répit et création de places

Les services qui offrent des solutions de répit sont indispensables pour les personnes handicapées et leurs proches. Ils leur permettent de souffler et de prendre du recul. Plusieurs moyens d'actions sont entrepris par le Gouvernement francophone bruxellois. Les budgets se retrouvent donc sur plusieurs allocations budgétaires : les centres de jour et d'hébergement, les services d'accompagnement et le Répit. Cette dernière allocation connaît une augmentation qui est liée principalement aux projets Jangada et SINPA.

Le projet d'habitat solidaire Jangada ouvrira en septembre. Il s'agit de 16 logements qui seront partagés par des personnes valides et moins valides : 8 logements seront loués à des personnes handicapées physiques dont 3 de grande dépendance, 8 seront loués à des personnes valides, dont un kot à projet pour 6 étudiants, bail emphytéotique avec l'UCL, le chantier a commencé fin 2015, l'asbl a récolté 4.250.000 € sur les 4.600.000 € nécessaires (prêts et dons).

Pour rappel, la Villa INDIGO est financée par la Commission communautaire française.

08.05.06 - Observatoire

La diminution de 15.000 € de ce crédit répond au réalisé des années antérieures.

08.02.09 - Conventions particulières

Actuellement, il y a 6 conventions nominatives à Bruxelles et 1 en Wallonie. L'accord de coopération entre la Région wallonne et la Commission communautaire française est échu depuis le 31 décembre 2011. Aucun accord n'est pour l'instant passé en première lecture au Gouvernement francophone bruxellois

08.08.02 - Formation professionnelle

Il s'agit d'une allocation de base destinée à faire apparaître plus clairement les dépenses réalisées pour le projet FSE des contrats d'apprentissage (CAP) en ETA. Il inclut un projet accepté par le Fonds social européen qui vise à l'inclusion des personnes handicapées par un accompagnement spécialisé en amont, pendant et après la formation dans le dispositif mis en place par Bruxelles Formation « Tremplin Jeunes ».

3. Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre Céline Fremault au sein de la commission

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre Céline Fremault au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2016, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

V. Avis de la commission

Voir à ce sujet les avis rendus par la commission en ce qui concerne les compétences propres de chaque ministre (points I.3., II.3 et IV.3).

VI. Approbation du rapport

Il est fait confiance à la présidente et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

La Présidente,

Fabian MAINGAIN

Dominique DUFOURNY

RAPPORT

fait au nom de la commission de la Santé

par M. Zahoor Ellahi MANZOOR

SOMMAIRE

1. Examen conjoint	96
2. Désignation du rapporteur	96
3. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé	96
4. Discussion globale	98
5. Discussion des tableaux (partim)	104
6. Dépôt d'un amendement technique	109
7. Avis	109
8. Approbation du rapport	109
9. Annexes	110

> Mesdames, Messieurs,

La commission de la Santé a examiné, en sa réunion du 29 novembre 2016, les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017, d'autre part.

1. Examen conjoint

La commission a décidé d'examiner conjointement le projet de décret ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2016 et le projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2017.

2. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 11 membres présents, M. Zahoor Ellahi Manzoor a été désigné en qualité de rapporteur.

3. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé

Comme elle a déjà eu l'occasion de le préciser en commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires, la semaine dernière, la ministre signale que les travaux budgétaires, tant pour l'élaboration du budget ajusté 2016 que pour la confection du budget initial 2017, ont été guidés par la nécessité de concilier :

- les engagements pris en début de législature par le Collège et
- la conjoncture économique et financière particulièrement difficile,

l'objectif étant de rester dans la trajectoire définie par le Conseil supérieur des Finances.

La ministre-présidente en charge du Budget a très certainement exposé le contexte global de la confection du budget.

Le travail a été réalisé de manière minutieuse pour obtenir des montants aussi proches que possible des besoins prioritaires et des besoins réels de financement liées aux politiques à mener. Il convient d'aborder plus particulièrement la mission 23 qui correspond aux politiques de Santé.

Les crédits initiaux 2016 ne sont modifiés que de manière peu significative.

Les quelques adaptations sont justifiées par les besoins réels estimés jusqu'à la fin de l'exercice.

C'est, par exemple, le cas dans le secteur de la santé mentale où les crédits initiaux de plus de 15 millions d'euros en engagement ont été diminués de 113.000 € en engagement et augmentés de plus de 100.000 € en liquidation.

La diminution des crédits destinés aux services de soins palliatifs et continus peut sembler importante. Elle doit toutefois être lue en parallèle avec l'augmentation des moyens pour l'octroi de subventions aux services de promotion et de développement sanitaire. Ce « glissement » de crédits a permis de développer le nouveau projet de la Cité Sérine en matière de soins palliatifs et de subsidier un projet d'hospitalisation à domicile pour les enfants. La ministre rappelle qu'elle avait déjà exprimé son souhait de soutenir ces projets l'année passée.

Voilà pour l'essentiel de l'ajustement 2016.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les services administratifs lors du passage au logiciel Bru Budget, la ministre déposera un amendement technique devant permettre de corriger des erreurs d'encodage et, partant, la bonne exécution administrative du budget 2016 ajusté.

La ministre aborde ensuite le budget général des dépenses de l'année 2017 sans reprendre *in extenso* ce qui figure dans l'exposé général. Elle entend mettre en exergue certains aspects prioritaires de sa politique.

Les crédits destinés aux infrastructures des associations relevant des secteurs de la Santé apparaissent dans une nouvelle mission 31, laquelle regroupe toutes les dépenses d'investissements pour la rénovation et la construction de bâtiments. Dès lors, ces crédits ont donc été extraits de la mission 23.

Pour 2017, ces crédits sont de 467.000 € en engagement et 585.000 € en liquidation. Ces montants permettront de traiter les demandes connues et les dossiers existants en infrastructures pour les associations.

Le budget de la Santé concerne essentiellement des subventions organiques allouées aux centres et services et permettent de couvrir des frais de rémunération et de fonctionnement de plus de 150 associations. Ces subventions ont, bien entendu, été indexées en fonction des prévisions du Bureau du Plan.

Au départ de ces budgets, l'action politique reposera sur la collaboration avec un tissu associatif particulièrement riche, dense et diversifié. Elle s'articulera dans une vision bruxelloise cohérente avec les autres niveaux de pouvoir exerçant des compétences en matière de Santé. Ainsi, les collaborations avec la Commission communautaire commune se renforceront, notamment au travers de la rédaction du Plan « promotion de la santé », ou du Plan de santé bruxellois.

La concertation avec l'autorité fédérale est également indispensable, ceci via la Conférence interministérielle Santé publique. Les travaux au sein de la CIM sont intenses et très régulièrement abordés devant l'Assemblée.

Collaboration et concertation sont donc les maîtresmots, mais toujours en gardant à l'esprit les huit thématiques prioritaires définies pour la législature et qui, il faut le rappeler, ont connu une première déclinaison en 2016 par le lancement ou la finalisation de vingthuit mesures concrètes.

Pour mémoire, les huit thématiques sont :

- les attitudes saines,
- les réductions de risques en matière de drogues et assuétudes,
- la santé sexuelle,
- la santé communautaire,
- la santé mentale infanto-juvénile et jeunes adultes,
- la réduction des inégalités sociales de santé,
- la continuité des soins
- et la médecine préventive.

En ce qui concerne la promotion de la santé, une attention toute particulière sera accordée à la réduction des inégalités sociales de santé. Ce principe est inscrit dans le nouveau décret et sera concrétisé au cours des années 2017 et suivantes. Le premier Plan « promotion de la santé » arrivera en 2017. Étant l'élément central du dispositif voulu par le nouveau décret, ce Plan permettra de lancer les appels à projets et autres appels publics à candidature, de désigner des services et acteurs, etc. En bref, il sera possible de mettre en œuvre le décret relatif à la promotion de la santé dont l'arrêté d'exécution sera très prochainement adopté par le Gouvernement.

Ce texte a été adapté en fonction des remarques de la section *ad hoc* du Conseil consultatif et de la section législation du Conseil d'État.

Pour ce qui concerne la santé mentale, la ministre restera attentive à l'évolution des projets de réforme du secteur menés par le Fédéral et auxquels la Commission communautaire française participe, qu'il s'agisse de projets visant la santé mentale des adultes ou des projets plus récents de santé mentale des enfants et adolescents.

Le décret ambulatoire a subi une première modification en 2016. En collaboration avec la ministre Céline Fremault, les arrêtés d'exécution sont en cours de rédaction.

Ce même décret va subir une deuxième vague de modifications. Il s'agit là d'un chantier de grande ampleur. La méthode de travail et le calendrier de ces modifications seront définis en accord avec les services du Collège d'ici à la fin de l'année 2016.

Pour l'ensemble des dix secteurs concernés en Social et en Santé et de leurs fédérations, la ministre concentrera, toujours en collaboration avec sa collègue Céline Fremault, sa réflexion autour des trois axes suivants :

- l'harmonisation des missions et des fonctions, à savoir l'accueil, la prévention, le soin et l'accompagnement, ainsi que l'affectation des fonctions et des métiers;
- la mise en œuvre concertée d'un recueil de données intégré et partagé;
- et la situation de services multi-agréés et transversaux à plusieurs secteurs d'interventions.

Il s'agira donc bien d'apporter des modifications importantes au texte de 2009.

À titre d'exemple, la ministre entend livrer un petit aperçu des premières réflexions autour de ce nouveau décret qui sera appelé, par souci de simplification, le « décret missions ».

À ce stade, il convient d'identifier pas moins de sept types de missions différentes et de constater que le terme même de « mission » revêt différentes notions. Il y a parfois confusion entre les concepts de « mission », de « mode d'intervention » et de « modalité d'action ». Le travail s'annonce complexe mais riche en enseignements.

Un autre sujet que la ministre souhaite mettre en exergue est l'art-thérapie.

Un après-midi d'échanges avec les acteurs de terrain en art-thérapie a été organisé à son initiative au début du mois novembre. Cette expérience a renforcé sa conviction que l'art comme alternative thérapeutique est une véritable solution pour soulager des personnes en souffrance psychique.

En 2017, la ministre accordera donc encore son soutien aux projets mobilisant différentes formes d'expression artistique à des fins thérapeutiques.

Enfin, un autre dossier qu'elle souhaite voir aboutir en 2017 et que de nombreux acteurs appellent de leurs vœux est le décret relatif au transport médicosanitaire.

Le travail avance, mais il est plus long que prévu car les consultations sont nombreuses, et ce en vue d'aboutir à un texte satisfaisant.

Les objectifs principaux à atteindre sont, a minima :

- établir un cadastre des sociétés d'ambulances et identifier précisément leur gestionnaire et la personnalité juridique choisie;
- rendre parfaitement transparentes les relations de travail entre les services d'ambulance et le personnel qui est à bord;
- soutenir et promouvoir la qualité des services fournis:
- déterminer les exigences minimales de qualification du personnel.

Ces objectifs doivent permettre de garantir l'intégrité physique des patients transportés et de respecter leur bien-être.

Afin d'harmoniser les textes en vigueur sur le territoire de Bruxelles-Capitale, voire au-delà des frontières de la Région, des contacts sont nécessaires avec la Commission communautaire commune, la Région wallonne, l'autorité flamande, mais aussi avec des associations professionnelles et d'autres acteurs tels que la Croix-Rouge.

La ministre a donné instruction à ses collaborateurs de finaliser ce dossier dans les meilleurs délais afin d'entamer le processus législatif.

Par ailleurs, il faut savoir que, dans l'intervalle, le Fédéral a mis sur pied un groupe de travail au sein de la CIM Santé, intitulé « Mise en œuvre d'une réflexion sur le transport urgent et non urgent de patients ». À ce stade, le mandat de ce groupe de travail n'est pas encore très clair d'autant que la compétence du

transport médico-sanitaire relève des Communautés et des Régions.

4. Discussion globale

M. Amet Gjanaj (PS) constate que, dans sa note de politique générale accompagnant le budget dans l'exposé général, la ministre fait état de sa volonté de dépasser la consultation sectorielle pour rentrer dans une action intersectorielle.

Le groupe PS rejoint la ministre dans cet ambitieux projet mais sera attentif à ce que la concertation des acteurs, des experts, des acteurs publics et des publics-cibles eux-mêmes qu'elle annonce comme allant de soi soit effective.

Il serait sans doute utile qu'elle en rende compte, pourquoi pas lors d'une prochaine réunion de la commission.

Au premier rang des grands chantiers de l'année 2017, la ministre a annoncé la mise en œuvre intégrale du Plan « promotion de la santé ». Le groupe PS est impatient que la ministre présente le fruit de son travail suite à l'approbation du nouveau décret relatif à la promotion de la santé.

La ministre annonce également le Plan « attitudes saines » qui fera partie intégrante du Plan « promotion de la santé ». Le groupe PS sera attentif, vu la largeur de ce concept, à sa définition et aux choix des acteurs qui continueront à sa mise en œuvre.

Le deuxième gros chantier sera bien sûr celui des suites de l'adoption du nouveau décret ambulatoire.

Le groupe PS sera particulièrement intéressé par sa mise en œuvre, bien sûr pas seulement en ce qui concerne l'ingénierie institutionnelle autour des deux opérateurs ayant fait le choix de ne pas être transférés à la Commission communautaire commune.

Par ailleurs, la ministre annonce, en effet, l'adoption pour 2017 des arrêtés d'exécution. Le groupe PS sera attentif à ce que la ministre mette en pratique ses intentions de concertation dans cet exercice.

Lors de l'adoption du décret en commission, le groupe PS avait signalé à la ministre, ainsi qu'à sa collègue Céline Fremault, quelques préoccupations en matière d'accessibilité aux services ainsi que certaines préoccupations du secteur. Les députés avaient utilement vu inscrit, dans le corpus du texte du décret même, l'engagement de la concertation préalable.

Le groupe PS salue ensuite le fait que la ministre mette en avant la réduction des risques dans son exposé.

Par ailleurs, il est, pour l'avoir appelé de ses vœux, attaché à la consécration de la réduction des risques dans son décret.

Le groupe PS sera dès lors attentif à sa traduction en termes concrets et au soutien que la ministre apporte aux opérateurs de ce secteur.

Il salue une augmentation budgétaire dans l'allocation budgétaire qui lui est consacrée, il l'espère, pour mettre directement le fer au feu.

Le groupe PS salue le soutien de la ministre appuyé à la mise en œuvre d'un projet de salle de consommation à moindres risques en Région bruxelloise. Elle a évoqué, à ce titre, sa participation active à la cellule politique générale drogues.

Le député espère compter sur l'appui de la ministre au moment voulu.

La ministre pense-t-elle pouvoir annoncer aux commissaires des avancées dans ce dossier ?

Enfin, le groupe PS sera particulièrement attentif aux positions que la ministre prendra aux côtés de ses collègues quant au soutien à un secteur qui ressentira les mesures prises au niveau fédéral, notamment concernant l'impact des mesures sur le nonmarchand, mais aussi celles prises directement sur ce secteur de la Santé avec notamment de grandes incidences sur les maisons médicales, ou encore sur le secteur de la santé mentale.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) souligne qu'il est vrai que les compétences de la Commission communautaire française dans les matières liées à la Santé sont limitées mais non moins des moindres pour le citoyen.

Le fonctionnement en enveloppe fermée est certainement une contrainte, surtout lorsqu'on attend malgré tout l'innovation dans cette recherche toujours réaffirmée de correspondre avant tout aux besoins des citoyens en matière de Santé.

Et puis, avec près de 43 millions d'euros, les députés comptent sur la ministre pour proposer une politique de Santé qui a du caractère. Pourtant, considérant que pratiquement tous les programmes stagnent au niveau de ceux de l'an passé, le groupe MR peine à trouver la « signature Jodogne ».

Parmi tous les défis des réalités du contexte bruxellois, la dualisation de l'accès aux soins de santé des Bruxellois n'est pas des moindres. Le groupe MR aimerait donc retrouver cette préoccupation dans les choix budgétaires posés pour l'année 2017 par la ministre.

Financer des structures et des initiatives en matière de Santé est une chose. Mais c'est insuffisant. Encore faut-il s'assurer de sa cohérence entre les acteurs ainsi financés, mais aussi s'assurer que cette offre corresponde aux attentes du public et, enfin, que ce public en profite effectivement.

Comment la Commission communautaire française assure-t-elle dès lors la visibilité des structures et associations qu'elle soutient ? Comment s'assuret-elle que son action est adéquate ? La ministre a évoqué, dans la Déclaration de politique générale, il y a quelques semaines, que certaines évaluations ont un impact budgétaire.

Le député entend bien qu'une série de projets est en chantier et que les députés attendent la concrétisation des différents plans. Mais, finalement, c'est ce qu'ils entendent depuis 2014. Bien sûr, ces projets-là prennent du temps et chacun le comprend, mais il semblerait que cette année, une année de plus, sera consacrée à la concertation technique. Attention, la concertation est indispensable, mais elle ne devrait pas tétaniser l'action. Quelles sont finalement les avancées pour le citoyen ? Quelle est la particularité de l'approche de la ministre dans ce budget ?

Cette dernière vient de l'expliquer en ces termes : l'axe central de la politique de la Commission communautaire française en matière de promotion de la santé sera le Plan « promotion de la santé », dont le commissaire ne dispose toujours pas. Il en est de même pour le Plan « attitudes saines », pour lequel la ministre vient de dire qu'il n'est pas encore à l'étape de l'implémentation et du ciblage des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Si cette planification n'est pas encore à l'ordre du jour, la ministre peut-elle confirmer, malgré tout, que les prévisions budgétaires exposées anticipent l'arrivée et la mise en œuvre de ces plans ? Concrètement, comment cela se traduit-il ? Le député semble observer peu de mouvements sur les articles budgétaires qui soutiennent cette politique en tout cas.

M. Fabian Maingain (DéFI) estime que l'exposé de la ministre résume bien le travail accompli ou qui reste à accomplir. Il démontre à suffisance les avancées réalisées en cette matière.

Le député entend adresser quelques questions complémentaires à la ministre :

 Comment compte-t-elle mettre en œuvre la nouvelle mission de services actifs en matière de toxi-

comanie, notamment de réduction des risques, consacrée par la modification du décret ambulatoire votée avant l'été ? Le budget 2017 prévoit-il des moyens supplémentaires pour cette nouvelle mission ?

Deux décrets ont été votés par l'Assemblée en 2016, à savoir le décret ambulatoire modifiant le texte d'origine datant de 2009 et le nouveau décret relatif à la promotion de la santé. La ministre peutelle dire où en est la rédaction des arrêtés d'exécution de ces deux décrets ?

Par ailleurs, la ministre s'est dite impatiente de voir aboutir un futur décret consacré au transport non urgent de personnes. Les collaborations à mettre en place prennent du temps. Quelles sont les raisons pour lesquelles il y a un vide juridique en Région bruxelloise depuis tant d'années ?

Mme Zoé Genot (Ecolo) préfère distinguer les remarques relatives à l'ajusté 2016 et à l'initial 2017.

Concernant l'ajusté 2016, quelques mouvements sont à pointer, notamment en santé mentale (diminution de 113.000 € en engagement, mais augmentation de 131.000 € en liquidation), en soins palliatifs (diminution de 253.000 € en engagement et de 125.000 € en liquidation), et surtout en promotion et développement sanitaire (qui sont les bénéficiaires des subsides facultatifs, donc à la discrétion de la ministre : plus 300.000 € en engagement et plus 196.000 € en liquidation, soit des augmentations respectives de 40 % et 25 %).

Qu'est-ce qui motive ces changements, notamment les contrastes entre engagement et liquidation en santé mentale ? Peut-on avoir la liste des subsides octroyés en initiatives pour les services de promotion et de développement sanitaire ?

En matière de promotion de la santé (matière transférée de la Fédération Wallonie-Bruxelles), il faut observer une diminution des crédits pour les services de support d'appui et d'accompagnement en promotion de la santé, les organismes « piliers » du nouveau décret : 100.000 € en engagement et 85.000 € en liquidation. De même, les opérateurs cardiovasculaires et les services ambulatoires et promotion de la santé voient leurs crédits diminuer, au profit essentiellement des opérateurs SIDA, EVRAS, assuétudes, ainsi que des initiatives en promotion de la santé (au total plus 159.000 € en engagement et plus 133.000 € en liquidation). Y a-t-il eu une volonté de réajuster en ciblant ces secteurs en particulier ?

Sur quelle base la diminution des crédits pour les opérateurs « piliers » s'est-elle réalisée ? Les crédits n'avaient pas été prévus sur base du « standstill » ?

Pourquoi avoir redirigé ces crédits vers des subsides facultatifs ? Sur quelle base l'octroi de ces subsides s'est-elle opérée ? Y a-t-il eu un appel à candidatures, sur le modèle prévu par le décret ? Peut-on avoir la liste de ces subsides ?

Abordant l'initial 2017, la députée souligne que l'exposé général annonce quelques mesures :

- la création, dans le cadre du travail de refonte du décret ambulatoire, d'un chantier sur la « détermination de services ambulatoires multi-agréés et transversaux conjointement pour plusieurs secteurs d'intervention:
- la « reconnaissance » de la réduction des risques en 2017;
- l'attention portée à la création d'une salle de consommation à moindres risques.

Par ailleurs, sont annoncées une nouvelle fois la mise en œuvre du décret relatif à la promotion de la santé, ainsi que la rédaction d'un Plan « attitudes saines » qui fera partie du Plan « promotion de la santé ».

Enfin, il est également annoncé que les projets soutenus en initiative feront désormais l'objet d'évaluations ex ante et ex post; auxquelles s'ajoute un complément à la législation pour « l'inscription de la structure psycho-socio-thérapeutique mixte » suite à la sixième réforme de l'État dans le paysage de la Commission communautaire française.

Il n'est plus fait mention de l'élaboration d'une programmation pour les services ambulatoires. Où en est-on avec la troisième et « dernière » étude ? Faut-il comprendre que cet objectif, pourtant prévu dans le décret a définitivement été abandonné ? Qu'en est-il de l'agrément de nouvelles structures en 2017 ? Que signifie la « reconnaissance » évoquée pour la réduction des risques ? S'agit-il d'un financement supplémentaire pour les services qui réalisent cette mission ? Sur quelles bases se feront les évaluations des projets soutenus en initiatives ? Qui réalisera cellesci ? A quoi fait-on référence par le fait de compléter le corpus législatif suite à la sixième réforme de l'État, alors que la structure visée a désormais une place dans le décret ambulatoire ?

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) estime que l'exposé de la ministre vient compléter, de façon intéressante, l'exposé général figurant au document 64 (2016-2017) n° 5.

Il exprime une satisfaction plus particulière à l'égard du fait que l'art-thérapie se voit progressivement officialisée par une instance politique au titre de stratégie efficace en matière thérapeutique. Depuis de nombreuses années, des associations travaillent dans ce secteur-là. À titre d'exemple, il cite l'AREAM, asbl qui s'occupe depuis plus de vingt ans d'actions et de recherches en musicothérapie. Elle a développé une réelle expertise en la matière alors qu'elle ne fonctionne que sur des queues de budgets, faute d'article budgétaire spécifiquement consacré à ce secteur.

Il manque des études suffisamment poussées ou pertinentes en cette matière. Il serait intéressant que la ministre puisse relayer, au sein du KCE, la nécessité de fournir une étude permettant d'asseoir davantage la crédibilité des initiatives susmentionnées.

Le député se réjouit également de la collaboration menée par les ministres Jodogne et Fremault en matière de services ambulatoires. La ministre Cécile Jodogne a rappelé les trois axes de cette politique, le député en pointe deux particulièrement :

- La mise en œuvre d'un recueil de données. Le député rappelle qu'en 2005 il avait déposé une résolution dans le but que soient rassemblées les données éparses en matière de politique de la santé, telle qu'elle est menée par différents instituts, parfois des universités. Ce rassemblement de données doit permettre d'alimenter la structure de prise de décisions.
- Les services multi-opérationnels et transversaux.
 La transversalité est une démarche qui n'est pas évidente, mais amplement nécessaire selon les acteurs de terrain. Le groupe cdH encourage la ministre Jodogne à piocher dans les réponses à apporter à cet impératif de transversalité.

Par ailleurs, le député se joint aux interventions de ses collègues. La ministre peut-elle fournir davantage d'informations concernant le Plan « attitudes saines » ? Quel est le calendrier prévu en 2017 à cet égard ? De même, qu'en est-il du Plan « promotion de la santé », même si le Plan « attitudes saines » constitue une déclinaison de ce dernier ?

La ministre a précisé que le Plan « promotion de la santé » a un axe principal qui doit répondre à l'impératif de lutte contre les inégalités sociales. Il s'agit du premier objectif de celui-ci en tant que tel. La ministre peut-elle donner des renseignements concrets quant à l'agenda des opérations ? Les associations actives dans le secteur sont intéressées à cette question.

En matière de réduction des risques, la ministre se dit particulièrement « attentive à la mise en place d'une salle de consommation à moindres risques ». La commission de la Santé a pu avancer sur cette question dans le cadre d'une mission menée à Paris, il y a quelques semaines. Cette démarche est tout à

fait intéressante. Ceci étant, il y a un travail de fond à mener car il existe encore de nombreuses résistances certes respectables à ce sujet.

Si l'on veut avancer de façon crédible sur de telles initiatives qui bousculent une série de représentations mentales et de croyances, il faudra se donner le temps d'en discuter, d'en débattre, si besoin après des auditions.

À cet égard, le député propose qu'un Jeudi de l'hémicycle y soit consacré. Cela pourrait permettre aux acteurs de terrain de partager leurs expériences et aux gens intéressés d'exprimer leurs craintes. Il faudra travailler au corps à corps avec la société civile pour lui faire comprendre ce qu'est précisément la politique de réduction des risques qui constitue le quatrième pilier de la politique de gestion des drogues, à côté de la prévention, du traitement et de la répression.

Le groupe cdH sera attentif aux avancées en cette matière. Il faut qu'elles résultent d'un accord au sein du Collège et d'un large débat parlementaire qui fasse évoluer les mentalités à ce propos.

Enfin, le député entend aborder les initiatives que prend la ministre à l'égard des personnes âgées (les services d'accueil téléphonique agréés, le centre de soins de jour, les six services de soins palliatifs en hébergement non-hospitalier, ...). Dans quelle mesure ces initiatives vont-elles s'intégrer au nouveau Plan « qualité de vie des personnes âgées » développé par la ministre Céline Fremault au sein de la Commission communautaire commune ?

Y a-t-il eu une coordination de ces mesures ? Certes, ces questions sont récurrentes dans la mesure où ces matières sont parfois à cheval sur les compétences des deux entités fédérées. Il est important de pouvoir comprendre qu'il y a une synergie dans les volontés politiques à répondre aux besoins des personnes âgées.

En ce qui concerne le Plan « attitudes saines » et le Plan « promotion de la santé », **Mme Cécile Jodogne** (ministre) précise qu'il y a une volonté de mener une concertation intra-sectorielle *versus* inter-sectorielle. Il convient d'avoir cette attitude globale en matière de politique de la Santé, mais elle est particulièrement indiquée en matière de promotion de la santé.

Concernant ces deux plans, des contacts ont été pris et se poursuivent avec la Commission communautaire commune, mais aussi avec d'autres niveaux de pouvoir, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, pour le Plan « promotion de la santé » particulièrement.

En termes de délai, la ministre rappelle qu'il est vrai qu'elle aurait espéré que les démarches puissent se finaliser pour la fin de l'année 2016. Cependant, le recrutement du fonctionnaire responsable de ces plans a pris plus de temps que prévu. Cette dame a commencé à prester au début du mois de novembre. Son agenda est déjà chargé.

Le Plan « promotion de la santé » est attendu pour le mois de juin 2017, en ce compris le processus de concertation déjà initié.

La fonctionnaire travaille de concert avec ses collègues en charge de la promotion de la santé au sein de la direction Santé à la Commission communautaire française, mais également de manière inter-sectorielle avec les collègues des autres administrations liées aux autres niveaux de pouvoir.

Les concertations avec les ministres Gosuin et Vanhengel ont été entamées. Elles seront étendues aux ministres Fremault et Smet, compétents en matière d'Action sociale. Pour rappel, ces plans concernent également l'Observatoire de la Santé et du Social puisqu'il sera l'interlocuteur privilégié de l'administration pour le Plan « promotion de la santé ».

Quant au Plan « attitudes saines », il pourrait être terminé pour les mois février-mars 2017. Il fera partie intégrante du Plan « Promotion de la santé » mais devrait être disponible avant ce dernier.

À propos de l'ambulatoire, la ministre déclare qu'un projet de décret « missions » est sur le feu. La ministre Céline Fremault et elle-même estiment qu'il s'agit de la priorité par rapport à la partie programmation du décret. Il est préférable d'avancer sur la définition des missions et le recueil des données. C'est ce qui permettra d'être plus efficace par la suite pour l'établissement des programmations.

Par ailleurs, la ministre considère que, depuis le décret de 2009, le paysage bruxellois a changé et évolué. Il conviendra dès lors de s'interroger pour savoir si le décret programmation imaginé en 2009 doit être maintenu comme tel ou plutôt peut évoluer pour coller au terrain et tenir compte des réalités budgétaires.

Certains services ont été établis à durée indéterminée, avec peu de possibilités d'adaptation. Il y aura un débat à avoir mais il ne sera intéressant qu'avec la définition meilleure des missions et le recueil de données.

Pour répondre à M. Maingain, la ministre confirme qu'après le vote intervenu cet été 2016 pour modifier le décret ambulatoire, une nouvelle mission a été ajoutée en matière de toxicomanie et de réduction des risques.

Il s'agit d'une des huit thématiques prioritaires pour les années à venir. Aujourd'hui, le secteur compte quatorze services mais tous ne pratiquent pas la réduction des risques (RDR). À ce jour, deux d'entre eux ont introduit une demande spécifique pour la RDR: l'asbl Modus Vivendi et l'asbl Dune.

En vertu de l'article 37 du décret tel qu'il a été voté, chaque mission agréée ouvre le droit à un demiéquivalent temps plein. Des outils devront être mis en place et il est certain que des choix devront être posés dans le contexte légal actuel.

La ministre remercie M. du Bus de Warnaffe pour la façon constructive dont il a abordé l'expérimentation des salles de consommation à moindres risques. On sait que le Fédéral a mis un coup d'arrêt à l'ouverture de projets-pilotes dans ce domaine. La ministre déclare qu'elle accueille avec beaucoup d'intérêts la proposition de tenir des débats à ce sujet au sein de la commission de la Santé de la Commission communautaire française.

Effectivement, les positions ne sont pas partagées par tout le monde et il conviendra d'expliquer les aspects particulièrement positifs de ce type d'expériences déjà menées à l'étranger.

À propos de l'aspect lié à cette nouvelle mission, la ministre souligne qu'il y a une augmentation de 100.000 € prévue à l'initial 2017 pour l'agrandissement des équipes des associations qui sont demanderesses à mettre en œuvre la politique de réduction des risques.

Quant aux arrêtés d'application du décret relatif à la promotion de la santé, ils passeront en première lecture au Gouvernement avant la fin de cette année, après avoir reçu l'avis de la section *ad hoc* du Conseil consultatif et celui du Conseil d'État. La deuxième lecture en Gouvernement est prévue sans doute au mois de décembre 2016.

Pour ce qui concerne les arrêtés d'application du décret ambulatoire, un premier sera adopté en première lecture au début de l'année 2017. Celui qui concerne l'asbl L'Équipe est moins urgent dans la mesure où c'est à partir de 2018 qu'il produira ses effets.

À propos du transport médico-légal, la ministre souligne que deux interpellations sont à l'ordre du jour de la présente réunion de la commission. Cette absence de contexte juridique existe depuis les années '80 ou '90. Cette matière est particulièrement complexe, voire kafkaïenne. Le transport non urgent fait partie des matières personnalisables et relève à ce titre des compétences des Communautés. À Bruxelles, cette compétence a été transférée, d'une part, à la Commission communautaire commune et, d'autre part, à la Vlaamse Gemeenschapscommissie, ainsi qu'à la Commission communautaire française.

Il y a eu certaines tergiversations à cet égard, notamment avec la Cour constitutionnelle et le Conseil d'État, certains pensant que cette compétence devait revenir au Fédéral. Il a été confirmé que cette matière relevait des Régions et des Communautés.

Un groupe de travail a été mis en place en 2011 au niveau du Collège réuni de la Commission communautaire commune. Un avant-projet d'ordonnance n'a jamais abouti. C'est la raison pour laquelle des situations inacceptables existent, relayées par ailleurs dans la presse, et que subsiste un flou en cette matière.

Pour le reste, la ministre renvoie aux réponses qu'elle formulera suite aux interpellations fixées à l'ordre du jour.

Par ailleurs, la ministre ajoute que la liste des subsides octroyés en initiatives aux services de promotion et de développement sanitaire pourra être jointe en annexe du rapport.

Pour répondre à Mme Genot, la ministre précise que les questions soulevées à propos de l'ajustement pourront trouver leurs réponses dans l'exposé introductif, notamment en ce qui concerne les budgets en santé mentale et affectés à la Cité Sérine. Elle propose d'y revenir dans le cadre de la discussion des tableaux.

Pour répondre à M. du Bus de Warnaffe, la ministre ajoute qu'elle regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation concernant le projet « qualité de vie pour les personnes âgées » développé par la ministre Céline Fremault. Il serait envisageable d'essayer d'en initier une pour mettre en place l'un ou l'autre aspect commun.

La ministre aborde enfin les déclarations plus négatives de M. Kanfaoui.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) estime que ses déclarations ne sont pas négatives mais davantage constructives. Il convient parfois de rappeler au Gouvernement la nécessité d'une cohérence et de certaines avancées.

Mme Cécile Jodogne (ministre) souligne qu'elle a répondu aux questions du député relatives aux Plans « promotion de la santé » et « attitudes saines ». Quant à la cohérence, la ministre rappelle que sa politique de la Santé est développée autour de huit thématiques (voir exposé introductif).

C'est par souci de cohérence que ces thématiques ont été fixées afin de rassembler les différentes initiatives menées par les associations. C'est ainsi qu'a pu être dégagée une plus grande complémentarité dans les interventions des unes et des autres. Ces thématiques peuvent rassembler à la fois des actions qui émargent d'associations agréées dans le secteur de l'ambulatoire, dans le secteur des initiatives ou dans celui de la promotion de la santé.

C'est d'ailleurs toujours cette même cohérence qui permettra de guider l'évaluation dont Mme Genot a fait état.

En ce qui concerne les décrets évoqués par plusieurs députés, la ministre déclare que les concertations sont loin de n'être que techniques. Très régulièrement, les membres du cabinet rencontrent les fédérations des différents secteurs et abordent des questions de fond, d'objectifs à atteindre et de priorités, à tel point que certaines idées mises sur la table sont en train de percoler, par exemple, dans le secteur de la prévention SIDA. Des réflexions sont menées par le secteur lui-même, alors que le point a été initié par le pouvoir politique.

Concernant la « signature Jodogne » évoquée par M. Kanfaoui, la ministre entend mettre en avant certains aspects de son action depuis le début de la législature :

- la réduction des inégalités sociales en matière de santé retenue dans le décret relatif à la promotion à la santé;
- la coordination de l'exil en santé mentale, à savoir l'attention spécifique portée aux migrants;
- le soutien au réseau « Concertation aide alimentaire » qui touche tant à la promotion de la santé qu'à la réduction des inégalités sociales par l'aide alimentaire aux plus démunis;
- les nouveautés liées au dépistage délocalisé du VIH:
- le soutien au projet de santé communautaire comprenant un développement global de la santé dans les quartiers défavorisés;
- l'art-thérapie déjà évoquée dans les débats à laquelle la ministre entend donner, au-delà de la visibilité, une véritable reconnaissance;

 le nouveau projet en milieu carcéral pour la promotion de la santé.

Cette volonté de cohérence liée aux huit thématiques prioritaires, rassemblant l'ensemble des associations actives en matière de santé, constitue déjà une « signature Jodogne ».

Mme Zoé Genot (Ecolo) indique que, concernant la promotion de la santé, la ministre a expliqué les mouvements qu'il y a eu à l'ajustement. Comment sont-ils compatibles avec la politique de *standstill* annoncée ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) estime qu'il convient de coller aux besoins réels, d'une part, et aux demandes des associations, d'autre part. Il n'y a pas d'association lésée dans les glissements d'enveloppes budgétaires qui ont été réalisés. Que du contraire, cette politique a permis de rencontrer de nouvelles demandes.

Mme Zoé Genot (Ecolo) croit que les associations qui ont reçu sont très contentes, tandis que d'autres grognent.

Mme Cécile Jodogne (ministre) rappelle que, dans le cadre d'une bonne gestion des deniers publics, il faut que les demandes soient étayées.

Mme Zoé Genot (Ecolo) déclare que certaines associations n'ont pas entré de demande, eu égard à la clause de *standstill*. Puis, elles se sont rendu compte que d'autres associations recevaient certaines aides ... Ce qui a créé des tensions dans le secteur.

Mme Cécile Jodogne (ministre) ajoute que les demandes doivent évidemment entrer dans le cadre des huit thématiques susmentionnées.

Mme Zoé Genot (Ecolo) s'interroge quant à l'agrément de nouvelles structures dans le cadre de l'initial 2017.

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise qu'il n'est pas prévu d'agréer de nouvelles structures à ce stade-ci pour l'année 2017.

Mme Zoé Genot (Ecolo) s'interroge quant à l'évaluation des projets soutenus en initiatives. Quelles seront les modalités pratiques de ces évaluations ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) rappelle qu'elle a précisé que ces modalités ne sont pas encore définitivement fixées.

Mme Zoé Genot (Ecolo) fait référence à une certaine volonté de « compléter le corpus législatif suite à la sixième réforme de l'État ». De quoi s'agit-il ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) répond qu'il s'agit notamment de l'arrêté à prendre pour le 1^{er} janvier 2018 pour l'asbl L'Équipe et les conventions des deux associations restées dans le périmètre de la Commission communautaire française.

5. Discussion des tableaux (partim)

Ajustement 2016

Programme 1

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) évoque l'allocation « Prestations de tiers, frais d'études, colloques, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration » et demande des précisions concernant les études qui seront financées par cette allocation.

Mme Cécile Jodogne (ministre) souligne que toutes les études dont question ne sont pas encore déterminées. A titre d'exemple, elle ajoute que l'étude sur le recueil des données a été financée au moyen de cette allocation. D'autres études seront réalisées dans le cadre de la politique exposée *supra*.

Programme 2

M. Fabian Maingain (DéFI) évoque l'allocation budgétaire « Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire » et constate qu'il y a 300.000 € en engagement et 196.000 € en liquidation. S'agit-il de la politique de réduction des risques ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise que cette allocation permet d'octroyer un crédit au projet de la Cité Sérine, tel qu'elle l'a évoqué dans son exposé.

Programme 3

Il ne suscite aucun commentaire.

Programme 5

Il ne suscite aucun commentaire.

Initial 2017

Programme 1

M. Abdallah Kanfaoui (MR) évoque l'allocation de base « Subventions pour des initiatives en matière de santé » par laquelle est soutenu un nombre important de projets de natures diverses.

Quelle est la proportion de projets-pilotes et de projets récurrents soutenus par ce crédit ? Le montant retenu est rigoureusement identique en 2016 et 2017. Un nouveau focus est-il proposé pour 2017 ? Quelle est l'estimation de la répartition du budget prévu par thématique ?

La ministre ayant fait référence dans son exposé à des activités d'art-thérapie, sont-elles incluses dans cette allocation budgétaire? Quels sont les critères d'attribution des subventions aux initiatives soutenues par cette allocation budgétaire? Font-ils l'objet d'une évaluation? Si oui, sur quelle base?

Le député aborde ensuite l'allocation de base « Accords de coopération ». Il y est fait mention du financement de la cellule « Drogue » mise en place au sein de la direction de la Santé au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Commission communautaire française est-elle amenée, dans ce cadre, à soutenir des projets particuliers sur cette thématique fort vaste ?

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) souligne que sa question posée précédemment valait également pour l'initial.

Mme Cécile Jodogne (ministre) signale que sa réponse était également globale.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) évoque l'allocation de base « Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé ». Selon la justification, ce crédit vise des projets de santé envers les personnes victimes de violences, de discriminations ou d'exclusion.

Par ailleurs, il servira à subventionner des centres universitaires ou des associations qui développent des recherches ou études sur ce thème de la santé et qui présentent un intérêt pour la Région bruxelloise.

Le maintien de ce financement implique-t-il la poursuite des projets sélectionnés en 2016 ? La ministre compte-t-elle financer de nouveaux projets ? Si tel est le cas, y aura-t-il de nouveaux intervenants ? Quels sont les critères de sélection ? Le financement de ces projets comprend-il l'évaluation de ceux-ci à terme ? Y a-t-il eu une évaluation des projets financés en 2016 ?

Le député aborde ensuite l'allocation de base « Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale ».

La justification pointe des initiatives articulant des problématiques relevant de la santé mentale. S'agit-il d'initiatives menées par des asbl, des psychiatres, voire des particuliers ? S'agit-il d'initiatives déjà existantes en 2016 ? Y aura-t-il de nouveaux projets ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) entend répondre à l'ensemble des questions portant sur le programme 1, considérant que sa réponse revêt un caractère global pour l'ensemble des allocations évoquées.

Il s'agit de projets en initiative qui, au fil du temps, sont récurrents. Il y a peu de projets-pilotes.

La ministre souligne également qu'elle mène une politique d'évaluation des projets soutenus. Les critères peuvent être évolutifs, s'agissant de projets de natures diverses, développés selon des modalités parfois particulières, ...

L'ensemble des projets est donc évalué, toujours dans le cadre des huit thématiques mentionnées supra. Cette évaluation est l'occasion de vérifier la cohérence globale et la complémentarité, le cas échéant.

Au total, ce ne sont pas moins de 150 associations qui sont subventionnées. En aucun cas, il ne peut s'agir de personnes physiques. Une réflexion est menée afin de déterminer comment faire émerger de nouveaux types de projets. Ceci étant, l'enveloppe budgétaire est relativement fermée. L'évaluation des projets permet parfois de réaffecter certains montants, au malheur des uns et au bonheur des autres.

La liste des associations subsidiées en 2016 sera jointe au rapport.

Il n'est bien entendu pas possible de fournir celle de 2017.

Programme 2

M. Hasan Koyuncu (PS) évoque l'allocation de base « Subventions aux services de santé mentale » qui connaît un mouvement important, tant à l'ajustement 2016 qu'à l'initial 2017. Que vont effectivement couvrir ces crédits ?

Il aborde ensuite l'allocation de base « Subventions aux centres d'accueil téléphonique » caractérisée par

une diminution des crédits de liquidation en 2016 et une augmentation en 2017. La ministre peut-elle expliquer ces mouvements en sens contraires ?

Concernant l'allocation de base « Subventions aux centres de soins de jour » qui permet d'octroyer des subventions au Centre Malibran, le député souhaite savoir si toutes les mesures ont été prises pour permettre l'accompagnement de ce centre vers un basculement.

À propos de l'allocation « Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués », il est constaté une importante évolution à l'ajustement 2016, suivie d'une augmentation conséquente à l'initial 2017. La ministre peut-elle expliquer ces mouvements en sens contraires ?

La ministre a évoqué dans ses justifications l'augmentation de la capacité de la Cité Sérine. Peut-elle donner davantage de précisions sur ce projet d'extension ? Quel est son coût ? Les membres de la commission avaient utilement eu l'occasion d'apprécier la qualité du projet proposé et le besoin auquel il répond.

Enfin, le député souhaite des éclaircissements sur le mouvement en augmentation, tant en engagement qu'en liquidation, de l'allocation de base « Subventions aux associations de santé intégrées (maisons médicales) ».

M. Abdallah Kanfaoui (MR) aborde l'allocation de base « Subventions aux centres d'accueil téléphonique » qui fait l'objet d'une augmentation de 33.000 € à l'initial 2017. Cette augmentation reflète-telle la mise en place d'un objectif particulier tel que la formation du personnel, l'achat de matériels, ...? Les deux centres d'accueil sont-ils concernés par cette augmentation ?

À propos de l'allocation de base « Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués », le député constate une augmentation de 86.000 € à l'initial 2017.

Cette augmentation est-elle répartie entre la Fédération bruxelloise pluraliste de soins palliatifs et continués, d'une part, et la Cité Sérine, d'autre part ?

Il est question également de permettre à la Cité Sérine de pouvoir fonctionner avec une capacité augmentée. Comment se concrétise cette augmentation?

Concernant l'allocation de base « Subventions aux centres de coordination de soins et services à domicile », le député pointe une augmentation de 58.000 €. Quel projet est soutenu par cette augmentation budgétaire ?

Enfin, le député aborde l'allocation de base « Subventions aux réseaux et partenariats d'acteurs en santé » qui fait l'objet d'une augmentation de 17.000 € justifiée par l'agrément d'un nouveau réseau de santé et le renforcement d'autres réseaux déjà agréés. Quels projets seront concrètement mis sur pied en 2017 grâce à ce financement ?

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS) évoque l'allocation de base « Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie » qui fait l'objet d'une augmentation conséquente aussi bien en liquidation qu'en engagement. La ministre peut-elle fournir des informations sur l'affectation de ces moyens ?

La ministre a rappelé dans son exposé que la réduction des risques en matière de drogues a été intégrée dans le décret ambulatoire à l'occasion des modifications qui y ont été apportées en juillet 2016. Le groupe PS y tient tout particulièrement pour en avoir été à l'origine.

En 2017, la réduction des risques, qui constituera désormais une nouvelle mission pour certains services actifs en matière de toxicomanie, sera reconnue. Est-ce pour prendre la mesure de cette reconnaissance que cette augmentation est prévue ?

La ministre a également déclaré qu'elle sera particulièrement attentive à la mise en place d'une salle de consommation à moindres risques. Comment cet engagement se traduit-il en termes budgétaires ?

À propos de l'allocation de base « Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire », le député déclare qu'il est difficile de comprendre pourquoi il y a un mouvement à la baisse alors que le nouveau décret relatif à la promotion à la santé doit prendre pleinement ses effets.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) évoque la même allocation de base et déclare se joindre aux questions de M. Manzoor.

Par ailleurs, il demande s'il y a une coordination avec la Commission communautaire commune en ce qui concerne le financement des asbl actives en matière de toxicomanie.

Mme Zoé Genot (Ecolo) aborde l'allocation de base « Subventions aux centres d'accueil téléphonique ». Il semblerait que le Centre de prévention du suicide, qui assure une permanence téléphonique, souffre de tensions en interne pour le moment qui pourraient mettre à mal sa mission d'écoute. Ne serait-il pas indiqué d'interagir avec les autres pouvoirs subsidiants pour remédier à cette situation ?

Évoquant l'allocation de base « Subventions aux associations de santé intégrée (maisons médicales) », la députée rappelle que l'année passée, la ministre annonçait l'agrément d'une maison médicale supplémentaire. Ce projet a-t-il pu être concrétisé ? D'autres agréments sont-ils prévus en 2017 ?

De même, elle annonçait vouloir soutenir de nouvelles maisons médicales, via des aides au démarrage. Ce projet est-il concrétisé ? Si oui, la commission peut-elle disposer de la liste des structures soutenues ? De telles aides au démarrage sont-elles encore prévues en 2017 ?

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO!) constate un ajustement à la hausse de l'allocation de base « Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire » à hauteur de 300.000 € en engagement et de 200.000 € en liquidation. Ce crédit budgétaire retrouve, en 2017, son niveau de l'initial 2016. Pourquoi y a-t-il eu une forte augmentation suivie d'une diminution ou d'un retour à la normale à l'initial 2017 ? Y a-t-il eu un mouvement ponctuel pour un projet en particulier ? Qu'en est-il ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) émet une remarque générale pour toutes les allocations de base évoquées, particulièrement celles qui concernent les services ambulatoires dont une grosse part des subventions concerne des frais de personnel. Les augmentations pointées ont été prévues afin de couvrir l'indexation des salaires.

Dans certaines adaptations, il y a également eu, à l'instar de l'ajusté 2016, la volonté de coller aux besoins réels. Certaines variations, que ce soit à la hausse ou à la baisse, sont ainsi justifiées. À titre d'exemple, pour les maisons médicales, il n'y a pas eu de demande d'aides à la création formulée par la Fédération en 2016. En conséquence, le surplus de la subvention a pu être affecté autrement. Il a cependant été réinscrit en 2017 pour d'éventuelles nouvelles demandes.

Apropos de la Cité Sérine, la ministre rappelle qu'elle était subventionnée en initiatives. Actuellement, elle est intégrée dans le décret ambulatoire. Il y a donc une augmentation d'environ 300.000 € y correspondant. En conséquence, ce montant a été déduit des subventions en initiatives. Le détail des mouvements budgétaires concernant la Cité Sérine sera joint au rapport.

En ce qui concerne la toxicomanie, la ministre précise qu'il y a 100.000 € prévus pour la réduction des risques. Le solde a trait à l'indexation des salaires. Pour ce qui est des collaborations avec la Commission communautaire commune, la ministre ne perçoit pas l'allocation budgétaire du budget de

cette entité à laquelle M. du Bus de Warnaffe a fait référence. S'il s'agit du Fonds assuétudes transféré, il y a eu effectivement des concertations.

Pour les autres subventions spécifiques, la Commission communautaire commune ne peut intervenir et les concertations ne seraient donc pas utiles. Par ailleurs, des membres du cabinet de la ministre participent au groupe de travail relatif au Plan bruxellois de la Santé (Plan de la Commission communautaire commune). Des concertations se tiennent également au sein du groupe de travail « Drogues » de la CIM.

À propos des tensions au sein du Centre de prévention du suicide, la ministre signale qu'elle n'en a pas été informée. Son cabinet se renseignera dans les plus brefs délais et, le cas échéant, une rencontre sera programmée.

Mme Zoé Genot (Ecolo) souligne qu'il ne faut pas que ces tensions aboutissent à ce que les subsides soient diminués. Cependant, il conviendrait de faire en sorte qu'une issue soit trouvée rapidement.

Mme Cécile Jodogne (ministre) rappelle que l'augmentation des subventions en santé mentale concerne essentiellement l'indexation des salaires. Il y a également eu dans le décret une modification du profil des personnes susceptibles d'être engagées.

Concernant les subventions aux réseaux et partenariats d'acteurs en santé, la ministre propose que la liste des associations concernées soit jointe au rapport.

Pour répondre à Mme Claire Geraets, la ministre précise qu'il s'agit de l'intégration de la Cité Sérine dans le décret ambulatoire.

Programme 3

M. André du Bus de Warnaffe (cdH), M. Abdallah Kanfaoui (MR) et M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS) s'étonnent de ce que l'allocation de base « Services de support, d'appui et d'accompagnement en promotion de la santé » connaisse une diminution à l'initial 2017, alors qu'elle est liée notamment au nouveau décret de promotion de la santé et à la mise du Plan « attitudes saines ».

Mme Cécile Jodogne (ministre) déclare qu'il y a eu une redistribution entre allocations de base, sur proposition de l'administration. Les totaux n'ont pas été modifiés. Il s'agit donc de glissements qui ont pour objectif de mieux faire coller le contenu de la subvention globale aux différentes allocations de base.

M. Hasan Koyuncu (PS) constate que l'allocation de base « Opérateurs assuétudes » connaît une augmentation à l'initial 2017. Comment se justifie-t-elle ?

Mme Zoé Genot (Ecolo) constate que cette augmentation est justifiée par le fait que « l'un de ses opérateurs sera financé comme service de support ». N'est-ce pas un peu étrange de poser une telle affirmation alors le décret prévoit qu'« après un appel public à candidatures définissant l'expertise souhaitée et dans le cadre du Plan promotion de la santé, le Collège désigne des services de support pour une période de cinq ans renouvelable selon les modalités qu'il détermine. (...) Ce support peut concerner :

- une ou plusieurs thématiques de santé prioritaires définies dans le Plan « promotion de la santé »;
- une ou plusieurs méthodologies ou stratégies d'action définies dans le Plan « promotion de la santé ». » ?

Cela signifie-t-il que les thématiques, méthodologies et stratégies d'action du Plan « promotion de la santé » sont déjà définies ?

Par ailleurs, qu'en est-il du Plan bruxellois « réduction des risques » ?

L'an dernier, un soutien supplémentaire avait été annoncé pour l'acquisition de matériel stérile, celui-ci est-il reconduit ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) répond par l'affirmative à la dernière question posée.

À propos du service de support, il n'a pas encore été déterminé mais il est décidé d'en créer un dans ce secteur-là. C'est ce qui explique l'augmentation budgétaire.

Mme Zoé Genot (Ecolo) estime que ce que la ministre annonce semble différent de ce qui avait été défini. Y aura-t-il un service de support par secteur ? Y a-t-il eu une réflexion globale ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise que le cadre global est celui du Plan « promotion de la santé ». Le secteur assuétudes est prioritaire et il faut donc partir du principe qu'il y aura un opérateur de support sur cette problématique essentielle.

Évoquant l'allocation de base « Subventions aux opérateurs SIDA et EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) », **M. André du Bus de Warnaffe (cdH)** demande à la ministre s'il y a eu une concertation avec le Plan national SIDA dont chacun sait qu'il connaît certains retards à l'allumage.

Mme Cécile Jodogne (ministre) rappelle qu'elle est intervenue à plusieurs reprises dans le cadre de la CIM pour demander des avancées dans ce dossier. Un groupe de travail technique vient d'être relancé à cet égard. Il faut donc espérer que des avancées puissent être constatées bientôt.

Évoquant l'allocation de base « Opérateurs cardiovasculaires », **M. Abdallah Kanfaoui (MR)** constate une augmentation de 4.000 €. Quelle partie de ce crédit couvre les frais à l'élaboration du Plan « attitudes saines » et à qui est confiée cette mission ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise que le travail d'élaboration du Plan « attitudes saines » a été confié à une équipe de l'ULB (École de Santé publique). Il devrait aboutir en février-mars 2017. Le montant y affecté correspond au salaire d'un équivalent temps plein ayant un profil de chercheur.

À propos de l'allocation de base « Opérateurs de promotion de la santé et initiatives », **M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS)** souhaite que la ministre apporte des éclaircissements sur l'importance des montants consacrés aux initiatives-pilotes évoquées dans la justification. Outre le travail communautaire, quels sont les moyens consacrés aux analyses partagées ?

Mme Zoé Genot (Ecolo) constate également une augmentation des crédits pour les initiatives, de l'ordre de 58.000 € en engagement et 99.000 € en liquidation, soit respectivement 5 % et 10 %. Qu'en est-il ?

M. Abdallah Kanfaoui (MR) se joint aux questions formulées.

Mme Cécile Jodogne (ministre) renvoie les députés aux explications qu'elle a déjà formulées. Il s'agit des budgets d'initiatives. Des évaluations doivent être réalisées. Les initiatives en promotion de la santé constituent une problématique prioritaire. L'augmentation du budget permettra de couvrir des projets-pilotes qui seront menés toujours dans le cadre d'une cohérence globale et d'une complémentarité entre les opérateurs.

Concernant l'allocation de base « Dépenses relatives aux accords de coopération », **M. Abdallah Kanfaoui (MR)** constate une diminution de l'ordre de 7.000 €. Faut-il en déduire que certaines initiatives ont été abandonnées ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise que ce montant est prédéterminé selon des clés de répartition. Les accords de coopération définissent les montants attribués à chaque entité. Il est légitime donc de supposer que l'administration a fixé les chiffres en tenant compte des demandes annoncées dans le cadre desdits accords.

À propos de l'allocation de base « Opérateurs de prévention et de dépistage », **M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS)** s'interroge sur le montant annoncé. Est-il suffisant pour améliorer les données informatiques, eu égard au coût des développements actuels? Des estimations précises pour le coût du passage aux nouveaux tests de dépistage ont-elles été réalisées?

Mme Cécile Jodogne (ministre) déclare qu'elle serait ravie de pouvoir augmenter ce budget-là, au même titre que certains autres. Idéalement, il conviendrait d'y consacrer davantage de moyens. Ceci dit, il y a déjà certaines possibilités, eu égard aux moyens consacrés. Le passage du test GAÏAC au test immunologique a déjà été réalisé et est intégré au montant fixé dans le budget.

Concernant l'allocation de base « Opérateurs transversaux – services ambulatoires et promotion de la santé », **Mme Zoé Genot (Ecolo)** souhaite savoir comment est justifiée la diminution.

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise qu'il s'agit d'une diminution du nombre d'opérateurs de quatre unités à trois. L'opérateur qui n'est plus repris est l'asbl Les Petits Riens pour le projet « Syner'Santé ».

À nouveau, dans le contexte actuel, s'il y a des projets en moins, certains montants sont réaffectés là où des projets supplémentaires peuvent être développés. Programme 5

Mme Cécile Jodogne (ministre) rappelle qu'une nouvelle mission 31 a été créée et justifie l'absence de montant à l'initial 2017 pour l'allocation de base « Dotation au SGS Bâtiments ».

6. Dépôt d'un amendement technique

Mme Cécile Jodogne (ministre) dépose un amendement technique portant sur les tableaux des pages 37 et 38 du document 64 (2016-2017) n° 2 (voir annexe 1).

7. Avis

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre Cécile Jodogne au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2016, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

8. Approbation du rapport

La commission a fait confiance à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur, La Présidente,

Zahoor Ellahi MANZOOR Martine PAYFA

9. Annexes

Annexe 1

Amendement technique

Les dépenses effectuées (avances 2016 et soldes 2015) par l'administration sont supérieures de 14.000 € aux montants proposés à l'ajustement 2016 pour les crédits de liquidation de l'AB 23.002.00.01.3442 « Subventions aux centres d'Accueil téléphonique » (7.000 €) et de l'AB 23.002.00.09.3300 « Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé » (7.000 €).

Les dépenses réelles des soldes de 2015 seront moindres pour l'AB 23.002.00.00.3300 « Subventions aux services de santé mentale » par rapport aux prévisions de l'administration pour réaliser la confection du budget ajusté 2016.

Un bug informatique de l'application F-Budget n'a pas permis de prévoir l'incompatibilité entre la proposition d'ajustement et la réalité déjà ordonnancée.

Les chiffres proposés ne changent pas l'équilibre général de l'ajustement 2016.

Il y a cependant lieu de modifier les chiffres des colonnes « 1^{er} ajust 2016 » et « Ajusté 2016 » afin que le budget puisse être administrativement exécuté correctement.

Les corrections suivantes sont à apporter aux tableaux des pages 37 et 38 du document 64 (2016-2017) n° 2.

	Code Fonctionnel	Genre	Type de crédit	Initial 2016	Redistribution 2016	1 ^{er} ajust 2016	Ajusté 2016
Subventions aux service	es de santé ment	ale		•			
23.002.00.00.3442	0720	3	E L	15.248 14.687		-113 117	15.135 14.804
Subventions aux centre	es d'Accueil télépl	honique					
23.002.00.01.3300	0720	3	E	792		18	810
			L	792		-17	775
Subventions aux Résea	ux et partenariats	d'acteur en s	anté				
23.002.00.09.3300	0720	3	E	713			713
			L	711		-1	710

JUSTIFICATION:

Adaptation aux liquidations effectuées pour la confection du budget de la Commission communautaire française, empêchant l'exécution correcte du budget ajusté 2016.

		,	,
Annexe 2 Exercice 2016 : Liste des association ayant reçu une subvention dans le cadre des budgets d'initiat		LE PONT DES ARTS LES 24 HEURES VELO DU BOIS DE LA CAMBRE LAPSUS LAZULI	2.800 2.500 9.300
23.10.3301		L'APPÉTIT DES INDIGESTES REFUGEES GOT TALENT	7.000 6.000
GAMS SOS VIOL WOMAN DO LATO SENSU PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA	25.000 15.000 6.000 14.000 9.500	LES CAHIERS DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE COLLECTIF LIBERTALIA FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES ET DES COLLECTIFS DE SANTÉ	
23.10.3306	3.300	FRANCOPHONES LES PISSENLITS	4.000 1.500
SSM LE MÉRIDIEN (Formation		23.10.3314	
Santé Mentale contexte social) UMONS – FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE	40.000 30.000	CENTRE BRUXELLOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ CENTRE DE DOCUMENTATION SANTÉ –	69.500
23.10.3313		BRUXELLES CENTRE BRUXELLOIS DE PROMOTION	6.000
HOSPIDOM RAPA – AUTRE LIEU	85.000 75.000	DE LA SANTÉ	1.000
L'ATELIER DES DROITS SOCIAUX MAISON MÉDICALE KATTEBROEK	60.000 58.000	23.20.3317	
SMES-B (Cellule d'appui médico-psychologique BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE	41.000 40.000	QUESTION SANTÉ FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES ET DES COLLECTIFS DE SANTÉ	115.000
INFIRMIERS DE RUE LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE	40.000	FRANCOPHONES SETIS	63.000 45.000
POUR LA SANTÉ MENTALE LES PISSENLITS	40.000 35.000	LE COIN DES CERISES LA MAISON OUVERTE	42.000 40.000
ESPACE P ENTRE-DEUX	33.000 28.000	SSM LE MÉRIDIEN	35.000
ALIAS FABLES RONDES	25.000 21.400	RE-SOURCES ENFANCES MÉDECINS DU MONDE	34.000 30.000
SIMILES BRUXELLES	15.200	MODUS VIVENDI CENTRE CHAPELLE-AUX-CHAMPS	26.667 20.000
CDCS LIAISON ANTIPROHIBITIONNISTE	15.000 15.000	GAZOUILLIS	20.000
L'HEURE ATELIER	14.200	LES P'TITS PAS PSYMAGES	20.000 15.000
HOSPIDOM AREAM	14.167 13.000	ENTR' AIDE DES MAROLLES	13.000
ATELIER CÔTÉ COUR	13.000	SETIS	12.500
LA TROUPE DU POSSIBLE	12.000	AIDE INFO SIDA MAISON MÉDICALE JEAN JAURÈS	10.000 10.000
THÉÂTRE DE L'ÉCLAIR SIDA'SOS	10.500 10.000	MODUS VIVENDI	8.750
LE GRÈS	9.000	FDSS	6.000
CAB	6.100	LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	6.000
SOS SECTES LES MESSAGERS DU CŒUR	6.000 5.500	MAISON DE LA FAMILLE LES AMIS DE LA HALTE-GARDERIE	4.000 3.000
HOPI'CONTE	5.300	ATOUT COULEUR	1.200
AGENCE ALTER	5.000	CITÉ SERINE	300.000
ULB, ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE,		CBCS	7.000
FACULTÉ DE MÉDECINE	5.000	LA MARGELLE	6.000
EMPATHICLOWN asbl « 30+30 »	4.000 3.000	PASSAGES PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA	6.000 6.000

Annexe 3

Cité Serine

L'article budgétaire 23.002.00.04.3442 permettant le subventionnement des services de soins palliatifs (anciennement 23.20.33.09) a été diminué de 300.000 € en crédits d'engagement (CE) et de 240.000 € en crédits de liquidation (CL) à l'ajustement 2016.

Pour permettre le financement de l'asbl Cité Serine, l'article relatif à l'octroi de subsides en initiatives 23.002.00.08.33.00 (anciennement 23.20.33.17) a été augmenté.

Concomitamment, les articles budgétaires ont été adaptés en fonction des besoins réels d'ici la fin de l'année.

Au final, nous obtenons les chiffres suivants :

23.002.00.04.3442 - Soins palliatifs

CE - 253.000

CL - 125.000

23.002.00.08.33.00 - Initiatives

CE + 300.000

CL + 196.000

Annexe 4

Subventions 2016

AB 23 002 00 09 Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé

CENTRE CHAPELLE-AUX-CHAMPS	58.621,3
DÉPANNAGES D'URGENCE DE NUIT ET ÉCHANGES	23.532,57
ENTR' AIDE DES MAROLLES	78.387,58
ESPACE SOCIAL – TÉLÉ-SERVICE asbl	34.458,4
FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES ET DES COLLECTIFS DE SANTÉ FRANCOPHONES	25.134,87
LA GUISE, CENTRE DE PSYCHOMOTRICITÉ SPÉCIALISÉE	50.311,36
LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	23.532,37
RÉSEAU HÉPATITE C BRUXELLES	54.254,11
RÉSEAU SANTÉ DIABÈTE BRUXELLES	80.893,19
SMES-B	47.905,58
SOINS CHEZ SOI asbl	66.185,34
SSM LE MÉRIDIEN	51.057,26
ULYSSE	70.532,57
WOLUWE PSYCHO-SOCIAL – WOPS asbl	55.679,73